



SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Rapport 2021



www.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

ÉDITO

Depuis plus de 10 ans, le Département des Hauts-de-Seine produit un rapport annuel sur sa situation en matière de développement durable. Il s'agit de montrer les avancées de ses politiques sectorielles, de leurs impacts sur le territoire et ses habitants, de sa recherche permanente d'exemplarité au sein de sa propre administration.

Aujourd'hui, le développement durable réunit tous les Etats de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans un projet commun et une vision partagée d'un avenir souhaitable. Depuis 2015, les efforts se concentrent sur la réalisation de 17 objectifs à atteindre d'ici 2030. La récente loi Climat et Résilience vient encore accélérer la transition écologique de la société et de l'économie française. Etat, collectivités publiques, entreprises, associations et citoyens sont tous appelés à se mobiliser.

Investi de missions d'intérêt général, le Département se place évidemment comme l'un des contributeurs majeurs sur son territoire. L'une de nos principales responsabilités, en tant qu'élus locaux, est de préparer le territoire de demain en prenant, dès aujourd'hui, les décisions qui engagent cette transition écologique et permettent d'améliorer durablement le cadre de vie de nos concitoyens.

Comme je l'ai annoncé le 1^{er} juillet 2021, lors de l'installation de la nouvelle assemblée départementale, trois axes stratégiques structurent la feuille de route de mon mandat : le renforcement des solidarités et de l'action sociale, qui sont au cœur de nos missions ; le développement de notre attractivité au service de la qualité de vie ; et l'exigence d'un développement harmonieux et durable, nécessairement transversale, qui doit guider l'ensemble de nos politiques publiques.

Je tiens à insister ici sur la dimension de solidarité, compétence première du Département, sans laquelle aucun développement ne pourrait être considéré comme durable. Accompagner le jeune enfant et sa famille, faciliter la vie de nos aînés, améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap, protéger les enfants, comme les adultes, de toute forme de violences, favoriser l'insertion sociale par l'emploi, par l'aide au logement et l'accès aux soins, développer des activités sportives et culturelles pour tous, constituent autant de missions prioritaires d'intérêt général dans lesquelles notre collectivité s'engage au quotidien. La crise sanitaire inédite que nous avons affrontée a montré combien ces missions sont essentielles pour nos concitoyens, et notre Département a su prendre les mesures qui s'imposaient pour être à la hauteur de ses responsabilités et inscrire son action dans la durée, augmentant de nouveau, en 2021, le budget consacré aux solidarités, pour le porter à 927 millions d'euros.

Parce qu'il nous faut agir vite pour répondre à l'urgence climatique, le Département s'est également engagé dans une démarche de décarbonation de son administration et de son territoire. Entre 2017 et 2019, nous avons réduit de 28% nos émissions de gaz à effet de serre, liées principalement aux consommations d'énergie de nos bâtiments. Avec le nouveau plan d'actions que nous allons mettre en œuvre sur la période 2022-2024, qui couvre un périmètre élargi allant au-delà de la réglementation, nous voulons encore accentuer cet effort.

Dans cette perspective, la performance énergétique des bâtiments, secteur particulièrement énergivore et émetteur de CO₂, constitue assurément un axe majeur de notre action. Les constructions et rénovations du Département respecteront désormais un référentiel de qualité environnementale particulièrement exigeant, qui privilégie l'usage des matériaux biosourcés et anticipe les nouvelles normes « E + C - » (Bâtiment à Énergie Positive et Réduction Carbone).

Plus globalement, la commande publique reste un puissant levier au service du développement durable, notamment en offrant des possibilités de réduire notre empreinte écologique et carbone. C'est dans cet esprit que le Département s'est doté d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), pour cadrer l'ensemble de nos marchés de travaux, de fournitures et de services.

De même, j'ai tenu à ce que la promotion du développement durable soit au cœur des contrats triennaux que nous signons avec les villes pour accompagner et soutenir leurs projets, en introduisant une sorte de « bonus écologique » : nous apportons désormais un appui financier renforcé aux investissements des communes qui s'engagent, au-delà de leurs obligations réglementaires, en faveur du développement durable.

Enfin, la Stratégie Nature que nous avons adoptée en 2021 dote le Département d'un nouvel outil de préservation et de développement des espaces de nature et des liaisons vertes sur l'ensemble de son territoire, avec l'ambition d'offrir aux Alto-Séquanais des espaces de détente et de récréation à moins de 15 minutes à pieds de chez eux. Le plan 2021-2025 prévoit notamment la création de 20 hectares d'espaces naturels sensibles supplémentaires.

Si ce rapport situationnel de l'année 2021 montre l'étendue des réalisations et des projets que nous portons, je souhaite qu'il évolue dès 2023 vers un rapport stratégique. La gravité des enjeux qui sous-tendent les objectifs de développement durable, leur urgence et l'impact du changement climatique sur nos sociétés imposent en effet une réponse globale : nos politiques, nos programmes et nos projets doivent s'aligner pour garantir la transition de notre collectivité vers un avenir durable, dans toutes ses dimensions, sociale, économique, environnementale et culturelle.

Georges SIFFREDI
*Président du Département
des Hauts-de-Seine*

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

1. Pour un environnement sain..... 5

Fiche n°1 : La politique Nature..... 6



Fiche n°2 : La politique de l'eau et de l'assainissement..... 9



Fiche n°3 : Rendre la Seine aux habitants 12



Fiche n°4 : La lutte contre les nuisances environnementales urbaines..... 14



Fiche n°5 : Une politique encourageant des aménagements communaux résilients et durables 16



2. Pour un territoire solidaire 19

Fiche n°6 : L'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux..... 20



Fiche n°7 : La prévention santé en direction des enfants de moins de 6 ans 24



Fiche n°8 : La prévention et l'insertion en direction des jeunes..... 28



Fiche n°9 : L'insertion, la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale..... 32



Fiche n°10 : Les défis de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap 38



Fiche n°11 : La politique sociale de coopération internationale.....41



Fiche n°12 : Soutenir une éducation inclusive et équitable.....43



Fiche n°13 : La culture pour tous.....47



Fiche n°14 : Le sport pour tous50



Fiche n°15 : Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine.....53



3. Pour un territoire dynamique et attractif56

Fiche n°16 : Les infrastructures routières.....57



Fiche n°17 : Les transports en commun.....59



Fiche n°18 : Les mobilités douces.....62



Fiche n°19 : Une politique de la ville en faveur des quartiers en difficulté65



Fiche n°20 : Des outils numériques au service de la population.....67



Fiche n°21 : La transition énergétique et la résorption de la précarité énergétique.....69



Fiche n°22 : Maintenir un tissu économique et un tourisme dynamiques.....73



4. Pour une administration innovante et responsable75

Fiche n°23 : Les finances et les achats responsables.....76



Fiche n°24 : La gestion des ressources humaines et les moyens exceptionnels déployés.....80



Fiche n°25 : Une politique sociale à destination des agents.....83



Fiche n°26 : Des outils numériques au service des agents.....85



Fiche n°27 : Vers des déplacements professionnels plus vertueux.....87



Fiche n°28 : Vers une économie circulaire : gestion des déchets et consommation responsable89



ANNEXES 93

ANNEXE 1 : La déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD).....94

ANNEXE 2 : Tableau des indicateurs pour l'année 2021.....97



INTRODUCTION

Conformément à l'article L.3311-2 du Code général des collectivités territoriales, le Département des Hauts-de-Seine élabore son rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Il est approuvé préalablement au débat sur le projet de budget. Il prend en compte cinq engagements du développement durable énoncés par le Code de l'Environnement : la lutte contre le changement climatique ; la préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ; l'épanouissement de tous les êtres humains et la transition vers une économie circulaire.

Ce rapport apporte une vision transversale, montre les impacts de l'action des services départementaux sur le territoire et souligne les synergies qui se mettent en place autour des enjeux environnementaux, sociaux, d'attractivité du territoire et d'exemplarité de l'administration départementale.

Depuis 2018, le Département fait mesurer sa performance globale sous l'angle d'une croissance « positive, durable et inclusive » par le biais du calcul de son indice de positivité développé par l'Institut de l'Economie Positive. En constante progression, les scores obtenus par le Département sont élevés, jusqu'à atteindre 78 % en 2021. Les dimensions « environnement positif » (96,8 %) et « dynamique positive » (84,6 %) ressortent plus particulièrement de cette analyse.

L'été 2021 a été marqué par une actualité réglementaire et législative forte qui retranscrit la nécessaire accélération de la transition énergétique et environnementale de notre Nation. Dans le domaine de la construction notamment, le cadre de la réglementation environnementale française « RE2020 » est fixé. Il décline les exigences de performance énergétique pour les constructions neuves de bâtiments attendues dès 2022. S'en suit la loi relative à la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets dite loi « Climat et Résilience » issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat. Elle ancre la transition vers une société visant la neutralité carbone, plus résiliente, plus juste et plus solidaire.

Le Département s'inscrit pleinement dans cette trajectoire sur son territoire et dans le cadre de ses compétences. Il veut promouvoir une action publique durable et responsable qui concourt au soutien des citoyens, à la protection et à la mise en valeur de l'environnement, au progrès social et au développement économique.

Pour l'année 2021, cette action se décline au sein des quatre grands chapitres de ce rapport :

- 1) pour un environnement sain,
- 2) pour un territoire solidaire,
- 3) pour un territoire dynamique et attractif,
- 4) pour une administration innovante et responsable.

PARTIE 1

POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN

Le département des Hauts-de-Seine présente un caractère urbain évident, renforcé par une densité de population record de 9 220 habitants/km². Malgré cette intensité urbaine, son environnement naturel reste de qualité et s'affiche comme un marqueur identitaire de son territoire. Dessiné par les vallées de la Seine et de la Bièvre, il offre à ses habitants une variété de paysages, portés par un relief de plateaux, de coteaux et de plaines. Aussi, un tiers de son territoire est végétalisé et la moitié de ces espaces présente un intérêt patrimonial pour leur qualité paysagère, écologique et culturelle, soit près de 2 900 hectares. La Seine et ses berges, les forêts domaniales de Meudon, Verrières, la Malmaison et Fausses-Reposes, le domaine national de Saint-Cloud, le domaine départemental de Sceaux et les nombreux autres parcs et jardins des Hauts-de-Seine, dont plus 620 ha sous la responsabilité directe du Département, constituent les sites emblématiques de la trame verte du territoire. Cet ensemble est relié par les 414 km d'itinéraires de promenade et de randonnée inscrits au plan départemental.

Deux politiques départementales majeures sont à l'œuvre pour la préservation de cet environnement naturel : celle des espaces naturels sensibles (ENS), qui consiste à acquérir, entretenir et ouvrir au public ces espaces de nature ; et celle de l'eau, qui permet la bonne gestion des eaux usées et des eaux pluviales, ainsi que la valorisation de la Seine et de ses berges. Par ailleurs, le Département contribue à la lutte contre la pollution de l'air, ainsi qu'à la lutte contre le bruit, qui restent les deux nuisances environnementales les plus délétères en Ile-de-France.

En outre, le Département soutient les Communes de son territoire en accompagnant les politiques publiques locales au travers des contrats de développement Département-Ville et en valorisant les projets communaux exemplaires en matière de développement durable.

Aussi, le Département se révèle être un contributeur responsable dans la préservation d'un environnement sain, composante essentielle à la bonne santé et au bien-être des Alto-Séquanais.



FICHE N°1 : La Politique Nature



Contexte

Depuis plus de 20 ans, le Département œuvre à la préservation de son patrimoine naturel qui comprend 27 espaces naturels sensibles (ENS) représentant 620 hectares de parcs, jardins, bois et promenades ouverts au public dont 18 sont labellisés Espace végétal écologique (EVE®). 414 km d'itinéraires de promenades et de randonnées sont aménagés sur le territoire départemental. 40 000 arbres ont été plantés en 10 ans, dont 80 km d'alignements d'arbres sur les routes départementales et 23 000 jeunes arbres forestiers dans les ENS. Le Département a aidé à la création de 44 jardins potagers pédagogiques dans les collèges depuis 2016 qui contribuent à développer l'éducation à la nature et à l'alimentation. En avril 2021, avec l'adoption de la stratégie départementale des espaces de nature, le Département consolide et actualise sa politique Nature pour le bien-être des Alto-Séquanais.

En outre, la gestion des sites départementaux intègre le principe de l'écologie de la réconciliation, où les activités humaines et la préservation de la biodiversité peuvent évoluer de concert sur un même espace. Cette gestion différenciée et écologique est à l'origine d'ambiances paysagères variées telles que les prairies, les haies, les lisères forestières ou encore les zones humides.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021

- Dépenses annuelles en fonctionnement 12 M€ et 22 M€ en investissement
- Recettes annuelles de la Taxe d'aménagement-ENS (TA-ENS) : environ 12 M€
- 2,2 M€ de subventions versées pour l'aménagement des itinéraires de promenades et randonnées depuis 2012
- 1 246 000 Alto-Séquanais à moins de 15 minutes à pied d'un espace vert dont 30 % d'ENS départemental



- 33 km de liaisons vertes sur les grandes promenades départementales

Un plan d'actions « nature » ambitieux et innovant

En avril 2021, la stratégie départementale des espaces de nature est adoptée. Elle vise à connecter les Alto Séquanais à la nature, en mettant chaque habitant à moins de 15 minutes à pied (1km) d'un espace de nature et à le connecter à une trame paysagère de plus de 3 300 hectares de parcs, jardins, promenades et forêts. Les grands principes de cette stratégie sont de :

- Créer de nouveaux espaces et liaisons : acquérir, aménager, accueillir, entretenir, rénover, valoriser des espaces de nature ;
- Développer des îlots de verdure et de fraîcheur, notamment au sein des collèges publics et en valorisant les délaissés et autres interstices urbains ;
- Générer des partenariats pour étendre son action et créer de nouvelles opportunités ;
- Valoriser les espaces de nature pour leur contribution positive aux enjeux de bien-être en ville, de santé humaine, de protection de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique.

Pour y parvenir, un plan d'actions « nature » 2021-2025 ambitieux est déployé.

OBJECTIFS D'ICI 5 ANS (PLAN D' ACTIONS 2021-2025)



Créer 5 km supplémentaires de grandes promenades vertes et bleues (en berges de Seine)



Rénover 60 ha d'ENS pour une meilleure qualité paysagère et écologique.



Installer/rénover 50 potagers dans les collèges des Hauts-de-Seine



20 ha d'ENS supplémentaires à acquérir, aménager et ouvrir au public



Planter 19 000 arbres dont 15 000 dans les ENS, 3 000 en alignements, 1 000 dans les collèges

Promenade des vallons de la Bièvre-secteur Sud Antony : réaménagement de 3,3 ha pour une qualité paysagère améliorée

La section d'Antony Sud, se situe en limite de département. Elle caractérise, d'un point de vue géographique, la rencontre entre le Ru des Godets, seul ru resté en eau vive à l'air libre de la partie aval de la Bièvre, et son vallon. L'aménagement vise d'une part à requalifier l'emprise en s'appuyant sur la végétation existante et les ambiances paysagères particulières qui se dégagent tout au long de la promenade et d'autre part, à conserver la connexion pour tous avec l'espace public, notamment pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Le réaménagement de la promenade s'accompagne du renouvellement de son patrimoine végétal arboré. Les arbres repérés comme « sans avenir » ont été supprimés et des ambiances végétales singulières sont recomposées. Une soixantaine d'arbres de formes et de tailles variées ont été plantés : 20 essences d'arbres différentes dont des arbres fruitiers. 1 500 m² sont consacrés à la plantation d'arbustes, de graminées, de grimpantes, de couvre-sol et de bulbes. Ce réaménagement comprend également de nouveaux espaces de détente : une aire de jeux, un espace ludique intergénérationnel et un espace canin.



© CD92

Vers une nouvelle convention avec l'Office national des forêts (ONF)

Dans le cadre de sa stratégie nature, le Département a identifié les espaces paysagers qu'il convient de préserver et valoriser pour leurs qualités. Parmi ceux-là se distinguent les Espaces Naturels Sensibles (ENS) gérés par le Département et les autres sites, qualifiés comme Espaces Naturel d'Intérêt (ENI), sous la responsabilité de leur propriétaire-gestionnaire.

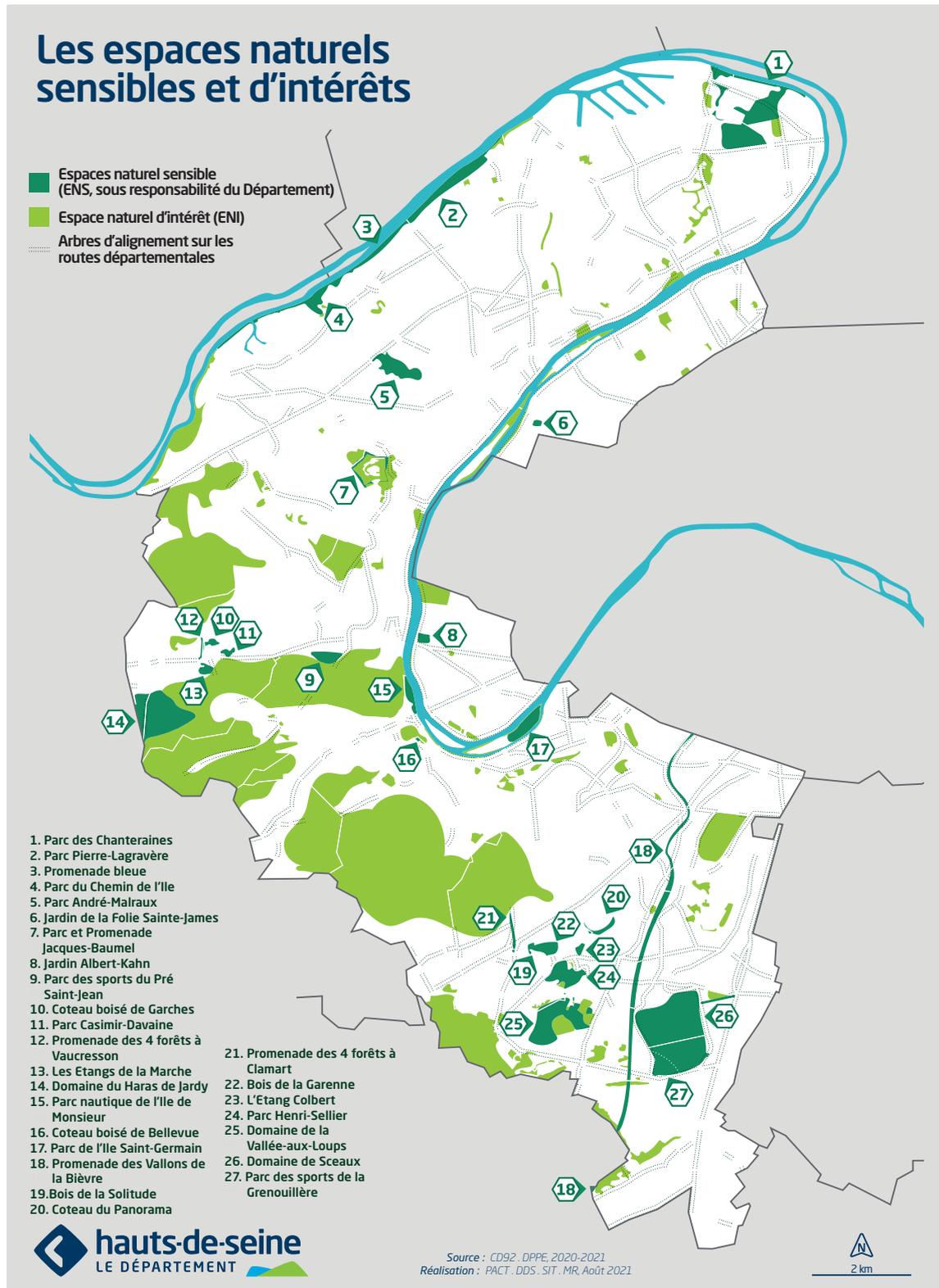
Les quatre forêts domaniales du département (la forêt de Meudon sur 775 ha, la forêt de Fausses-Reposes sur 380 ha, la forêt de la Malmaison sur 201 ha, et la forêt de Verrières sur 116 ha) représentent quasiment la moitié de la surface des Espaces Naturels d'Intérêt identifiés. Ces massifs constituent des liaisons paysagères interdépartementales d'importance dans le cadre urbain et péri-urbain de l'ouest francilien.

L'Office National des Forêts (ONF) a adopté une nouvelle stratégie visant à adapter sa gestion des forêts domaniales en Ile-de-France. Cette vision converge vers celle de la stratégie départementale des espaces de nature approuvée en avril 2021.

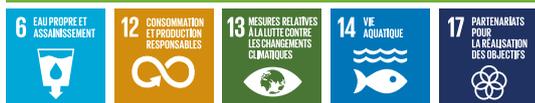
C'est donc dans une optique de synergie qu'une convention de passage entre l'ONF et le Département est approuvée en décembre 2021. La subvention de fonctionnement est variable selon la programmation de travaux présentée par l'ONF et est plafonnée à 175 000 € par an. Il en est de même pour la subvention d'investissement qui est plafonnée à 300 000 € par an.

Perspectives

- Signature de la convention avec l'Office national des forêts en 2022.
- Inauguration en 2022 du Jardin de l'Aigle Blanc à la Vallée-aux-Loups.
- Création de 5 km supplémentaires de promenades bleues et vertes départementales d'ici 2025.
- Acquisition, aménagement et ouverture au public de 20 ha d'ENS supplémentaires d'ici 2025.
- Rénovation de 60 ha d'ENS d'ici 2025.
- Plantation de 19 000 arbres supplémentaires (15 000 dans les ENS, 3 000 en alignements, 1 000 dans les collèges) d'ici 2025.
- Installation de 50 potagers supplémentaires dans les collèges des Hauts-de-Seine.



FICHE N°2 : La politique de l'eau et de l'assainissement



Contexte

La politique de l'eau et de l'assainissement du Département vise à améliorer la qualité de la Seine, réduire les inondations par débordement des réseaux, protéger et aménager les berges, et protéger les ouvrages d'assainissement contre les crues.

Le Département a une compétence pour exercer un service public d'assainissement et, à ce titre, il est propriétaire d'un important patrimoine d'assainissement constitué essentiellement d'un système de transport des eaux usées et pluviales.

Il délègue la gestion du service public par un traité de délégation de service public. Depuis 2019, le contrat attribué à la SEVESC pour une durée de 12 ans, présente des objectifs forts sur de nombreuses thématiques : exploitation, connaissance patrimoniale, réalisation de travaux, développement de nouveaux outils ainsi qu'en matière d'environnement comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il possède environ 628 km de réseaux de dimensions variables, 15 stations de pompage servant à la régulation des réseaux et leur protection contre les crues de la Seine, une centaine de déversoirs d'orages, ainsi que des ouvrages de rétention d'eau de pluie d'une capacité cumulée de plus de 80 000 m³. Le système d'assainissement départemental est majoritairement unitaire.

L'activité assainissement est financée par la redevance payée par l'utilisateur via sa facture d'eau, et qui abonde le budget annexe d'assainissement. Les dépenses relatives à la gestion des eaux pluviales et l'aménagement des berges sont financées par le budget général.

Pour répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité et de protection des milieux aquatiques, le Département mène des actions spécifiques telles que le suivi annuel de la qualité hydrobiologique des berges de Seine, l'utilisation des deux bateaux nettoyeurs et l'engagement du Département pour ces enjeux via le Contrat de territoire eau-climat (CTEC).

Obtenu depuis 2003, la certification ISO 14001 (système de management environnemental) de la Direction de l'Eau est renouvelée en 2021 pour trois ans pour l'ensemble de son activité.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021

- Eaux usées et eaux pluviales : 119 M m³ d'effluents transportés
- Patrimoine réseaux d'assainissement : 628,3 km linéaire dont 397,9 km de réseau visitable et 230,4 km de réseau non visitable
- Taux de renouvellement du linéaire de réseau sur les 3 dernières années : 1,48 %



* La part des surfaces traitées en techniques alternatives ou déconnectées pour la gestion des eaux pluviales est calculée par rapport à la surface totale de parcelles aménagées constatées conformes en 2021.

- Linéaire de réseau traité en 2021 : 5,3 km de réseau visitable, 3,3 km de réseau non visitable
- 477 contrôles de conformité des branchements de particuliers en secteur séparatif
- Nombre d'équivalent-habitants (EH) pour les habitants ayant eu la mise en conformité de leurs branchements : 400 EH

Analyse de risque de défaillance (ARD) des ouvrages d'assainissement

La réglementation en 2020 relative aux systèmes d'assainissement collectifs impacte le Département. Il doit établir une analyse des risques de défaillances (ARD) des ouvrages d'assainissement, et notamment des stations de pompage et des seuils de déversement automatisés. Une ARD « pilote » portant sur la station de pompage du pont de Courbevoie et son seuil asservi a été remise aux services de l'État en décembre 2021.

Poursuite de l'automatisation des déversoirs d'orage du bassin versant de Courbevoie

Dans le cadre du Schéma Départemental d'Assainissement, le Département s'est engagé dans une politique de réduction des rejets vers le milieu naturel, notamment grâce à l'automatisation de déversoirs d'orage (DO), dont la fonction principale est de renvoyer les trop pleins d'effluents unitaires dans la Seine en cas de fortes pluies. Les travaux consistent à remplacer les seuils fixes (de type barrage à poutrelles) par des seuils asservis, dont le niveau s'ajuste automatiquement selon les niveaux d'eau dans le collecteur de quai et dans la Seine.

Dans ce contexte, deux DO à Asnières-sur-Seine seront automatisés et trois autres à Courbevoie seront reconfigurés. Ces DO équipent le collecteur de quai du bassin versant de Courbevoie, situé sous la RD7.

Les volumes annuels déversés seraient ainsi réduits d'environ 40 % sans compromettre le niveau actuel de protection contre les risques de débordement. Ces travaux permettront également de faciliter l'exploitation du collecteur de quai en fonctionnement dégradé (temps de crue, chômage des stations de pompage de Courbevoie ou de Clichy et chômage des émissaires du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne).

Les travaux de la tranche ferme (DO 45 à Asnières-sur-Seine) ont été réceptionnés en 2021. La consultation des entreprises de travaux a été menée en 2021 pour l'automatisation du DO 30 à Asnières-sur-Seine et l'aménagement des DO 38, 41 et 42 à Courbevoie.

Etude de la réalisation d'un filtre planté à Ville d'Avray

Il s'agit de concevoir et réaliser un jardin de pluie filtrant permettant d'améliorer la qualité des eaux de ruissellement d'une section de la RD985 à Ville d'Avray.

En effet actuellement les eaux de voirie de la section concernée se rejettent directement dans les étangs de Corot sans autre traitement.

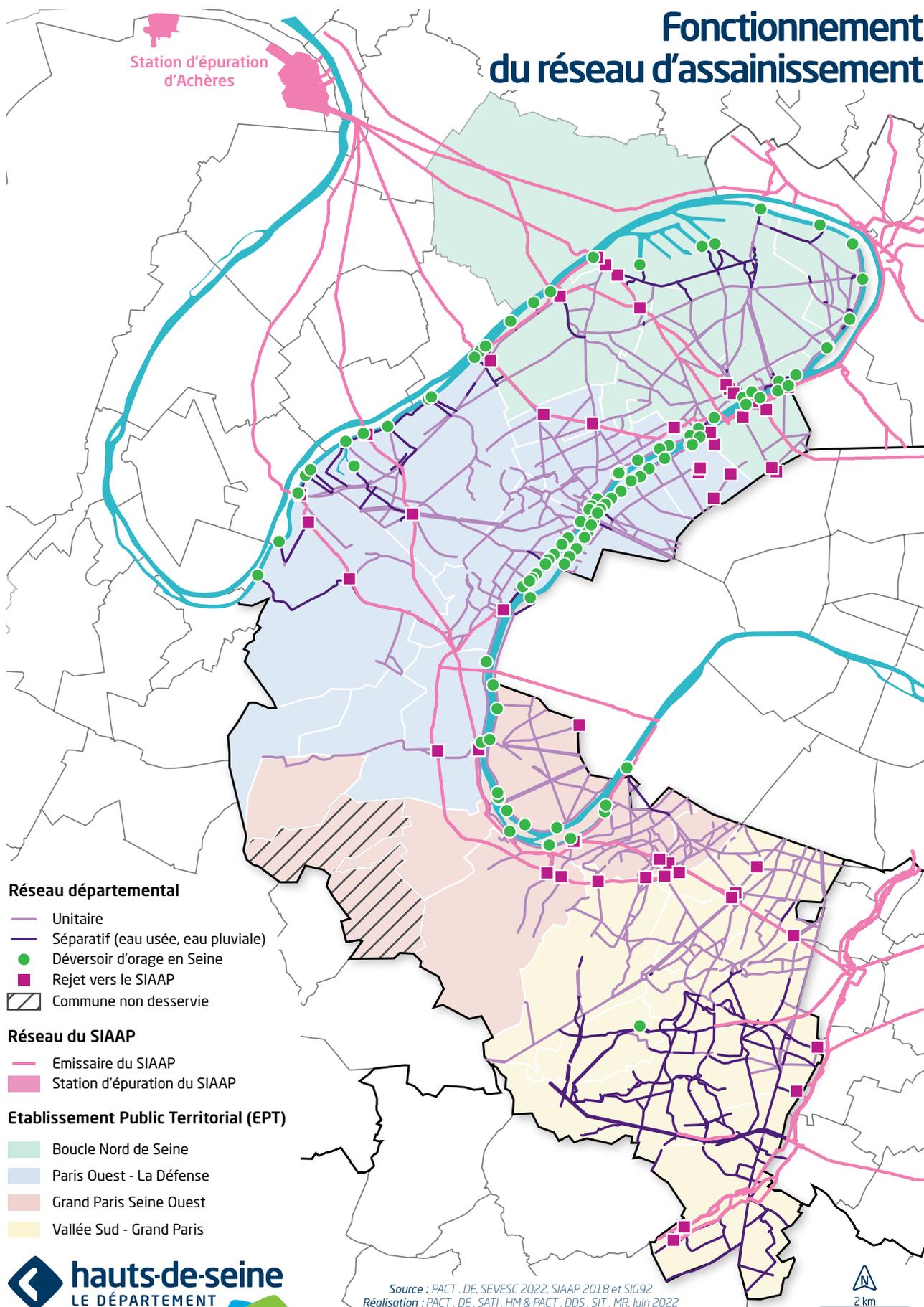
Au-delà de l'aspect innovant du traitement des eaux pluviales de voirie par des filtres plantés, le projet porte une attention très forte à la qualité d'intégration de l'ouvrage : les étangs de Corot sont en effet un site classé tandis que la parcelle du projet, historiquement dévolue à l'écoulement des eaux du bassin versant, se trouve en site inscrit au titre des monuments naturels.

Le bassin versant de voirie traité représente environ 0,55 ha. Les travaux sont prévus en 2023.

Perspectives

- Poursuite de l'analyse « pilote ARD » par l'étude de la station de pompage des Martinets (Rueil-Malmaison) pour aboutir à des préconisations de cahier des charges pour la réalisation de l'ARD de l'ensemble des autres ouvrages électromécaniques.
- Travaux de réalisation d'un bassin de stockage des eaux pluviales de 6 000 m³ à Antony en 2022.
- Communication en 2022 du suivi de la qualité hydrobiologique des berges de Seine.
- Réalisation du filtre planté à Ville d'Avray en 2023.
- Réfection des réseaux d'eau potable au Domaine départemental du Haras de Jardy : 2,1 M€ - Courant 2023.

Fonctionnement du réseau d'assainissement



FICHE N°3 : Rendre la Seine aux habitants



Contexte

Le schéma départemental d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges a pour principal objectif de rendre la Seine aux habitants et de réaliser une promenade de 39 km le long de la Seine, dite « promenade bleue ». Les berges font l'objet d'usages multiples qu'il convient de faire coexister au mieux avec l'environnement naturel. Rendre les berges accessibles au public doit donc se faire en toute sécurité, tout en les préservant ou en leur redonnant leur caractère naturel souhaitable. Les aménagements sont souvent couplés aux réaménagements de voiries départementales, avec un nouveau partage et une nouvelle appropriation de l'espace selon les usages (piétons, cycles). Il s'agit de recréer des espaces paysagers de promenade et de détente et, d'une façon générale, d'ouvrir la ville vers le fleuve tant du point de vue du paysage que des usages.

Ainsi, avec son engagement dans le projet de réaménagement du port Legrand à Boulogne-Billancourt, le Département participe à la réappropriation des Alto-Séquanais aux usages des berges de Seine.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021

- Suivi de la mise en œuvre du schéma départemental d'aménagement et de gestion durables de la Seine.



Mieux connaître pour mieux protéger : diagnostic des berges

Le diagnostic étoffé des 66 km des berges de Seine a été réalisé en 2021 dans le cadre de l'actualisation du schéma départemental d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges. En ont découlé pas moins de 22 cartes thématiques qui seront intégrées dans le prochain schéma et un relevé terrain sensible permettant d'amorcer un programme d'intervention à venir.

Les berges de Seine ont été observées sur des thématiques multiples, au vu de l'existant et dans une vision prospective : géographie et qualité des paysages, biodiversité en Seine et sur les rives, armature végétale, usages et fonctionnalités du fleuve, accessibilité du fleuve depuis la ville et continuités des parcours, dynamiques urbaines, attractivité des sites et équipements alentour, patrimoine...

Poursuite de l'aménagement des berges de Seine

• Courbevoie aval

Les études d'aménagement des berges en amont du pont de Courbevoie ont débuté en 2016 afin d'assurer la continuité jusqu'au parc de Bécon. Le montant prévisionnel de l'aménagement retenu entre le pont de Courbevoie et le parc de Bécon est de 10 M€, la Ville participant à hauteur de 30 %. En 2021, les études d'avant-projet et le dépôt du dossier réglementaire ont été initiés.

• Asnières-sur-Seine

L'aménagement des berges d'Asnières-sur-Seine entre le pont d'Asnières et le pont de Clichy a pour objectif de créer une promenade continue afin d'ouvrir la ville sur le fleuve et de pérenniser et valoriser les berges et leurs accès. Le projet améliorera aussi la qualité du milieu naturel en créant

des zones humides et des frayères. Le montant prévisionnel de l'opération est de 22 M€, la Ville participant à hauteur de 22 %. En 2021, l'étude d'impact et le dossier d'autorisation ont été réalisés.



© villesetpaysages

• Estacade des mariniers à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne

L'opération consiste à déconstruire l'estacade des mariniers puis renaturer et stabiliser la berge. La promenade piétonne permettant de rejoindre le site Vallons-de-Seine au parc des Chanteraines sera reprise afin d'offrir des accès à l'eau (belvédères, promontoires...) et profiter de vues sur la Seine. L'opération a été validée pour un montant prévisionnel de 16 M€. Les études ont été lancées en 2021 en intégrant l'articulation avec la future base nautique à construire sur le site Chazotte.

• Ile Seguin - études sur l'aménagement des berges

Le maître d'œuvre pour l'aménagement des berges au droit de la Seine Musicale a été désigné au 1^{er} trimestre 2021.

Réaménagement du port Legrand

Le réaménagement du port Legrand à Boulogne-Billancourt, dont le chantier a débuté à l'été 2021, fait pleinement écho à la volonté du Département de reconquête des berges de Seine, de continuité des cheminements et de mixité des usages. La construction d'une nouvelle escale participe au développement du tourisme fluvial sur l'Ouest francilien, à l'ouverture des berges au grand public, puisqu'elle permettra à ses passagers d'accéder au plus proche de sites patrimoniaux emblématiques de la Vallée de la Culture, tels le futur Musée du Grand Siècle et le Musée départemental Albert-Kahn.

Ce projet fait l'objet d'une convention tripartite entre le Département, Haropa Port et la ville de Boulogne-Billancourt. Par ce biais, le Département participe au financement du projet porté par Haropa Port de réaménagement du port Legrand et au projet communal de réhabilitation du bâti visant la pratique d'activités sportives et de loisirs. Le Département prévoit, quant à lui, l'aménagement d'un cheminement public sur les berges du quai Alphonse Le Gallo, depuis l'aval du port Legrand jusqu'au pont de Saint-Cloud. Ce tronçon de berges est identifié comme sentier potentiel de petite randonnée (PR) au titre du plan départemental d'itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR). L'aménagement s'inscrit également dans l'objectif départemental d'aménagement durable des berges de la Seine, poursuivi depuis 2006.



© CD92

Perspectives

- Mise à jour du Schéma départemental d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges.
- Signature de la convention tripartite pour le réaménagement du port Legrand en 2022.
- Achèvement du chantier de réaménagement du port Legrand prévu en 2023.

FICHE N°4 : La lutte contre les nuisances environnementales urbaines



Contexte

Dans un territoire fortement urbanisé et concerné par la pollution de l'air et les nuisances sonores, le Département contribue à l'amélioration de la qualité de l'air par sa politique d'aménagement du territoire. Il favorise le développement des transports collectifs, le remplacement progressif des infrastructures routières de transit, héritées de l'Etat, par des boulevards urbains fluides et apaisés, la création d'aménagements cyclables sur voiries départementales, la création d'un nouveau rapport entre les villes et le fleuve, la promotion d'une densification raisonnée des zones urbaines ou encore le développement et la protection des espaces de nature et forestiers.

D'autre part, le Département est partie prenante dans les plans structurants portés par la Région, tels que le Plan de protection de l'atmosphère (PPA), approuvé pour la période 2018-2025 ou la Feuille de route pour la qualité de l'air (FRQA) d'Ile-de-France qui vient compléter le PPA. Il transmet régulièrement des mises à jour sur les actions qu'il met en œuvre et qui répondent aux enjeux régionaux.

Le Département s'associe aux procédures d'information-recommandation et d'alerte auprès des Alto-Séquanais en cas d'épisodes de pollution prévus par l'arrêté inter-préfectoral de 2016. Les recommandations sont consultables sur le site internet : www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/environnement/lamelioration-de-la-qualite-de-lair.

En tant qu'autorité gestionnaire d'infrastructures de transport, le Département doit élaborer son plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Il s'agit d'un plan quinquennal établi sur la base des cartes de bruit stratégiques élaborées par l'Etat. Le nouveau plan (2022-2026) a été approuvé en 2021.

Ce PPBE vise essentiellement à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit et à protéger les zones calmes. A partir de ce diagnostic, le Département œuvre à améliorer l'environnement sonore à proximité des infrastructures routières en procédant notamment à des opérations de pose d'enrobés phoniques peu bruyants. Le Département classe et préserve tous ses parcs et jardins départementaux au titre des zones calmes.

Enfin, dans un contexte de lutte contre le changement climatique, le Département réalise tous les 3 ans depuis 2010 son bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) pour réduire son empreinte carbone par le biais de son plan d'actions.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clefs de l'année 2021

- Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre du Département tous les 3 ans
- Réalisation d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement du Département tous les 5 ans
- Mise à jour de la feuille de route pour la qualité de l'air dans le cadre du PPA tous les ans

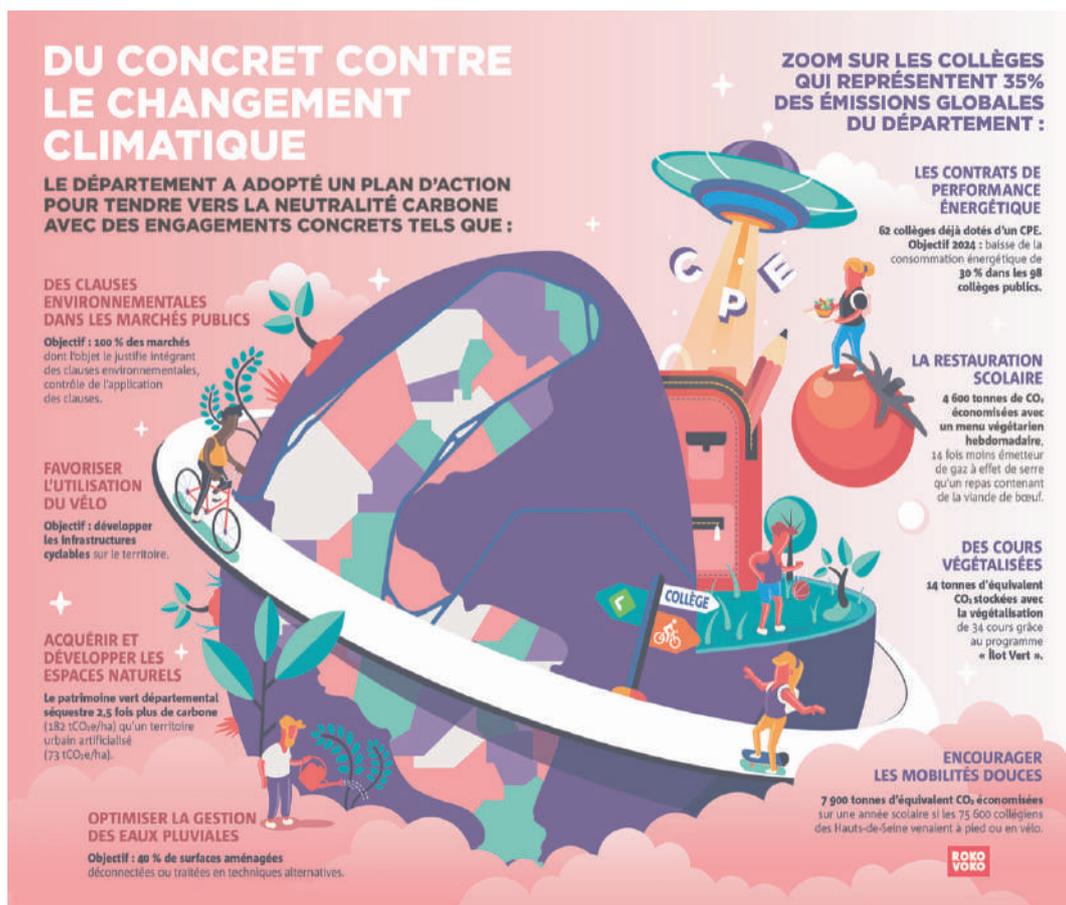
Plan de décarbonation du Département

En 2020, le Département a établi son 4^e bilan des émissions de gaz à effet de serre sur les données de l'année 2019. Pour ce bilan, le Département a fait le choix d'étendre son périmètre d'étude en prenant en compte d'autres émissions indirectes (liées aux achats, déchets, chantiers, déplacements professionnels, ...) au-delà du périmètre réglementaire, le bilan s'élève à 115 000 tCO₂e.

En 2021, le Département a dévoilé son plan d'actions 2022-2024. Ce plan s'inscrit dans le cadre de l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050. La moitié des actions vise une réduction des consommations énergétiques. Et puisque la gestion des collèges représente 35 % des émissions globales du Département, un effort particulier est fourni pour réduire leur empreinte carbone par exemple :

- que tous les collèges publics (93) bénéficient d'un Contrat de performance énergétique pour atteindre une baisse de la consommation énergétique de 30%. (62 collèges déjà dotés d'un CPE),
- la mise en place d'un choix quotidien de repas végétarien dans les cantines scolaires et la moitié des produits de qualité labellisé et avec au moins 20 % de bio.

La mobilité est également prise en considération avec l'ambition de favoriser l'utilisation du vélo par le développement des infrastructures et la mise en place du forfait mobilité durable pour les agents. Le visuel ci-après présente les principaux enjeux du plan d'actions 2022-2024.



Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 3^e échéance réglementaire

Parmi les atteintes à la qualité de vie, le bruit est également un facteur de risque environnemental majeur et apparaît comme la seconde cause de morbidité après la pollution atmosphérique. En tant qu'autorité gestionnaire d'infrastructures de transport (trafic de plus de 3 millions de voitures/an sur les routes départementales), le Département élabore et met à jour son PPBE qui tend à prévenir les effets du bruit, à réduire si nécessaire les niveaux de bruit, ainsi qu'à protéger les zones calmes (son patrimoine vert).

Le réseau routier départemental concerné représente un linéaire de 268 km sur le total des 314 km (soit 85 %). En 2021, le PPBE de 3^e échéance réglementaire a été voté pour la période 2022-2026. Il se décline en 9 axes d'amélioration. Il est consultable sur le site internet : www.hauts-de-seine.fr/ppbe.

Perspectives

- Elaboration du PPBE de 4^e échéance en 2024.
- Suivi de l'atteinte des objectifs fixés dans le plan de décarbonation 2022-2024.
- Mise à jour du bilan des émissions de gaz à effet de serre en 2024 sur les données de l'année 2023 pour un plan d'actions 2025-2027.

FICHE N°5 : Une politique encourageant des aménagements communaux résilients et durables



Contexte

Le Département s'engage à soutenir les 36 communes de son territoire aussi bien sur des projets structurants en investissement que sur des actions de proximité en fonctionnement. Cette politique est fondée sur un partenariat contractuel de 3 ans. Il prend la forme d'un contrat de développement Département-Ville régissant les modalités d'attribution de subventions. Ce dispositif met en application le principe de subsidiarité qui consiste à rechercher le niveau d'intervention le plus pertinent au plus proche des usagers, en l'occurrence l'échelon communal.

En décembre 2020, le Département a approuvé le principe de valorisation, dans les contrats de développement, des opérations d'investissement exemplaires en matière de développement durable.

Depuis 2019, la stratégie d'innovation urbaine lancée par les Départements des Hauts-de-Seine et de Yvelines vise à encourager et à faciliter les projets urbains novateurs, et favoriser les échanges entre professionnels sur les enjeux et défis à venir (qualité et densité urbaine, territoire résilient, écoconstruction, etc.).

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021

- Dépenses annuelles en investissement au titre de l'année 2021 : 39,3 M€
- Depuis le lancement du dispositif en 2013, le Département s'est engagé sur un montant total de 570,3 M€ (dont 363,4 M€ en investissement et 206,9 M€ en fonctionnement).



- 5 nouveaux contrats et 29 avenants conclus

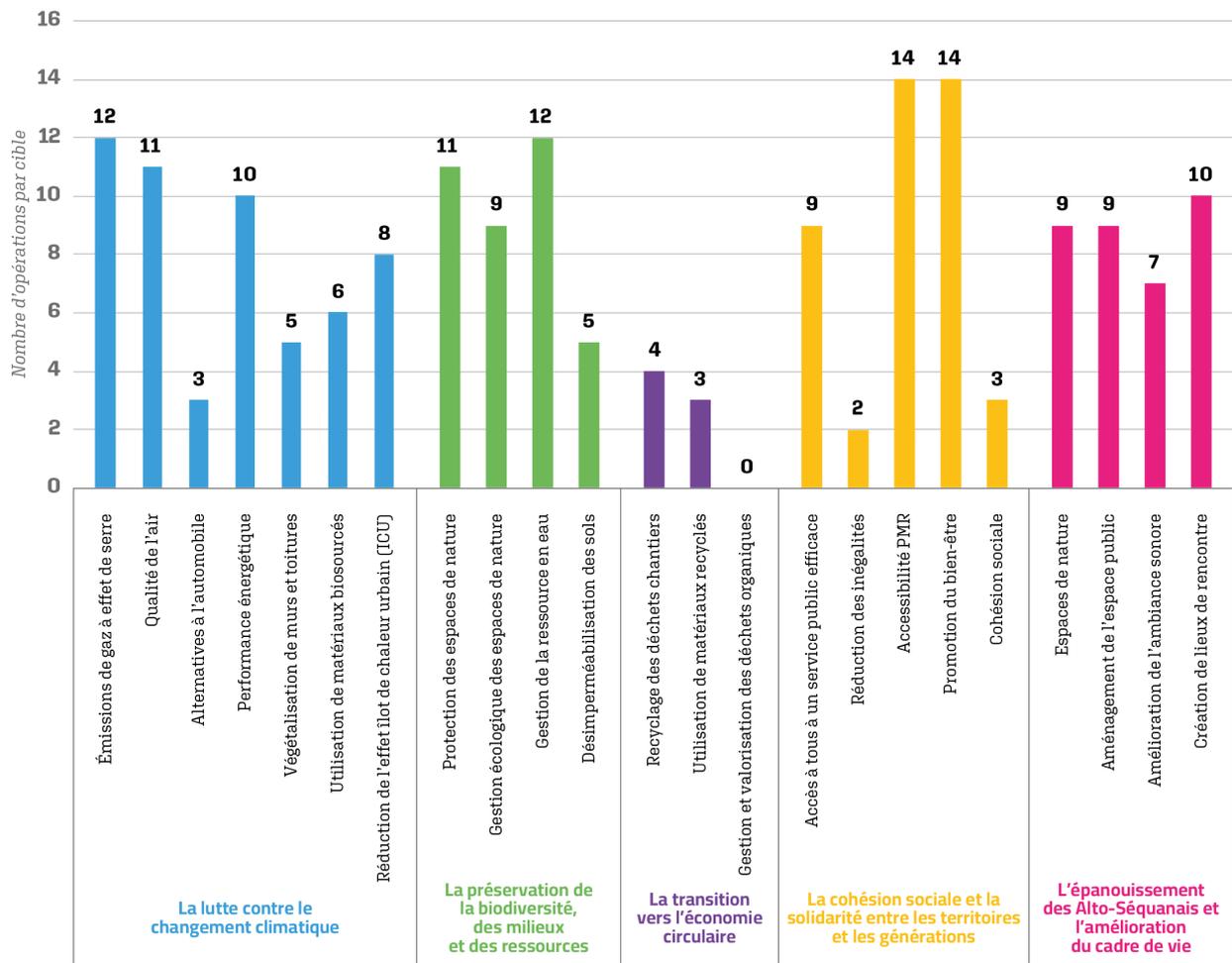
Valorisation des projets communaux exemplaires en matière de développement durable

Les opérations des contrats de développement Département-Ville signés pour la période 2021-2023 ont bénéficié d'une analyse au titre du développement durable. Désormais, la reconnaissance de l'exemplarité d'une opération en matière de développement durable est un élément décisionnel, pris en compte prioritairement pour la détermination du montant de la subvention accordée.

Toutes les opérations d'investissement, hors vidéo protection, sont dorénavant analysées par le biais d'une grille technique comportant 5 finalités : lutte contre le changement climatique, préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, transition vers l'économie circulaire, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations, épanouissement des Alto-Séquanais et amélioration du cadre de vie.

Chacune de ces 5 finalités est déclinée ensuite autour de 3 à 7 cibles, ce qui permet une analyse précise de chaque opération autour de 23 cibles au total.

Répartition des 18 opérations d'investissement financées en 2021 sur les 23 cibles



Dans les contrats signés pour 2021-2023, deux opérations ont reçu un avis « Très favorable » et dix opérations ont reçu un avis « Favorable ». Les opérations ayant reçu un avis « Très favorable » sont :

- L'aménagement de l'îlot Langevin de Nanterre qui comprend la reconstruction du gymnase et la restructuration du groupe scolaire. Ce projet vise plusieurs labels : le label E+C- (comme « énergie positive et bas carbone »), le label Bâtiment Basse Consommation (BBC) et le label Natureplus pour les matériaux de construction et de l'habitat.
- La restructuration de la halle de marché à Villeneuve-la-Garenne. Ce projet vise la labellisation E+C- qui garantit le recours aux énergies renouvelables et un bâtiment bas carbone.

Valorisation des projets urbains innovants

Plusieurs volets de la stratégie d'innovation urbaine ont été mis en œuvre. Les carnets Les défis d'une insertion urbaine réussie et Végétaliser les projets urbains pour mieux vivre en ville, clôturant la première saison des Ateliers, ont été publiés. Les réflexions entre professionnels de l'urbanisme des Hauts-de-Seine, autour des transitions territoriales (thématique de la Saison 2) se sont tenues dans le cadre de 3 ateliers de l'innovation urbaine avec la participation des Communes, du CAUE 92, de l'Institut Paris Région et d'autres experts. Enfin, la troisième édition du prix de l'innovation urbaine, valorisant les projets urbains innovants, a récompensé 8 collectivités alto-séquanaises parmi les 11 collectivités primées de l'Ouest francilien. Les innovations déployées sur le territoire alto-séquanais sont :



- L'espace culturel « Le Cèdre » à Asnières-sur-Seine, équipement culturel multidisciplinaire et intergénérationnel, a pour vocation de devenir un lieu de vie, véritable « hub » de la vie culturelle, sociale et citoyenne pour l'ensemble des Asniérois.
- La requalification du quartier Nord à Bagneux vise à préparer l'arrivée de deux lignes de transport structurantes (M4 et M15). Afin de garantir la prise en compte des avis des habitants, des modalités de participation citoyenne innovantes ont été placées au cœur de la démarche de conception des projets urbains (avis citoyen, jury citoyen, atelier de co-conception).

- L'équipement public d'enseignement et de loisirs précurseur par son architecture, « l'école des sciences et de la biodiversité » à Boulogne-Billancourt, réconcilie bâti et accueil du vivant par son programme environnemental et son projet pédagogique.
- L'Établissement Culturel et de Loisirs (ECL), « Le 25 de la Vallée » accueille la MJC de la Vallée, institution socioculturelle dynamique de la ville de Chaville. Cet équipement à l'architecture innovante a permis de développer et d'améliorer l'offre d'activités culturelles et associatives sur le territoire communal.
- Pour donner une dimension écologique au Parc de la Planchette à Levallois-Perret, le projet de bassin écologique naturel ambitionne de réhabiliter le petit bassin « historique » aujourd'hui vétuste et son dispositif de cascade, à l'arrêt depuis plusieurs années.
- La rénovation du « quartier du Parc Sud » à Nanterre permettra de changer l'image et renforcer l'attractivité du quartier du site, situé à proximité du parc André-Malraux et de La Défense. Cette opération structurante de renouvellement urbain prévoit l'introduction d'une nouvelle mixité fonctionnelle et résidentielle au sein du quartier, tout en conservant et réhabilitant le patrimoine exceptionnel des tours Nuages.

PARTIE 2

POUR UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

En tant que chef de file de l'action sociale, le Département définit et met en œuvre sa politique d'action sociale dans les domaines de la santé et de la solidarité afin de favoriser la cohésion de notre société et l'épanouissement de chacun. Il intervient à différents niveaux, pour ses concitoyens de tout âge, pour les artisans/commerçants, pour ses agents et à l'international.

En particulier, face à des nouveaux enjeux sociétaux, institutionnels et financiers, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont été soucieux de définir une stratégie partagée afin de mutualiser leurs actions et ressources.

Les Hauts-de-Seine et les Yvelines représentent 3 millions d'habitants. Les deux territoires ont bénéficié d'une croissance démographique de 1,7 % sur les 5 dernières années. Les perspectives démographiques à l'horizon de 2030 entrevoient une hausse de 7 % de la population. Les moins de 20 ans augmenteraient de 1,8 % pour atteindre 800 000 jeunes en 2030. Parallèlement le vieillissement de la population se poursuivra : les 65 ans et plus augmenteraient de 37,8 % et attendraient 600 000 habitants en 2030.

Ainsi, en 2018, le Département, en coopération avec les Yvelines, a adopté le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSMS) Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022. Ce schéma ambitionne de mieux répondre aux besoins des Alto-Séquanais et des Yvelinois dans un contexte de transformations fortes de notre société. Il apporte des réponses concrètes et de proximité, à nos concitoyens dans les domaines de l'enfance-jeunesse, de la famille, de l'insertion sociale et professionnelle et de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Ses orientations se déclinent en 4 axes sectoriels :

1. Prévention et promotion de la santé,
2. Prévention et protection enfance-jeunesse,
3. Insertion, lutte contre la pauvreté et inclusion socio-professionnelle,
4. Prévention et soutien à l'autonomie.

Par ailleurs, le Département met un point d'orgue à soutenir les vecteurs d'éducation auprès de la jeunesse et à faciliter l'accès de tous les Alto-Séquanais à la culture et au sport, sources de bien être et de rapprochement social. Et preuve de son implication sportive, le Département se prépare activement à accueillir les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 sur son territoire notamment par un ambitieux programme de réaménagement et de modernisation du stade Yves-du-Manoir. Avec deux sites olympiques, quatre sites d'entraînements et vingt-six centres de préparation, il occupe une place de choix. Labellisé « Terre de jeux 2024 » et estampillé territoire d'entraînement et de pré-compétition de Paris 2024, le Département compte faire profiter les Alto-Séquanais de cette dynamique territoriale avant, pendant et après l'événement.



FICHE N°6 : L'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux



Contexte

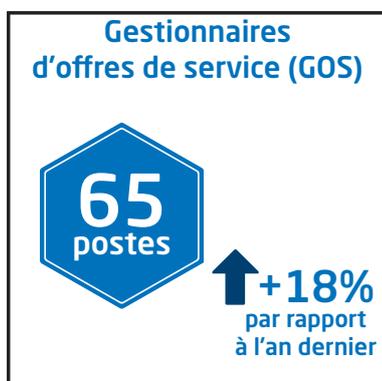
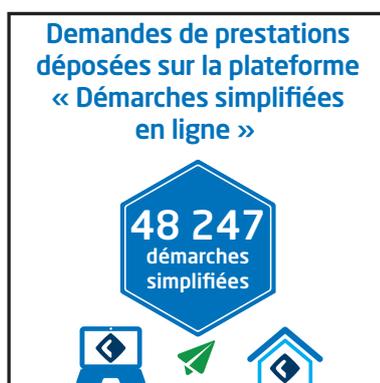
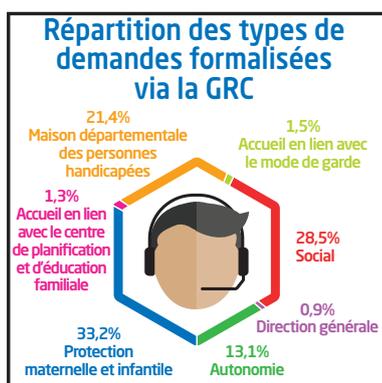
Le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSMS) met l'utilisateur au cœur des politiques sociales afin d'innover et de rénover les pratiques d'accompagnement, de simplifier les démarches et faciliter l'accès aux droits, à travers notamment l'accompagnement numérique et une offre de services modernisée et agile.

Un portail unique 78-92 a été déployé, www.78-92.fr. Il recense l'ensemble des aides et des services couverts par les compétences départementales. Il permet d'améliorer le service rendu aux usagers en simplifiant notamment les démarches.

Egalement, la démarche Gestion relation citoyen (GRC), initiée en 2018, vise à rapprocher l'administration de ses usagers en facilitant les échanges entre citoyens et services et en améliorant le traitement et le suivi des demandes adressées au Département, quel que soit le canal employé : courrier, téléphone, présentation à l'accueil ou démarches et formulaires en ligne. De nombreux outils ont ainsi été déployés.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés en 2021

- Les dépenses annuelles en fonctionnement du Pôle Solidarités
- Les dépenses annuelles d'investissement du Pôle Solidarités



Développement d'espaces numériques au sein des Pôles sociaux

En 2021, le Département a poursuivi sa politique de déploiement de Pôles sociaux et d'inclusion sociale en créant de nouveaux espaces numériques au sein des Services de Solidarités Territoriales (SST). L'installation d'équipements numériques dans les espaces d'accueil des Pôles sociaux permet aux Alto-Séquanais qui ne disposent pas d'accès au numérique d'effectuer leurs démarches d'accès aux droits sociaux (santé, prestations familiales ou sociales, demande de RSA et recherche d'emploi etc.)

en libre-service ou d'être accompagnés (sur RDV ou non) par les gestionnaires d'offre de services (GOS). L'enjeu, pour les GOS, est d'apporter une posture de « faire avec » la personne à accompagner plutôt que « faire pour ». Ainsi, deux espaces numériques ont été installés successivement au Pôle social de Colombes et de Villeneuve-la-Garenne. 4 568 Rendez-vous Accès aux droits ont été réalisés via la GRC par les GOS.



Espace numérique à Colombes - © CD92

Faciliter les prises de rendez-vous en ligne par la plateforme « Les RDV Solidarités »

Le Département s'inscrit dans une politique visant à développer une approche préventive et permettant d'augmenter les capacités individuelles et les démarches « d'empowerment » ou de participation des personnes à accompagner. L'objectif est d'aider les Alto-Séquanais les plus vulnérables à mobiliser les ressources de leur environnement afin d'acquérir l'autonomie nécessaire pour accéder à leurs droits sociaux et permettre la réalisation de leur parcours d'insertion social et/ou professionnel.

Après avoir formé les professionnels des Services des Solidarités Territoriales (SST) et renforcé son offre de démarches sociales en ligne, le Département a déployé une nouvelle offre « Les RDV Solidarités » destinée aux Alto-Séquanais. L'objectif est de fluidifier la relation avec l'utilisateur et de diminuer la part des rendez-vous non honorés.

En 2021, les RDV Solidarités ont été expérimentés par certains SST et vont être généralisés à l'ensemble des 13 territoires d'action sociale dès janvier 2022.

Ouverture du Foyer d'accueil médicalisé interdépartemental Patrick-Devedjian

En septembre 2021, les Présidents des deux Départements ont officialisé l'ouverture du Foyer d'Accueil Médicalisé Interdépartemental (FAMI) Patrick Devedjian, effective en octobre 2021. Le foyer est situé sur le site de Bécheville sur la commune des Mureaux.



©(DR)



Inauguration de l'établissement - © CD92 / Olivier Ravoire

Ce projet très attendu par les familles de personnes souffrant de troubles du spectre autistique ou de troubles psychiques a connu son aboutissement en 2021. Jusque-là, les Alto-Séquanais et les Yvelinois, n'avaient d'autres solutions que de se tourner vers des établissements spécialisés en Belgique.

Complexe innovant, conçu sous la forme d'une plateforme multi-services, le foyer d'accueil médicalisé comporte 158 places : un FAM comprenant 66 places pour des adultes atteints d'autisme et 50 places pour des adultes présentant des troubles psychiques qui vient compléter un service d'accompagnement médico social pour adultes handicapés (SAMSAH) de 42 places implanté sur 4 antennes (2 dans chaque département) ouvertes en 2018. Il y a également deux pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), répartis sur les deux territoires en 2019.

La réservation des places est faite à parts égales à des bénéficiaires de chaque département, soit 79 places pour chacun.

Le FAM est géré par la Fondation des Amis de l'Atelier. Il est implanté au cœur du pôle d'excellence se développant sur le sujet de l'autonomie avec des projets structurants d'innovation sociale et technologique et impliquant des partenariats publics/privés.

En décembre 2021, le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) régional couvrant la période 2022-2026 a été signé entre les deux Départements, l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la Fondation des Amis de l'Atelier afin de financer le fonctionnement du complexe.

Les équipes de la Fondation accompagnent, depuis l'ouverture de l'établissement, 116 résidents et 300 parcours de vie.

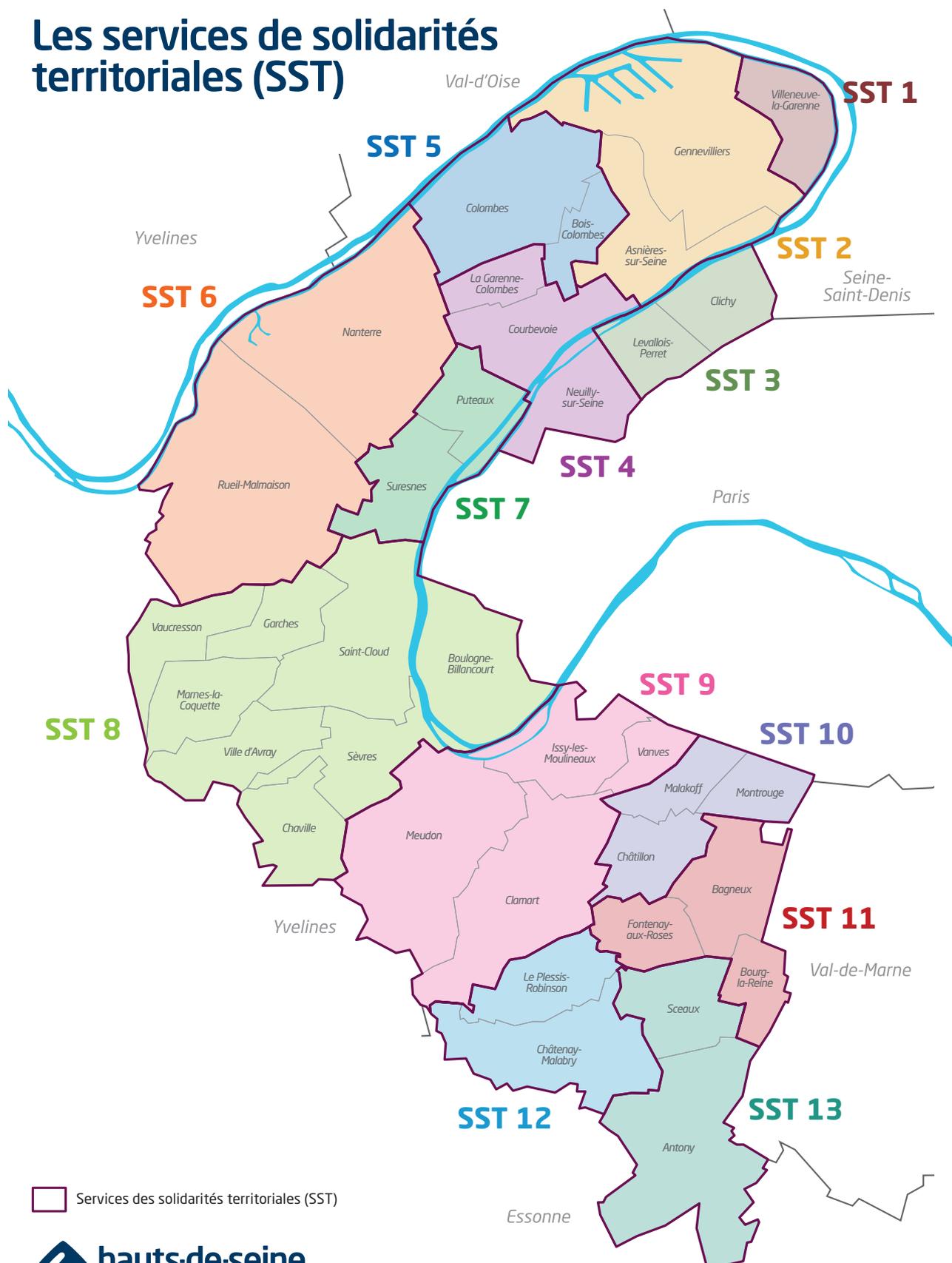
Coûts d'investissement, 31 M€ (avec le soutien du FS2I) et de fonctionnement 7,6 M€

Durée de l'opération : 2018/2021

Perspectives

- Déploiement des Pôles sociaux départementaux : ouverture en 2022 du 4^e Pôle social « Les Courtilles » à Asnières-sur-Seine (SST2) et en 2023 du 5^e Pôle social à Antony.
- Projets de création de Pôles sociaux en phase de conception ou à l'étude en 2022 (SST3 à Clichy-la-Garenne et SST9 à Issy-les-Moulineaux).
- Poursuite de la formation des professionnels de l'accueil (Académie de l'Accueil) notamment des GOS.
- Programme de redéploiement et de création de places d'hébergement dans le champ de la Protection de l'Enfance en cours.
- Accessibilité de tous les Alto-Séquanais à la plateforme « RDV Solidarités » dès janvier 2022.

Les services de solidarités territoriales (SST)



Services des solidarités territoriales (SST)



Source : CD92, PSOL, 2020
Réalisation : PACT, DDT, SIT, MR, Septembre 2021

2 km



FICHE N°7 : La prévention santé en direction des enfants de moins de 6 ans



Contexte

Le Département assure des actions de prévention et de promotion de la santé et de prévention et protection Enfance-Jeunesse.

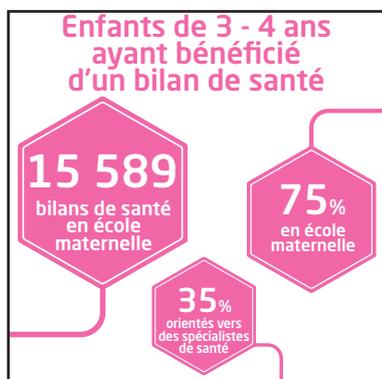
La loi du 14 mars 2016 relative à la protection et à la promotion de la santé de la famille et de l'enfant renforce le rôle de la Protection maternelle et infantile (PMI) départementale dans ses compétences en matière de prévention notamment en direction des enfants de moins de 6 ans. Dans ce cadre le Département met en œuvre des actions de dépistage et de suivi des troubles d'ordre physique, psychologique, sensoriel et des apprentissages dans les premières années de la vie de l'enfant entre 3 et 4 ans. En partenariat avec l'Éducation nationale, le Département a poursuivi en 2021 la réalisation des bilans de santé des enfants scolarisés dans les écoles maternelles du département.

Dans le domaine de la Petite Enfance, le Département a aussi comme mission de délivrer l'agrément des assistantes maternelles et celui nécessaire à l'adoption d'un enfant.

Le Département modernise le dispositif des modes d'accueil de la Petite Enfance en créant avec les Yvelines la plateforme de mise en relation des parents avec les assistants maternels agréés, ENFenCONFIANCE.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés en 2021

- Les enfants de moins de 6 ans représentent 7,9 % de la population alto-séquanaise
- Dépenses annuelles en fonctionnement en 2021 : 21,5 M€ (parcours Petite Enfance)



- 5 497 enfants orientés suite au BSEM et 7 342 orientations vers différents types de soin
- 4 626 assistants agréés - 13 414 places d'accueil
- Nombre de places dans les établissements d'accueil du jeune enfant : 28 381 enfants
- 6 747 bénéficiaires de l'allocation Bébédome

Poursuite de la campagne des bilans de santé en école maternelle (BSEM) : orientations des enfants dépistés et renforcement de la coordination avec les professionnels de santé

En partenariat avec l'Éducation nationale, la réalisation des bilans de santé des enfants scolarisés dans les écoles maternelles du département s'est poursuivie en 2021. L'objectif des bilans de santé est de veiller au développement de l'enfant en repérant le plus tôt possible d'éventuels besoins de soins et en assurer la mise en œuvre en lien avec les parents et les professionnels de santé (libéraux et/ou hospitaliers). En 2021, 15 590 enfants ont bénéficié du bilan de santé qui prévoit un dépistage visuel, auditif, des troubles du langage, des troubles du comportement ainsi qu'une évaluation des mensurations (IMC), de la santé dentaire et vaccinale. Suite à ce bilan, 5 497 enfants ont été orientés vers des professionnels de santé, ce qui a généré 7 342 orientations vers différents types de soins (plusieurs orientations pour un même enfant).

La puéricultrice renseigne les résultats du bilan sur le carnet de l'enfant et, le cas échéant, lorsqu'une anomalie ou un dépistage est suspicieux, recommande aux parents de prendre rendez-vous avec son médecin généraliste ou un spécialiste (ORL, ophtalmologue ...) et réalise un courrier d'orientation vers le professionnel de santé. A la fin de l'année scolaire 2020/2021, 18 % des orientations ont fait l'objet d'un retour d'information vers la PMI départementale attestant que la prise en charge médicale a été mise en place, en accord avec les parents.



© CD92/Julia Brechler

La plateforme ENFenCONFIANCE pour faciliter la mise en relation parents-assistants maternels (ASSMAT)

Anticipant certaines dispositions prévues par l'Ordonnance n° 2021-611 relative aux services aux familles, le Département, en coopération avec les Yvelines, a innové en déployant la plateforme ENFenCONFIANCE ouverte aux assistants maternels et aux parents dès février 2021. Elle permet de faciliter les démarches des parents à la recherche d'un mode d'accueil pour leur(s) enfant(s) de moins de 6 ans d'une part et de renforcer l'attractivité du métier d'ASSMAT d'autre part. Les ASSMAT, agréés par le Département, renseignent leur lieu d'exercice, les jours, horaires et disponibilités d'accueil ainsi que leur projet d'accueil.

Ces informations permettent une géolocalisation de l'ensemble de l'offre des modes d'accueil individuel de la petite enfance sur le département. Les professionnels peuvent également télé-déclarer, à partir de leur espace personnel, des informations nécessaires au suivi de leur agrément et des accueils en direction des services départementaux.

De leur côté, les parents peuvent, à l'aide de la plateforme, trouver l'assistant maternel répondant au mieux à leurs besoins et leurs aspirations et entrer en contact avec lui.

La plateforme est accessible via le site Aides et Services 78/92 : <https://assmat.hauts-de-seine.fr/connexion>.



Revalorisation de l'allocation Bébédôm et simplification de son accès

L'allocation Bébédôm 92, créée volontairement en 2005 est une aide financière mensuelle de 110 € ou 220 € par foyer, spécifique au Département, qui a vocation à soutenir les familles qui ont fait le choix d'employer un assistant maternel agréé par le Département ou une auxiliaire parentale pour garder leur enfant de moins de trois ans, au moins 20 heures par semaine. Elle est versée au moyen du chèque emploi service universel (CESU). En juillet 2021, le Département a décidé de revaloriser de 10 % les montants attribuables de l'allocation Bébédôm tout en simplifiant les conditions d'accès (réduction du nombre de justificatifs à fournir, interface avec la CAF pour récupérer automatiquement le quotient familial et intégration des données dans le logiciel métier du Département). La mesure a pris effet au 1^{er} septembre 2021. En 2021, 6 773 familles bénéficient de l'allocation Bébédôm.

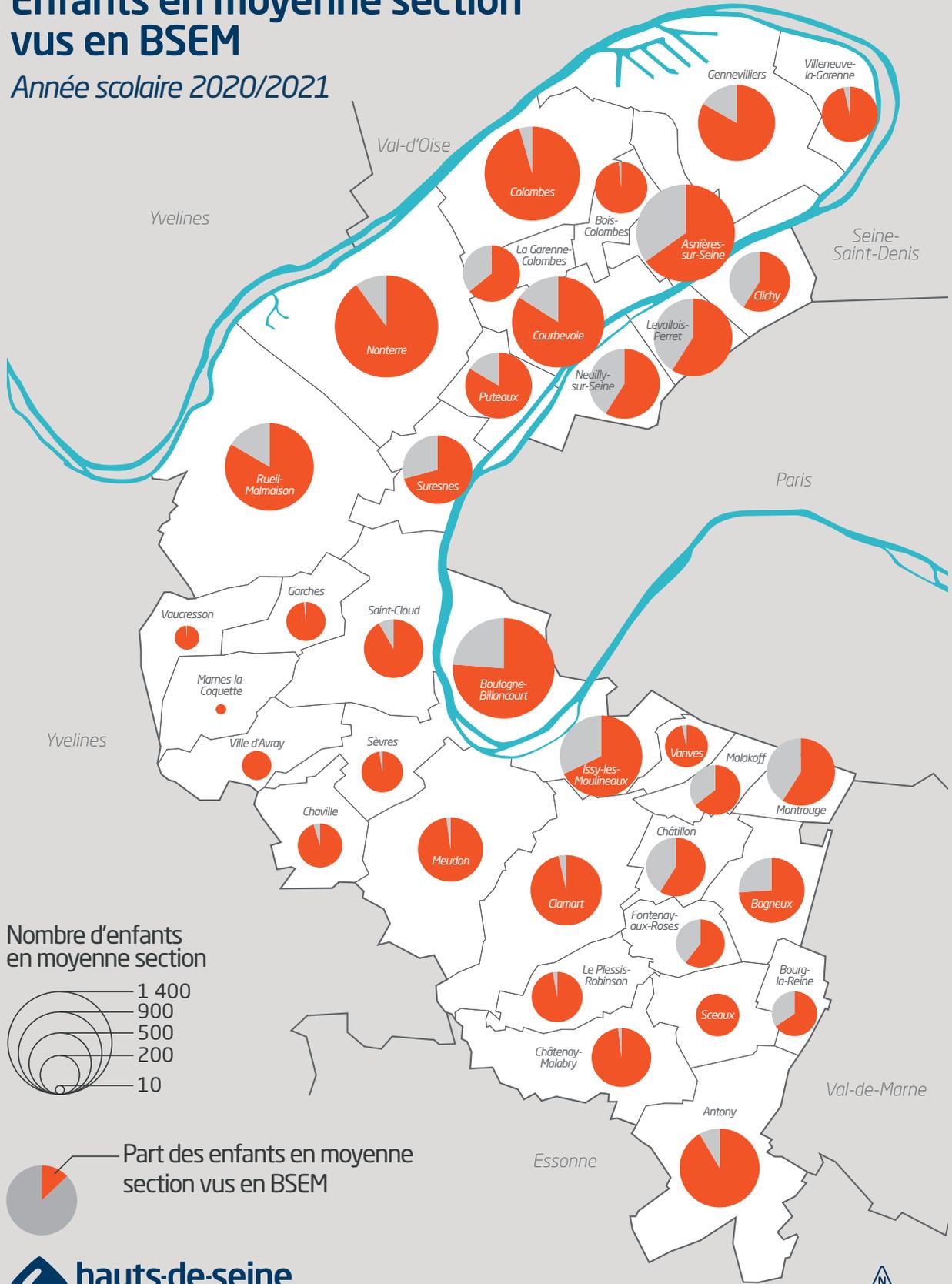
Lien vers le site Aides et services 78/92 pour tout savoir sur l'allocation Bébédôm : www.78-92.fr/annuaire/aides-et-services/detail/allocation-garde-denfant-departementale-bebedom

Perspectives

- Réaliser 100 % des dépistages visuels, auditifs, troubles du langage, troubles du comportement, IMC et retard vaccinal chez les enfants âgés de 3 - 4 ans scolarisés.
- Communication du premier bilan de santé BSEM auprès de l'ensemble des acteurs en 2022.
- Ouverture de la plateforme ENFenConfiance aux partenaires (Communes, RPE) en 2022.

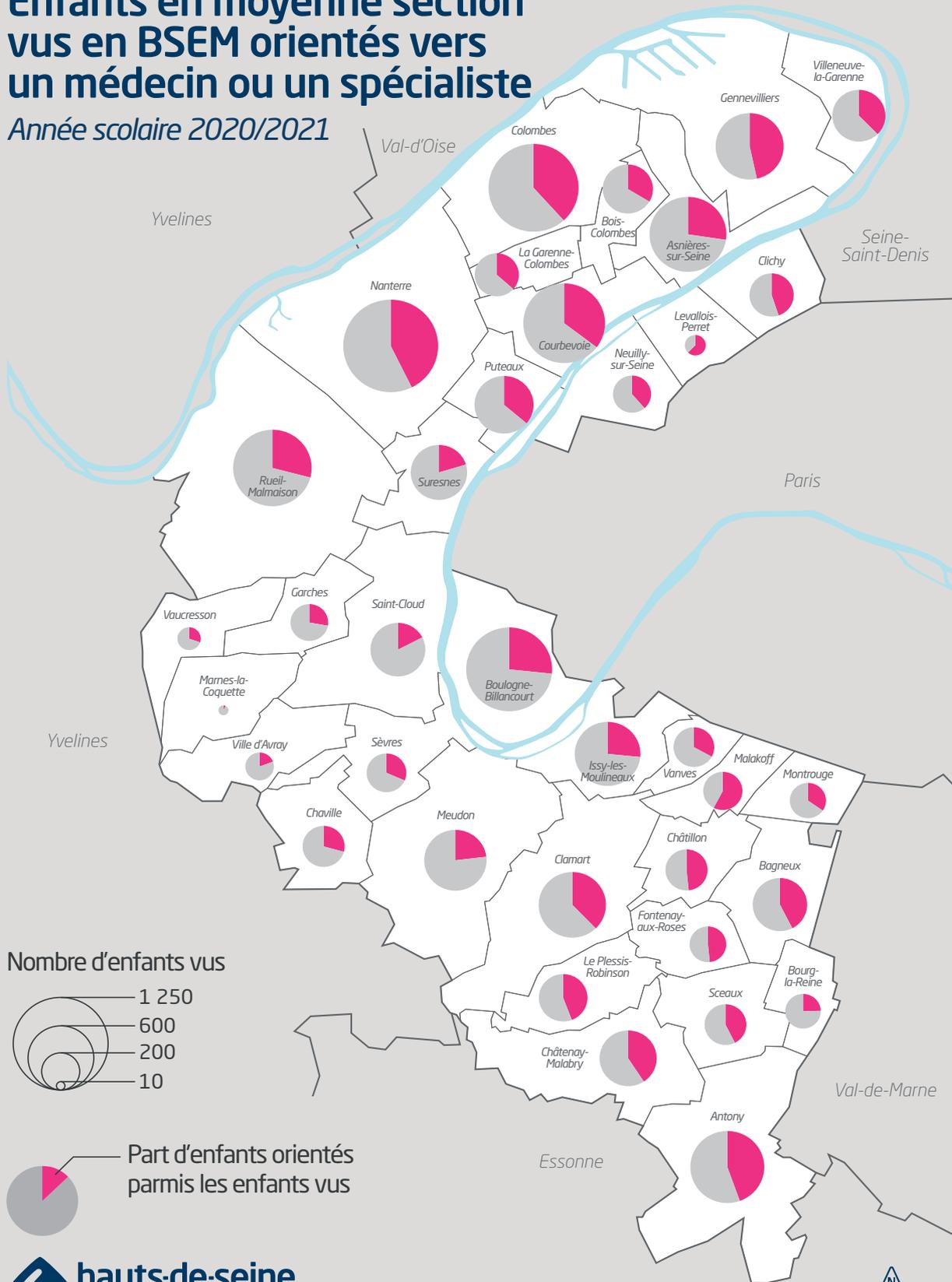
Enfants en moyenne section vus en BSEM

Année scolaire 2020/2021



Enfants en moyenne section vus en BSEM orientés vers un médecin ou un spécialiste

Année scolaire 2020/2021



FICHE N°8 : La prévention et l'insertion en direction des jeunes



Contexte

Dans le domaine de la protection de l'enfance et de la jeunesse, l'un des grands enjeux du schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale (SIOSMS) est de développer une approche préventive dans une démarche de proximité au plus près des réalités de vie des enfants, des jeunes et de leurs familles.

Le Département se mobilise contre le risque prostitutionnel chez les jeunes dont le phénomène s'est amplifié ces cinq dernières années. Il se saisit de cette question en s'appuyant sur les préconisations du rapport rendu le 13 juillet 2021, suite au groupe de travail présidé par Catherine Champrenault, ancienne procureure générale de la Cour d'appel de Paris et Présidente du groupe de travail gouvernemental sur la prostitution des mineurs.

Le Département a parallèlement poursuivi l'enrichissement de son offre de prévention en direction des jeunes les plus fragilisés via son dispositif d'intervention Veille Active Jeunes (VAJ), mis en place en 2020, désormais déployé sur l'ensemble du territoire départemental.

Le Plan vacances-été-jeunes a permis, encore cette année, à des jeunes des quartiers prioritaires, des étudiants, des jeunes actifs, de bénéficier de sorties culturelles ou touristiques et de séjours de vacances.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés en 2021

- 18,1 % de 11-25 ans dans la population départementale
- Plus de 60 services et institutions associés
- Plus de 250 professionnels sociaux et médico-sociaux impliqués



Prévention et lutte contre la prostitution des jeunes

La crise sanitaire et son impact sur certains jeunes ainsi que les constatations des travailleurs sociaux et des développeurs de la Veille Active Jeunes 11-25 ans, ont amené le Département à se saisir du problème de la prostitution chez les jeunes dans les Hauts-de-Seine.

En novembre 2021, le Département a organisé une semaine de prévention contre le risque prostitutionnel des jeunes. L'objectif est de mieux cerner cette problématique dans les Hauts-de-Seine et de lancer, en concertation avec les partenaires (justice, Communes, etc.), un plan de sensibilisation et d'actions de prévention. Trois demi-journées d'interventions avec Catherine Champrenault, ancienne Procureure générale de la Cour d'Appel de Paris et Présidente du groupe de travail gouvernemental sur la Prostitution des Mineurs et trois séances de ciné-débat animées par l'Association Agir contre la prostitution des enfants (ACPE), ont permis d'établir un diagnostic partagé de la prostitution chez les mineurs avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels, territoriaux et associatifs spécialisés sur ce sujet. Le portrait type de ces jeunes et de leurs proxénètes et les conséquences de la « prostitution 2.0 » alimentée par internet et les réseaux sociaux ont été réalisés.

Le Département se mobilise pour améliorer la prise en charge de ses jeunes grâce à une stratégie ambitieuse qui s'articule autour de 4 piliers : la prévention des jeunes et de leurs parents, la protection des mineurs en cas de danger, le signalement des proxénètes et la formation des professionnels. Ainsi des actions sont mises en œuvre, dès 2021, telles que les « consultations sexo jeunes », des ateliers collectifs dans les Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) ou le « michetomètre », outil de sensibilisation destiné à faire prendre conscience aux jeunes des situations de violence dans leurs relations amoureuses et d'objectiver les activités prostitutionnelles parfois minimisées.

Enfin au quotidien, 85 médiateurs éducatifs déployés dans 74 collèges du département identifient et accompagnent les élèves vulnérables exposés à ces risques. Les médiateurs éducatifs animent également des ateliers sur le vivre-ensemble.



© CD92

Poursuite du déploiement de Veille Active Jeunes (VAJ) 11-25 ans

Dans une dynamique partenariale et territoriale, la Veille assure un maillage autour du jeune à partir d'une difficulté repérée (isolement, rupture familiale, problème scolaire, projet d'insertion), un soutien coordonné grâce aux acteurs de proximité et ainsi lui garantit des perspectives différentes. En fonction de la situation du jeune et de son contexte familial et environnemental, un parcours personnalisé co-construit avec lui, lui permet de se donner de nouvelles orientations.

Ainsi en 2021, une vingtaine de jeunes en situation complexe ont été accompagnés.

Le dispositif a poursuivi sa montée en charge, en proposant de nouvelles actions communiquées via la newsletter régulière, la page Facebook <https://www.facebook.com/VeilleActiveJeunes> et le compte Instagram https://www.instagram.com/vaj_11_25_ans/.

Parmi les actions soutenues par le Département :

• Bourse pour le permis de conduire

Cette action menée par la Ville de Suresnes, avec le soutien financier du Département a pour objet de permettre à une dizaine de jeunes, dans une démarche d'insertion professionnelle, d'obtenir le permis de conduire. En échange d'une prise en charge financière de 50 à 80 % par la Ville, les jeunes effectuent 40 heures de bénévolat à caractère social et citoyen.

• Distributions alimentaires

70 distributions ont été organisées par le Département dans le cadre de son plan de soutien aux Solidarités. 7 624 jeunes étudiants se sont présentés et 18 850 repas, colis, rations ont été distribués.



© CD 92/Olivier Ravoire

Des sorties estivales organisées par la Veille Active Jeunes 11-25 ans : le Plan vacances-été-jeunes

En 2021, le Plan vacances-été-jeunes a, une nouvelle fois, permis à des jeunes des quartiers prioritaires, des étudiants, des jeunes actifs, de bénéficier de sorties culturelles ou touristiques et de séjours de vacances.

Diverses initiatives ont été proposées :

- **Croisières sur la Seine**

Des promenades fluviales ont été organisées pour permettre à plus de 120 jeunes de découvrir, sous un autre angle, le patrimoine des Hauts-de-Seine et de Paris.

- **Vacances solidaires pour les étudiants**

Des sorties ont été réservées aux étudiants avec un quota de places pour 4 journées de découverte de villes et de hauts lieux patrimoniaux. 338 jeunes alto-séquanais ciblés par cette offre ont ainsi pu visiter le Tréport, Eu et Mers-les-Bains, ou découvrir le Havre et ses sites emblématiques, ou visiter le château de Chambord et Orléans.



Visite au château de Chambord - © CD92/Willy Labre



Croisière sur les Seine - © CD92/Julien Brechler

- **Initiation à la trottinette électrique et découverte du parc du Château de Versailles**

71 jeunes de 12 ans ont participé aux 10 randonnées (gratuites) de 2 heures en trottinette électrique, encadrées et commentées par 2 guides, organisées au Domaine du Château de Versailles.

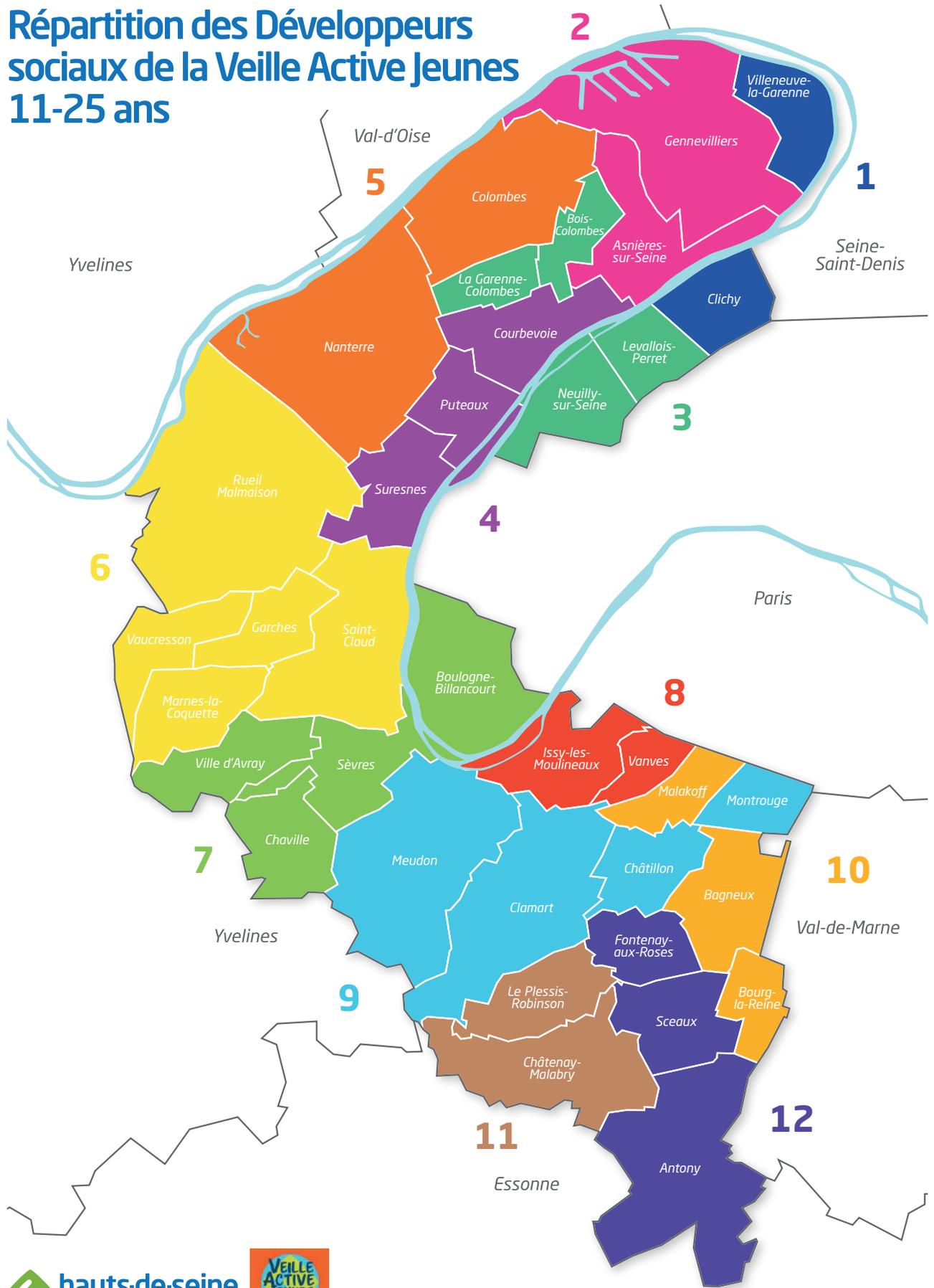


© CD92/Julia Brechler

Perspectives

- Développement du partenariat du dispositif VAJ 11-25 afin d'élargir l'offre d'actions individuelles et collectives en direction des jeunes alto séquanais les plus fragilisés.
- Définition d'un plan d'action départemental de prévention et de lutte contre le risque prostitutionnel des jeunes dans le cadre de la création de l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE).
- Déploiement dans les collèges d'une mallette pédagogique en partenariat avec la Préfecture des Hauts-de-Seine (déléguée à l'égalité des chances) pour aborder la vie sexuelle et affective des jeunes.
- Mise en place d'ateliers collectifs animés par les professionnels des CPEF et l'équipe de la VAJ, dans les lieux d'hébergement des jeunes (résidences hôtelières éducatives, Foyers de jeunes travailleurs).
- Déploiement d'actions en faveur de l'apprentissage.

Répartition des Développeurs sociaux de la Veille Active Jeunes 11-25 ans



FICHE N°9 : L'insertion, la lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale



Contexte

Le schéma interdépartemental SIOSMS met l'usager au cœur des politiques sociales afin d'innover et de rénover les pratiques d'accompagnement, de simplifier les démarches et faciliter l'accès aux droits, à travers notamment l'accompagnement numérique et une offre de services modernisée et agile. Dans le domaine de l'insertion, la lutte contre la pauvreté et l'inclusion socio-professionnelle, le schéma prévoit trois orientations majeures :

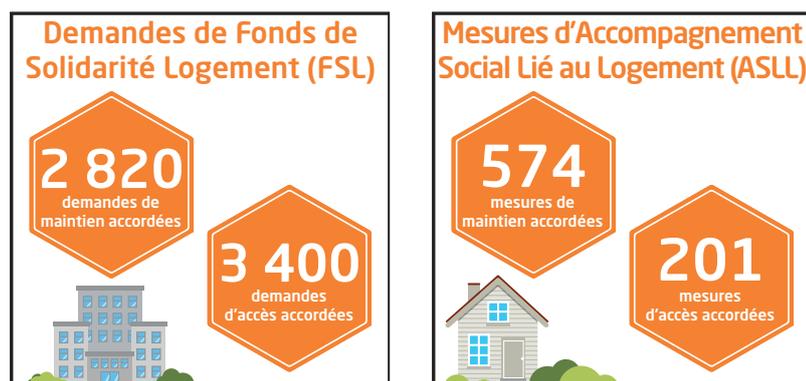
- Simplifier et faciliter l'accès aux droits et à l'accompagnement social et socio-professionnel par la mise en œuvre d'un parcours coordonné ;
- Assurer la prise en charge rapide, adaptée et efficace des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ;
- Faire du retour à l'emploi une priorité.

La stratégie d'insertion par le retour à l'emploi, développée par le Département des Hauts-de-Seine, en coopération avec les Yvelines, vise à créer une dynamique d'accès à l'emploi adossée au renforcement des filières d'activité qui offrent des relais de croissance et des métiers en tension, sur l'Ouest francilien. Dans ce cadre, les deux Départements ont adopté un Programme Départemental d'Insertion (PDI) interdépartemental pour accompagner l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et des demandeurs d'emplois et ont confié sa mise en œuvre à l'Agence Interdépartementale d'Insertion, dont l'organisation a été finalisée en janvier en 2021.

Dispositif majeur dans la politique départementale d'aide au logement et de prévention des expulsions locatives, auprès des publics alto-séquanais fragilisés dans leur parcours résidentiel, le fonds de solidarité logement (FSL) comporte deux volets : un volet aides financières (FSL-accès Hauts-de-Seine) et un volet accompagnement social assuré soit par les centres communaux d'action sociale, soit par des associations ou les Services de Solidarités Territoriales. Le Département œuvre à intégrer ceux qui peuvent en bénéficier via un accès plus simplifié. En 2020, il a adopté le nouveau règlement du dispositif FSL qui s'adresse désormais à une population plus large (notamment les jeunes) et applique des critères d'éligibilité mieux adaptés afin d'apporter aux usagers un soutien rapide à l'accès au logement et un accompagnement social plus efficace sur le maintien dans le logement. Les aides du FSL sont désormais accessibles via la plateforme « Mes démarches simplifiées.fr » : un FSL « Accès logement Hauts-de-Seine » et un FSL « Maintien logement ».

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clefs de l'année 2021

- Les dépenses annuelles d'allocation « revenu de solidarité active » : 200 M€ au Compte administratif (CA) 2021
- Les dépenses annuelles du programme départemental d'insertion : 6,7 M€ au CA 2021
- Les dépenses annuelles d'investissement : 586 k€
- Les dépenses annuelles en fonctionnement : FSL : 5,7 M€, ASLL : 2,7 M € (CA 2021)



- 32 297 foyers allocataires du RSA (au 31/12/N) dont le taux de bénéficiaires du RSA majoré : 6,8 %
- 56 407 personnes couvertes par le dispositif RSA
- 39 241 personnes pouvant bénéficier d'un accompagnement personnalisé (périmètre DD)
- 68,6 % de personnes accompagnées dans le cadre d'un accompagnement professionnel
- 7 818 contrats d'engagement réciproque élaborés (CER)

Création de l'agence interdépartementale d'insertion

L'agence interdépartementale d'insertion Hauts-de-Seine/Yvelines a été créée pour mettre en œuvre la politique d'insertion commune des deux Départements, fondée sur plusieurs projets d'aménagement dans l'ouest francilien et sur la formation aux métiers de demain ou en tension. Créée sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP) pour favoriser et amplifier les synergies public/privé dans les domaines de l'emploi et de l'insertion, l'Agence d'Insertion est opérationnelle dans sa dimension interdépartementale depuis janvier 2021.

Des formations aux métiers de demain ou en tension

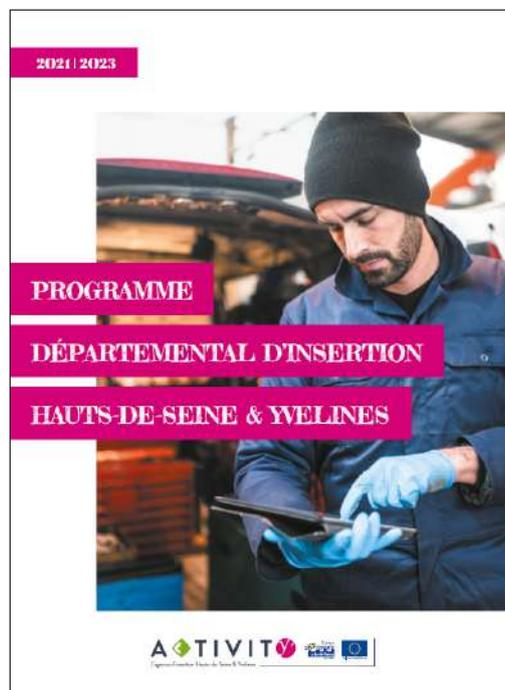
Afin de faciliter la remise en activité de la population particulièrement précarisée (bénéficiaires du RSA, chômeurs de longue durée, jeunes), le Département propose des actions de formation spécifiques aux métiers de demain ou en tension. Ces actions prennent des formes différentes (découverte des métiers, formations, contrats de professionnalisation, contrats « parcours emploi compétences »,...) ou font appel à des partenariats différents (associations, GIP Autonomie, entreprises d'insertion, fédérations professionnelles,...) selon les métiers qu'elles visent à savoir :

- les métiers de l'aide à la personne et de l'aide à domicile,
- les métiers du bâtiment et des travaux publics,
- les métiers du recyclage et de la valorisation des déchets,
- les métiers du nettoyage et de la propreté,
- les métiers de la restauration,
- les métiers de la vente et du tertiaire.

Le Programme départemental d'insertion 78/92 (PDI)

En 2020, les deux Départements ont voté un Programme départemental d'insertion commun couvrant la période 2021-2023. Cette feuille de route se traduit par le renforcement des actions existantes et par la construction de nouvelles actions à l'échelle interdépartementale qui ont vocation à :

- Rendre employables et autonomes les publics les plus exposés à la précarité (bénéficiaires du RSA, jeunes, chômeurs de longue durée) et les faire accéder à l'emploi avec des accompagnements intensifs ;
- Construire avec tous les partenaires une offre de formation qualifiante et professionnalisante adaptée à la fois aux besoins des publics et aux entreprises qui recrutent, rapprochant ainsi les compétences des emplois recherchés ;
- Mettre en place une stratégie commune de développement des relations avec les partenaires économiques (entreprises, fédérations professionnelles, organismes patronaux, secteur de l'Économie Sociale et Solidaire) en ciblant les secteurs porteurs d'emploi et non délocalisables (ex : les services à la personne, le BTP, les espaces verts, le nettoyage et l'entretien, ...);
- Faciliter le rapprochement offre/demande d'emploi grâce à la mutualisation des deux plateformes JOB7 JOB92 à travers un outil numérique qui répond de manière très concrète aux besoins locaux en recrutement des employeurs et met en valeur les compétences et les aptitudes professionnelles des personnes en recherche d'emploi.



Le nouveau PDI 2021-2023 Hauts-de-Seine - Yvelines s'appuie ainsi sur cinq axes stratégiques :

- préparer à la reprise d'emploi,
- former et faire monter en compétences,
- dispenser des accompagnements personnalisés et renforcés vers l'emploi,
- développer l'emploi de transition,
- développer l'emploi pérenne.

Des dispositifs d'accompagnement dédiés selon les profils des demandeurs d'emploi

• La plateforme JOB78-JOB92

Hébergée sur un site commun Yvelines/Hauts-de-Seine, la plateforme JOB78 JOB92 propose aux bénéficiaires du RSA et aux employeurs une solution gratuite, simple et rapide de mise en contact : les bénéficiaires du RSA peuvent y déposer leur curriculum vitae et candidater sur des offres publiées, et les employeurs, publier leurs offres d'emplois.



En 2021, ce dispositif a permis d'accroître le nombre de mises en relation entre demandeurs d'emplois et recruteurs. Le nombre d'inscriptions de bénéficiaires du RSA est en hausse de 15,3 %, le nombre de recruteurs inscrits en hausse de 11,1 % et le nombre d'offres d'emplois déposées a presque triplé.

• Le dispositif Accompagnement Global

A compter du 1^{er} janvier 2021, le Département et Pôle Emploi ont renouvelé pour 3 ans leur convention relative au déploiement du dispositif d'Accompagnement Global (Aco Glo). Il s'agit d'un partenariat renforcé avec Pôle Emploi et l'Etat (DT92) pour accompagner globalement et de manière coordonnée l'insertion professionnelle et sociale des demandeurs d'emploi, éloignés de l'emploi. Il repose sur une équipe coordonnée de 22 conseillers emploi et 22 travailleurs sociaux du Département. Cette coopération s'articule autour de 3 axes :

- Axe 1 : mettre à disposition des conseillers Pôle emploi, un guide des ressources sociales disponibles sur le territoire ;
- Axe 2 : proposer un accompagnement global, d'une durée de 6 mois renouvelable une fois, aux demandeurs d'emploi rencontrant des freins sociaux, au regard du bilan et des préconisations formulées par l'équipe de conseillers ;
- Axe 3 : proposer un accompagnement par un travailleur social du Département aux demandeurs d'emploi présentant de lourds freins sociaux en amont de leur recherche d'emploi.

De janvier à novembre 2021, 1 540 demandeurs d'emploi ont bénéficié de l'accompagnement global parmi lesquels 49,8 % bénéficiaires du RSA.

43,8 % des demandeurs d'emplois (allocataires du RSA ou non) entrés dans le dispositif ont pu accéder directement à l'emploi, entrer en formation ou créer leur entreprise ; 28,5 % ont été repositionnés dans un autre Accompagnement Pôle Emploi afin de poursuivre le travail engagé et 3,45 % ont été repositionnés sur l'Axe 2 en accompagnement social exclusif compte tenu de l'aggravation des freins sociaux.

Accès simplifié au Fonds de solidarités pour le logement (FSL)

En 2021, le Département a poursuivi sa politique de lutte contre le non recours au dispositif FSL. La simplification des accès à ce dispositif a commencé à porter ses fruits : 5 330 demandes ont été déposées via tous les canaux dont 2 132 pour une aide à l'accès et 3 198 pour une aide au maintien dans le logement.

Ainsi, l'aide du FSL pour un accès au logement a plus que doublé par rapport à 2020. Quant au nombre de demandes accordées pour le maintien au logement, il a progressé de 61 %.

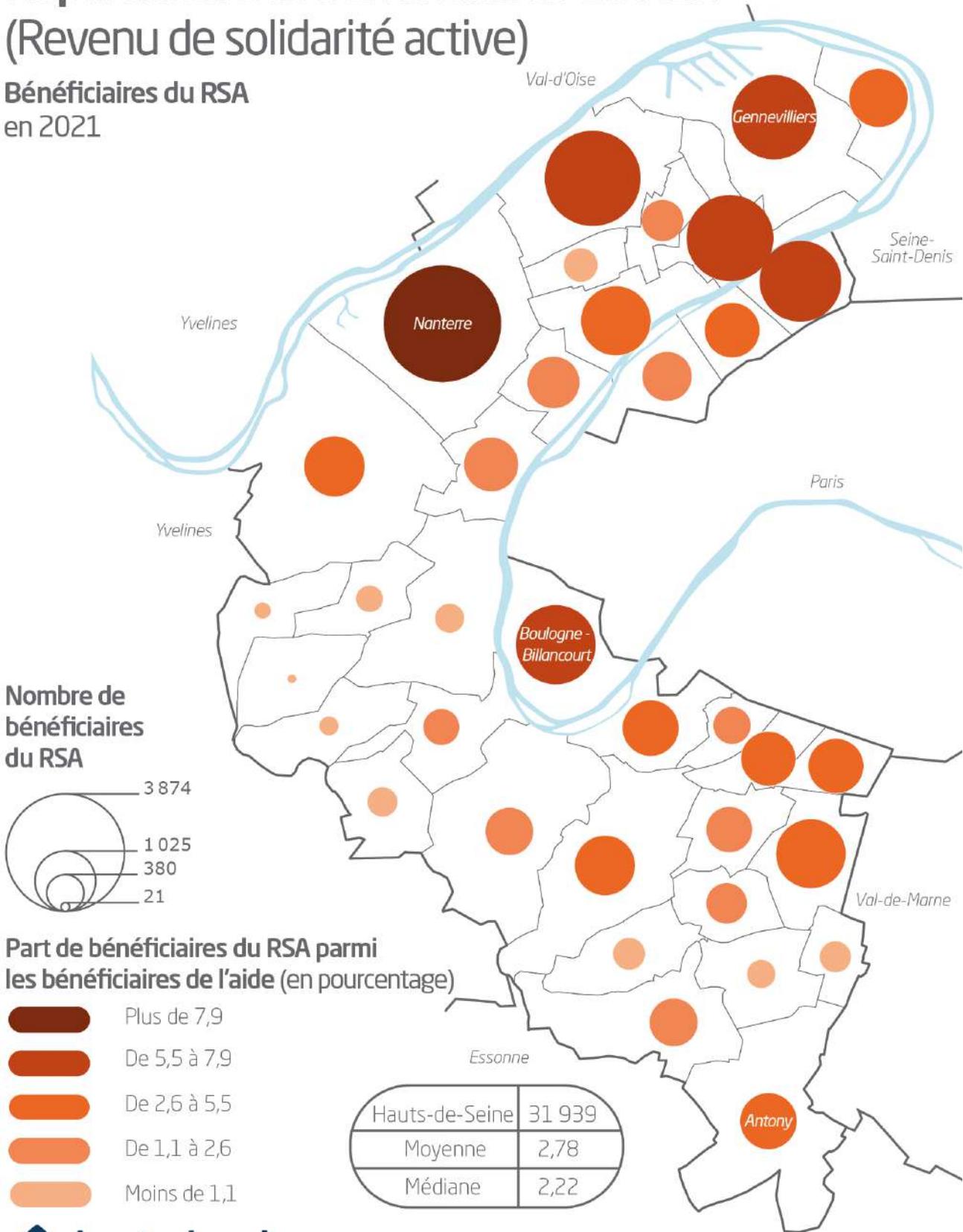
Par ailleurs, dans le cadre du dispositif partenarial (12 communes et 5 partenaires associatifs) d'accompagnement social lié au logement (ASLL), 666 mesures d'accompagnement dédiées ont permis aux Alto-Séquanais, les plus fragiles, de se maintenir à leur domicile.

Perspectives

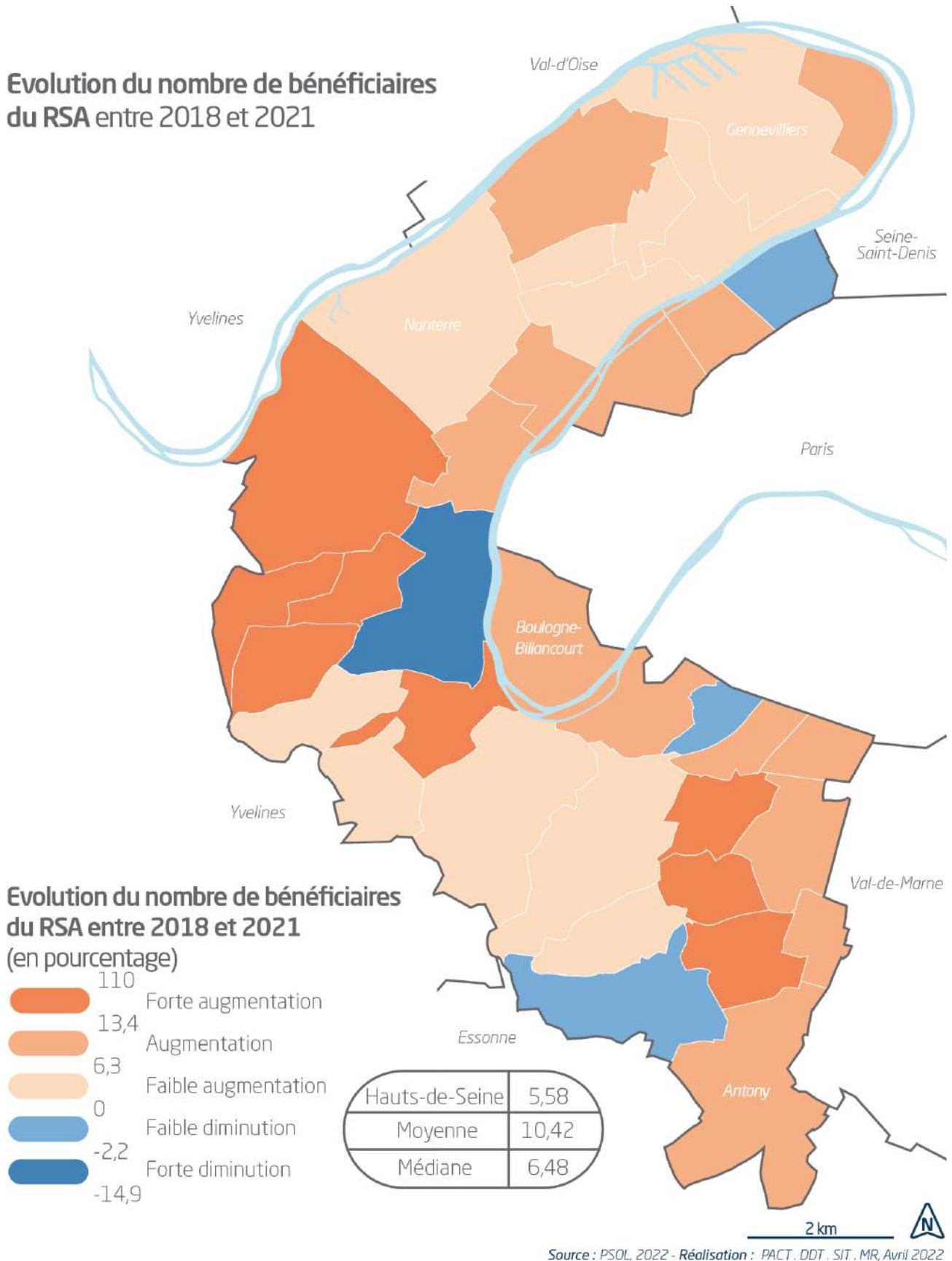
- Poursuite de la politique d'insertion de proximité en direction des demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou non et des jeunes.
- Renforcement du partenariat avec Pôle Emploi et l'Etat (DT92) et déploiement du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) sur le département.
- Poursuite du dispositif Accompagnement global sur le territoire alto-séquanais en 2022.
- Poursuite de la politique de lutte contre le non recours au FSL et la coordination des acteurs territoriaux pour la mise en place des mesures d'ASLL.
- La structuration de filières d'insertion pour réactiver des pistes d'emploi dans les secteurs des services à la personne, du BTP, de la logistique et du transport, du tri et de la valorisation des déchets, de l'écologie urbaine.

Répartition des bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active)

Bénéficiaires du RSA
en 2021



Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA entre 2018 et 2021



FICHE N°10 : Les défis de l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap



Contexte

Dans le domaine de l'Autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap, le schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale Yvelines/Hauts-de-Seine 2018-2022 (SIOSMS) prévoit trois orientations majeures :

- Proposer des services territoriaux de proximité et améliorer l'information, la communication et l'orientation des personnes et de leurs familles ;
- Elaborer des actions de prévention de la perte d'autonomie et renforcer le maintien à domicile ;
- Améliorer la connaissance des besoins des personnes et de leurs aidants afin d'adapter l'offre de services et d'hébergement tout en développant des alternatives, dans une logique de parcours.

Dans les Hauts-de-Seine, le vieillissement de la population se poursuit : + 7,1 % en 5 ans pour les 60 ans et plus et + 10,4 % en 5 ans pour les 85 ans et plus. Selon les prospectives, à l'horizon 2030, la classe d'âge des 65-84 ans augmenterait de 37 % et celle des 85 ans et plus de 32 %.

Face à ce défi du vieillissement de la population, la stratégie développée par le Département, en coopération avec les Yvelines, vise à renforcer les actions déjà mises en place et à opérer un virage domiciliaire en créant les conditions nécessaires au soutien à domicile de toute personne âgée ou en situation de handicap qui souhaite continuer à vivre chez elle et dans son environnement habituel, en lui proposant des services personnalisés et coordonnés et en lui permettant de maintenir ses liens avec ses proches et de participer à la vie sociale. Le soutien aux aidants, indispensables pour le maintien à domicile, constitue également un enjeu majeur.

En outre, le Département fait partie de la Conférence des financeurs, nouvelle instance stratégique au bénéfice de la coordination et du déploiement d'une politique de prévention de la perte d'autonomie, à destination des personnes âgées de 60 ans et plus et de leurs aidants, à l'échelle du territoire départemental. Cette Conférence gère une enveloppe financière, confiée par la Caisse Nationale de Solidarité de l'Autonomie (CNSA) qui assure un effet levier sur les financements que ses membres consacrent à des actions de prévention de la perte d'autonomie.

Les deux Départements soutiennent également les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, domiciliées sur ces deux territoires, dans leur déplacement grâce au service PAM 92-78, service de transport public collectif à la demande, d'adresse à adresse. Avec le dispositif Améthyste, le Département aide également ces personnes à se déplacer dans les transports en commun d'Ile-de-France.

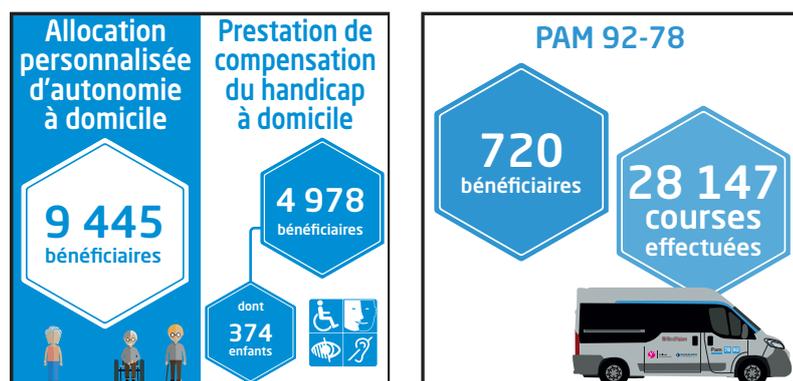
Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clefs de l'année 2021

Parcours séniors :

- dépenses annuelles en fonctionnement : 150,2 M € au BP 2001
- dépenses annuelles d'investissement : 1,9 M € au BP 2001

Parcours Personnes Handicapées :

- dépenses annuelles en fonctionnement : 174,5 M € au BP 2001
- dépenses annuelles d'investissement : 4,2 M € au BP 2001



- 1 340 bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne
- 526 bénéficiaires de l'aide-ménagère pour les personnes âgées ou en situation de handicap

L'Agence interdépartementale de l'Autonomie opérationnelle en 2021

Pour pouvoir répondre aux défis du Grand Age et aux enjeux du maintien à domicile, les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines ont officialisé, en octobre 2020, la création de la première Agence Interdépartementale de l'Autonomie Hauts-de-Seine/Yvelines. Structurée sous forme d'un groupement d'intérêt public, l'Agence a pour mission d'améliorer la qualité des services intervenant dans le champ de l'autonomie et de faire émerger des solutions innovantes, afin de répondre à l'aspiration massive des seniors à bien vivre et bien vieillir chez eux et à fédérer les acteurs publics et privés du champ de l'autonomie. Installée aux Mureaux (Yvelines) et disposant d'une antenne dans chaque département, l'Agence est opérationnelle depuis juillet 2021. Son action s'articule autour de deux axes :

- Structurer et faire évoluer l'offre d'accompagnement à domicile pour les personnes en perte d'autonomie et coordonner des bouquets de services à domicile ;
- Faire émerger l'offre de demain en suscitant des innovations servicielles, organisationnelles et technologiques, pour ensuite les accompagner, les expérimenter et les déployer sur le territoire.

Un axe concerne également les métiers de l'aide à domicile pour favoriser leur création, leur promotion et veiller à la professionnalisation des professionnels du secteur.

Adoption du Programme Départemental de l'Autonomie

En juin 2021, le Département a adopté le Programme Départemental de l'Autonomie (PDA) Yvelines et Hauts-de-Seine pour la période 2021-2023 qui se structure autour de 4 axes stratégiques :

- informer, orienter et conseiller,
- structurer et coordonner l'offre de services et de soins à domicile,
- promouvoir l'autonomie et le bien vieillir,
- favoriser un habitat adapté et inclusif.

Colloque Etre aidant aujourd'hui

Piliers du maintien à domicile, les aidants sont encore un public silencieux, un vivier de bénévoles qui opère naturellement. Ils sont près de 260 000 dans les Hauts-de-Seine et consacrent environ huit heures par semaine à leur proche en situation de dépendance. Leur retour d'expérience et d'usage est indispensable pour ajuster les dispositifs de maintien à domicile et construire des parcours fluides, entre domicile, alternatives à domicile et établissement, dans le respect du choix de vie de la personne en perte d'autonomie ou en situation de handicap et en prenant en compte les proches aidants afin qu'ils ne s'épuisent pas.

En octobre 2021, dans le cadre de la Journée nationale des aidants, le Département a organisé un colloque sur le thème « Etre Aidant » en partenariat avec l'association La Compagnie des aidants.

Reconnaissant le rôle primordial que jouent les aidants, le Département innove en développant une offre d'aides au répit, adaptée à la diversité des situations vécues par les familles. Ainsi, dès 2024 et toujours en partenariat avec la Compagnie des aidants, la première Maison du Répit d'Ile-de-France va voir le jour à Boulogne-Billancourt.

De même, un ambitieux programme de création de places d'accueil « séquentielles » ou « temporaires » va être déployé en Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), pour accueillir pendant quelques jours les personnes vivant à leur domicile et ainsi permettre à leurs aidants de souffler.

Le Département travaille en ce sens avec l'appui du Centre scientifique et technique du bâtiment, pour élaborer un référentiel des lieux de vie en établissement prenant en compte ces nouveaux besoins.



Riche des échanges, des témoignages et des questions formulés par les Alto-Séquanais, le Département contribue parallèlement à dresser un état des lieux de l'aide sur son territoire, avec les autres membres de la Conférence des Financeurs, pour déterminer les pistes d'accompagnement de demain. Un guide pratique pour les aidants a été réalisé, en partenariat avec la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et l'Agence régionale de santé (ARS) Ile-de-France et diffusé à l'issue du Colloque.



Perspectives

- Etablissement de l'état des lieux de l'aide dans les Hauts-de-Seine et mise en place d'une offre adaptée d'aides au répit des aidants.
- Poursuite de l'adaptation de l'offre d'accueil en EHPAD (création de places d'accueils séquentiels, d'hébergement temporaire ou de jour, création d'unités d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes).
- Poursuite du programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie définies par la Conférence des Financeurs.
- Poursuite de la mise en œuvre PDA Yvelines-Hauts-de-Seine 2021-2023.
- Déploiement du dispositif de réalité virtuelle aux 106 EHPAD et aux 44 résidences autonomie du département.
- Création de la Maison du répit à Boulogne-Billancourt en 2024.

FICHE N°11 : La politique de coopération internationale



Contexte

Depuis 2008, la politique de coopération internationale conduite par le Département permet de lutter contre l'insécurité alimentaire et l'extrême pauvreté en Arménie, au Bénin, au Cambodge et en Haïti. Elle vise aussi à sensibiliser les Alto-Séquanais aux déséquilibres mondiaux et à leurs impacts en matière de développement durable.

Les programmes, mis en œuvre par des associations qualifiées, visent principalement à soutenir l'agriculture familiale afin de permettre aux producteurs de vivre de leur activité, sur leurs terres, dans le cadre d'un développement local durable. Ils intègrent les principes de l'agroécologie, qui constitue une alternative à la production conventionnelle et s'appuie sur les écosystèmes naturels. Ces modes de production, adaptés aux surfaces réduites, diminuent les pressions sur l'environnement tout en obtenant des résultats techniques, économiques et sociaux très satisfaisants.

La crise sanitaire a eu un impact désastreux sur la sécurité alimentaire mondiale. Ses conséquences commerciales et économiques ont remis à l'ordre du jour les questions d'autonomie et de souveraineté alimentaire.

Les systèmes agroécologiques diversifiés soutenus dans le cadre de ces programmes ont prouvé leur efficacité en permettant aux bénéficiaires de résister à cette crise alimentaire et de s'adapter à la situation.

Le Département contribue depuis 12 ans à travers le dispositif Initiatives Jeunes Solidaires (IJS) à la sensibilisation des jeunes alto-séquanais de 18 à 30 ans aux enjeux de la solidarité internationale. Ce dispositif, mis en œuvre sous la forme d'un appel à projets, a pour objet de valoriser les apprentissages liés à l'élaboration d'un projet de solidarité internationale. En raison de la crise sanitaire, l'édition 2021 de cet appel à projets a été suspendue. A cet effet, aucun projet n'a été financé.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021

- Subventions versées pour la mise en œuvre des programmes en Arménie, au Bénin, au Cambodge, et en Haïti depuis 2008 : 21,3 M€.
- Subventions de fonctionnement versées pour le dispositif IJS depuis 2009 : 1,15 M€.

La coopération en 2021 : programmes efficaces notamment en période de crise sanitaire

En **Arménie**, le programme accompagne le développement d'une filière agropastorale dans la région du Tavouch. Cette année, la distribution de plants d'arbres fruitiers destinés à la création de vergers familiaux a ciblé les bénéficiaires répondant notamment aux critères de revenu. En outre, le programme a développé une stratégie de valorisation des ressources environnementales locales et de complémentarité entre les filières pour l'approvisionnement alimentaire du cheptel bovin. Enfin, la pratique d'épandage du fumier a été instaurée pour la fertilisation des parcelles agricoles.

Au **Bénin**, le programme, dans le Zou, valorise des filières agricoles à haute valeur ajoutée nutritionnelle pour les consommateurs, permettant ainsi de faire face au risque d'insécurité alimentaire. En 2021, les Béninois ont été fortement impactés par la hausse du prix des matières premières agricoles et par une raréfaction de l'offre sur les marchés.

Dans ce contexte, le Département accompagne les agriculteurs pour les rendre plus résilients face à ces chocs externes, notamment en facilitant leur accès à des crédits auprès d'institutions de microfinance. D'autre part, dans une démarche d'adaptation au changement climatique, le programme a poursuivi la diffusion des pratiques agroécologiques et la valorisation des ressources naturelles locales.

Au **Cambodge**, le programme agroécologique, établi avec la Province de Siem Reap, s'est révélé être un outil de résilience territoriale efficace pour faire face à la pandémie. Depuis plus de dix ans, les paysans bénéficiaires ont amélioré leur capacité à produire en quantité, en diversité, en qualité et en régularité, tout en réduisant les risques liés à la dépendance extérieure et aux aléas. Lors de la fermeture des frontières avec les pays voisins, les circuits de vente de proximité, basés sur des relations de confiance entre les producteurs, collecteurs et consommateurs, ont permis de garantir un approvisionnement stable en fruits et légumes.

En **Haïti**, en promouvant des systèmes de cultures agroforestiers, le programme de soutien à la filière cacao offre une plus-value économique au cacao et aux cultures associées, augmente le couvert végétal, lutte contre la déforestation et l'érosion des sols, et préserve durablement les ressources naturelles.

En 2021, pour lutter contre l'insécurité alimentaire grandissante due à un contexte politique et sanitaire instable, des actions de diversification des parcelles cacaoyères, basées sur la réalisation de cultures à cycle court (igname, pois...), ont permis à la fois de répondre rapidement aux besoins de la population et de diversifier la production agricole.

Un concours des meilleurs jardins pour encourager la diversification agricole en Haïti

Dans le cadre du programme départemental de soutien à la filière cacao en Haïti, la 1^{ère} édition du « Concours des meilleures parcelles de cacao » a été organisée en novembre 2021 dans la Grande Anse et le Nord afin d'inciter les productrices et producteurs de cacao à diversifier leurs cultures.

Grâce aux formations à la régénération des parcelles et à la diversification agricole basées sur le modèle du « jardin créole » associant bois d'ombrage, arbres fruitiers, tubercules et cacaoyer, les cacaoculteurs améliorent leurs rendements et peuvent garantir la sécurité alimentaire de leur famille, tout en préservant les ressources naturelles.

Sur les 48 participants à cette première édition du concours des meilleurs jardins, 25 producteurs ont été récompensés pour l'exemplarité de leur parcelle en termes de variété de culture. Les gagnants ont reçu un certificat, un kit d'outils à la régénération, ainsi qu'une dotation en animaux (bœufs, cabris, moutons, dindes et canards selon leur classement).



Remise des prix aux gagnants du concours du meilleur jardin - © Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

FICHE N°12 : Soutenir une éducation inclusive et équitable



Contexte

Le territoire compte 132 collèges dont 98 publics, ce qui représente environ 75 600 collégiens concernés par les dispositifs départementaux dans des domaines aussi variés que les bâtiments scolaires dans lesquels ils évoluent, la qualité de ce qu'ils mangent, le climat scolaire, les projets soutenus financièrement dans les collèges, mais aussi leur accès au numérique, au sport et à la culture. Le Département investit depuis longtemps dans la jeunesse alto-séquanaise en développant une politique éducative ambitieuse et innovante, allant au-delà de ses compétences légales. D'autre part, il met en œuvre de façon transversale des actions en faveur de la jeunesse afin de garantir une éducation renforcée inclusive et équitable suivant trois axes stratégiques englobant l'ensemble de l'environnement du jeune (famille/école/quartier) : le bien-être du jeune, la persévérance scolaire et la citoyenneté.

Depuis 12 ans, le Département, en partenariat avec l'Inspection Académique, propose aux chefs d'établissement, aux enseignants et au personnel des collèges publics et privés sous contrat, de s'engager dans une démarche de développement durable à travers le dispositif « Eco-collège 92 ».

Les objectifs pédagogiques visés sont notamment de connecter les jeunes citoyens à la nature, d'appréhender le système vivant planétaire et de sensibiliser aux différentes thématiques de l'environnement et du développement durable (énergie, changement climatique, biodiversité, agriculture, alimentation, etc.).

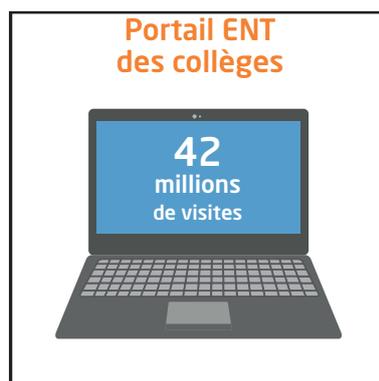
Les collégiens ont également accès aux ressources pédagogiques du service Archéologie qui s'articulent entre le matériel itinérant (expositions, mallettes pédagogiques et maquettes) et les interventions d'archéologues.

A travers sa politique numérique, éducative et volontariste, le Département entend offrir aux établissements scolaires les conditions nécessaires pour développer les usages pédagogiques et numériques au service des apprentissages et favoriser l'inclusion de tous les publics, en déployant du matériel spécifique pour les élèves aux besoins éducatifs particuliers et en garantissant au plus grand nombre de collégiens un accès à l'informatique depuis n'importe quel lieu. Il s'agit du programme Environnement Numérique des Collèges (ENC), mis en place depuis une décennie dans les 93 collèges des Hauts-de-Seine en concertation avec l'Éducation nationale ainsi que dans l'école de danse de Nanterre.

Ainsi, tous les collèges disposent d'une connexion internet haut débit et du wifi. Depuis 2017, le Département a fait le choix de déployer des ultra-portables dans tous les collèges qui disposent de classes nomades d'ultra-portables, soit près de 8 000 équipements mobiles pour les usages des élèves. Tous les enseignants des collèges sont désormais aussi équipés d'un ultra-portable individuel, soit 4 000 ultra-portables. Les élèves en situation de handicap sont, quant à eux, équipés de tablettes numériques.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés en 2021

- Les dépenses pour le programme ENC : 10,2 M€ en investissement et 6,2 M€ en fonctionnement



Service Archéologie :

- Plus de 1 500 jeunes alto-séquanais ayant accédé aux ressources pédagogiques
- Plus de 1 100 élèves ayant pu bénéficier du matériel itinérant
- 300 élèves ayant participé aux ateliers, visites ou interventions des archéologues

Du matériel adapté pour des projets pédagogiques inclusifs

Chaque année, les collèges sont invités à participer à un appel à projets qui vise à les accompagner dans la réalisation de leurs projets pédagogiques. Différents équipements et services autour de la robotique, l'impression 3D, l'apprentissage moderne des langues mais aussi l'éducation aux médias et à l'information leur sont ainsi proposés. En 2021, pour la première fois, du matériel ergonomique pour les élèves à besoin éducatif particulier a été présenté aux collèges, le numérique pouvant constituer une réelle opportunité pour faciliter les apprentissages. Ces matériels ont été plébiscités par les collèges participants. La moitié des demandes ont en effet porté sur ces matériels spécifiques (claviers ergonomiques, stylos scanner, dictaphones, visualiseurs...). Tout matériel confondu, ce sont 250 nouveaux équipements innovants qui viendront compléter le parc informatique des collèges.

D'autres actions innovantes ont été initiées à la rentrée 2021 dans les collèges ayant comme projet solidaire « Des mains et des sourires » mené avec l'association E-Nable France. Les collégiens engagés dans ce projet ont pour mission de fabriquer des mains grâce aux imprimantes 3D présentes dans les collèges, pour les enfants atteints d'agénésie.

Outre le caractère solidaire, ce projet favorise l'inclusion de l'enfant handicapé qui dispose d'une plus grande autonomie grâce à l'appareil, qui, combiné au changement de regard de l'entourage, permet alors de mieux vivre son handicap.

La lutte contre la fracture numérique

Pour permettre aux collégiens non équipés de travailler à distance dans les meilleures conditions, le Département a poursuivi en 2021 son action de prêts de matériels informatiques aux élèves non dotés ou en dotation insuffisante.

Au cours de l'année scolaire, ce sont plus de 2 000 matériels mobiles (ultra-portables et tablettes) qui ont ainsi été prêtés aux familles du département dont une petite flotte d'ultra-portables laissée aux établissements pour répondre aux besoins ponctuels. Ajoutés aux ordinateurs prêtés depuis le début de la crise sanitaire, entre mars et juin 2020, ce sont environ 5 000 collégiens qui ont pu bénéficier d'un prêt de matériel (majorité d'ultra-portables).



© CD92

Ce dispositif de prêt a été mis en place en complément des dons d'ordinateurs recyclés dans lequel le Département est engagé depuis 2013 (cf. fiche 28). Ces ordinateurs, qui ne sont plus utilisés par les services départementaux, sont recyclés et recomposés par des personnes handicapées physiques ou en insertion de la société ECODAIR pour être ensuite donnés à des collégiens en difficulté financière ou en situation de handicap sur proposition des chefs d'établissement.

Première édition d'un concours d'éloquence sur la thématique du développement durable

Dans le cadre de sa politique jeunesse, le Département, en lien étroit avec l'Éducation Nationale, a proposé aux collèges volontaires de participer à un concours d'éloquence afin de leur permettre d'améliorer leur expression orale et celle de leurs idées, de développer leur esprit critique, la confiance en soi, et ainsi de mieux les préparer aux épreuves orales qui vont jalonner leur scolarité et favoriser leur insertion professionnelle.

Cette première édition intitulée « Pour la planète, j'ose prendre la parole » a réuni 17 collèges, soit environ 600 élèves qui ont pu être formés tout au long de l'année par l'association Eloquentia.

Ces classes ont également pu profiter du parrainage de deux personnalités engagées en écologie : le comédien, metteur en scène et auteur, Jacques Gamblin et la jeune activiste, porte-parole du

mouvement « On est prêt », Camille Etienne. Tous deux sont allés à la rencontre des élèves et ont participé à des interviews en webradio réalisées par les collégiens.

Pour voir la vidéo réalisée : Quatre collèves primés dans le concours d'éloquence départemental, <https://vimeo.com/562766691>

Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines : nouveauté avec Imagin'R

Le dispositif Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines s'adresse aux collégiens et à tous les jeunes domiciliés sur le territoire interdépartemental jusqu'à leurs 18 ans, quel que soit leur statut. Cette carte, délivrée sur demande et après validation, offre cinq services :

- deux porte-monnaie électroniques destinés aux activités sportives et culturelles,
- des bons plans,
- l'accès à la restauration scolaire de certains collèges des Hauts-de-Seine,
- un service de soutien scolaire en ligne totalement gratuit,
- une aide financière pour l'abonnement Imagin'R scolaire.



Depuis octobre 2021, les collégiens alto-séquanais et boursiers peuvent bénéficier d'un remboursement total ou partiel de leur titre de transport « Imagine'R » par le Département. Cet engagement départemental traduit la volonté d'accompagner les familles en difficulté. Les familles peuvent faire la demande de l'aide directement sur leur compte Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines.

Nouveau dispositif de valorisation des collèges : les MEDDAILLES, les médailles du développement durable

Le nouveau dispositif, « Les MEDDAILLES, Les médailles du développement durable » récompense les collèges publics et privés sous contrat qui s'engagent concrètement dans le développement durable.



Chaque collège candidat présente au maximum 3 actions exemplaires sur 10 thèmes inspirés des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) : biodiversité, économie circulaire, consommation écoresponsable, mobilité, eau, énergie/bilan carbone, solidarité, santé/bien-être, respect/civisme, gouvernance/transversalité.

Pour sa première édition en juin 2021, 64 médailles du développement durable ont été décernées à 28 collèges candidats : 2 médailles de bronze (sensibilisation des élèves sur un sujet), 44 médailles d'argent (mise en action) et 18 médailles d'or (action pérenne sur l'établissement). Ainsi, environ 6 000 élèves se sont directement engagés dans les actions de leur établissement. Le nombre d'éco-collèges est désormais porté à 49 établissements.

De plus, le Jury récompense la prestation orale la plus convaincante pour les actions médaillées d'argent ou d'or. Le collège Louis Blériot à Levallois-Perret a été désigné lauréat au Prix du Jury avec une récompense de 5 000 euros pour l'organisation d'un concours de maquettes sur le développement durable par deux élèves de niveau 5^e.



Perspectives

- Etendre le réseau d'organismes affiliés au Pass+ pour enrichir l'offre à destination des jeunes.
- Augmenter l'audience des jeunes de 15 à 18 ans.
- Mettre en place en 2022 le dispositif pérenne de mise à disposition d'ordinateurs aux familles, sous condition de ressources pour répondre aux besoins mis en lumière par la crise sanitaire.
- Poursuivre l'équipement des collèges en matériels mobiles mutualisés pour les usages des élèves, à hauteur de 25 % de leurs effectifs.
- Poursuivre l'équipement des collèges en moyens de projection interactifs.
- Poursuivre l'appel à projet numérique (Actions Educatives Citoyennes et Numériques).
- Poursuivre les actions numériques innovantes (concours s'appuyant sur les dotations matérielles des établissements).
- Poursuivre les actions destinées aux élèves aux besoins éducatifs particuliers.
- Développer des outils interactifs informatiques directement accessibles à tout public sur le site internet du service Archéologie pour compléter les outils pédagogiques physiques.

FICHE N°13 : La culture pour tous



Contexte

Le Département a une politique de valorisation et de rayonnement du patrimoine départemental composé d'équipements artistiques et culturels variés pour améliorer la qualité de vie des habitants. Il soutient 29 équipements culturels structurants sur son territoire par des conventionnements triennaux (montant global des subventions allouées : 4,6 M€). Son action vise aussi à faciliter l'accès à la culture des publics empêchés et éloignés, à initier les plus jeunes aux arts et à l'histoire sous toutes leurs formes, à accompagner les talents émergents, à rendre accessible au plus grand nombre des contenus de qualité par le numérique et l'apprentissage de savoir-faire.

2021 est marquée par une reprise d'activité de l'action culturelle du Département malgré le contexte de crise sanitaire. Les Musées du parc de Sceaux, de la maison de Chateaubriand et le jardin Albert Kahn ont maintenu leur fréquentation. Le Département poursuit sa politique de développement numérique afin de toucher un plus large public. Les musées de Sceaux et de la maison de Chateaubriand disposent de la mise en ligne de leurs collections, de visites et d'expositions virtuelles telles que l'exposition Paris 1910-1937 en mai-juin 2021.

En outre, le schéma départemental des enseignements artistiques permet le conventionnement des conservatoires « têtes de réseau », l'attribution d'aides aux projets, la labellisation de structures, l'installation de résidences artistiques, la tenue de webinaires...

D'autre part, les Archives départementales conservent les documents issus des administrations compétentes sur le territoire et les mettent à la disposition de tous les citoyens dans le respect des délais et conditions de communication en vigueur. Cela représente 40 km linéaire et plus de 100 000 ouvrages. Elles valorisent les documents conservés à titre historique pour mettre à disposition de tous et notamment des scolaires, ce patrimoine commun, témoin de l'histoire d'un territoire et de ses habitants. Outre l'accès direct en salle de lecture, le Département s'attache à rendre accessible le plus grand nombre de documents en les numérisant et en les mettant à disposition soit sur l'Open Data du Département, soit sur le site dédié Archives et Patrimoine.

Le Service archéologique interdépartemental a, quant à lui, pour mission principale de mener des opérations d'archéologie préventive (diagnostics et fouilles) en amont de la mise en œuvre des travaux d'aménagement public ou privé afin d'étudier le passif de l'emprise du chantier. La finalité est de permettre le développement urbain pour l'avenir en s'assurant que cela ne lèse pas le passé. Sur plus de 17 000 m², le Service archéologique interdépartemental a accompagné les transformations des villes alto-séquanaises.

Mais au-delà, en plus d'une simple préservation de l'existant caché, l'archéologie permet également une meilleure connaissance de l'occupation territoriale locale par nos ancêtres.

Et au-delà des frontières, les archéologues du service interviennent également, notamment dans le cadre de la coopération scientifique avec l'Arménie. Initiée en 2017, elle est codirigée avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le CNRS, et a pour but d'évaluer le potentiel archéologique de la province du Tavush (nord-est de l'Arménie).

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clefs de l'année 2021

- Dépenses annuelles de fonctionnement 31 M€ et en investissement 9,6 M€
- Recettes annuelles des équipements culturels : 4,6 M€
- Subventions versées sous la forme d'aides : 12,3 M€



- 1277 téléchargements de l'application Géosculpture Hauts-de-Seine
- Fréquentation des musées sur les réseaux sociaux : 25 000 followers
- 2 528 recherches réalisées par les Archives départementales dont la numérisation de 11 338 pages

Diversification des approches culturelles auprès de tous les publics

2021, bien que profondément marquée par la crise sanitaire, a été une année placée sous le signe du partage et de la cohésion, positionnant la « culture pour tous » au cœur de la politique culturelle départementale. Le Département a poursuivi et consolidé son soutien aux équipements culturels structurants, leur permettant, à eux aussi, de s'adapter et de poursuivre leur travail d'accompagnement de création et de diffusion artistique.

L'ensemble des dispositifs d'éducation artistique et culturelle proposés aux collégiens mais aussi aux publics les plus éloignés de la culture a été maintenu et adapté grâce à l'implication des partenaires culturels du territoire et la volonté des professeurs et encadrants.

Ainsi, grâce aux différents dispositifs que sont Chemin des Arts, Chœur des collèges, Collège au cinéma et Entrée des artistes, plus de 10 000 collégiens et 1 000 personnes parmi les publics éloignés ont participé aux parcours d'éducation artistique et culturelle départementales.

La Maison de Chateaubriand a pu conserver l'essentiel des visites scolaires avec l'accueil de 40 classes et le musée du Domaine de Sceaux a accueilli 3 626 élèves.

Avec le dispositif Veille Active Jeunes, des jeunes et leurs familles, publics les plus éloignés de la culture, ont pu assister à des événements organisés par le Département et ses partenaires. Ainsi, 35 jeunes ont pu assister à des concerts dans le cadre du Festival Chorus des Hauts-de-Seine, à la Seine Musicale et une vingtaine de jeunes et leurs familles ont participé à des retransmissions de ballets dans le cadre de la Programmation « Opéra d'été » ainsi que de projections de films en présence de réalisateur, notamment Claude Lelouch.

Un nouveau dispositif départemental déployé en 2021, « 1 Mois 1 Œuvre », a pour objectif de soutenir la jeune création, de rendre accessible l'art contemporain à tous les publics et plus spécifiquement à ceux qui en sont le plus éloignés.

Parmi les nouveautés de 2021, le musée Albert-Kahn a lancé un contrat local d'éducation artistique (CLEA) avec les communes sur trois ans. Un appel à projet a permis de désigner un collectif d'artistes en résidence sur le territoire. Il a pour mission de réaliser une médiation culturelle auprès d'un public intergénérationnel en s'appuyant sur les collections du musée. Le thème « regarder l'autre » a été retenu cette année.

Depuis plusieurs années, le Département développe aussi une politique d'expositions culturelles en plein air, dans les parcs départementaux. En 2021, deux nouveaux rendez-vous ont été créés pour accueillir un nouveau public, les Grandes heures de Sceaux au musée du Domaine de Sceaux qui

propose, sur un week-end élargi, un ensemble d'activités culturelles autour d'une thématique donnée et les Impromptus à la Seine musicale qui consistent en de petits événements musicaux au sein de l'équipement mais aussi dans des lieux nouveaux.

Enfin, les Archives départementales proposent chaque année une exposition dans le hall du bâtiment. Afin de toucher un public sans doute peu habitué à pousser la porte de ce lieu, l'exposition de cette année « En haut de l'affiche, l'art d'informer, convaincre, séduire » est présentée dans le parc André-Malraux. 25 panneaux permettent de découvrir la diversité des documents conservés dans les divers fonds et collections des Archives départementales et invitent à poursuivre la visite in situ.



Nouvelle application numérique au musée Albert-Kahn : Madame Laurent

Madame Laurent est un outil de médiation culturelle innovant conçu par la startup AskMona en collaboration avec les équipes du musée Albert-Kahn. Il s'agit d'assurer un premier niveau d'informations interactives et intuitives aux visiteurs, d'offrir un accompagnement adapté en amont, pendant et après la visite et d'inciter à la découverte du projet muséal d'ensemble, liant jardin et collections d'images. Il prend la forme d'un « chatbot » ou robot conversationnel, incarné par un avatar, celui de Madame Laurent, gouvernante d'Albert-Kahn. Un parcours spécifique dédié aux familles est en cours de développement. L'application propose des réponses aux questions pratiques des usagers et deux parcours de visite : Qui est M. Kahn ? et Le jardin de M. Kahn. Lancé en mars 2021 sur le jardin seul, l'outil sera étendu à tous les espaces du musée dès sa réouverture en 2022.



© Aude Brisson

FLORA : un portail en ligne commun aux centres de documentation et aux bibliothèques des Archives

Le travail de mise à disposition des ressources en ligne se poursuit. Le Département s'est doté d'un portail en ligne commun aux trois bibliothèques départementales et aux centres de documentation des trois musées départementaux. Cet outil a contribué à renforcer la coopération entre ces structures. Il rend disponible un catalogue de plus de 68 000 notices et permet de consulter les ouvrages qui ont été numérisés. Il donne également accès à des dossiers thématiques qui valorisent des collections remarquables.

Des découvertes archéologiques inattendues sur le territoire

En 2021, sur le territoire départemental, un premier noyau villageois médiéval a été exhumé à l'emplacement même de la halle du marché des Victoires à Asnières-sur-Seine.

Au sein du Petit-Nanterre, c'est un retour au XIX^e siècle qui est opéré par la découverte d'une redoute. Datant de 1870, au commencement de la guerre franco-allemande, cette construction a vocation à assurer la défense de Paris face à l'avancée des troupes prussiennes.

Sur la commune de Saint-Cloud, c'est la caserne de Sully qui a monopolisé l'attention du service archéologique en raison des différentes couches de l'histoire qui furent trouvées. Ces découvertes permettent de réactualiser les connaissances du territoire et de s'en servir comme support pour la transmission du savoir.

Perspectives

- Refonte du site internet des Archives au printemps 2022, sous la nouvelle appellation « Archives départementales », afin de faciliter l'accès des usagers aux fonds numérisés, aux instruments de recherche et à des contenus historiques.
- Lancement en 2022 du nouvel équipement « Jardin des métiers d'Art et du Design » (JAD).
- Réalisation du « Parcours muséal permanent » de la collection départementale de Bonsaï en 2022.
- Rénovation du système de gestion des Archives « Gaia » en 2023.
- Équipement d'une nouvelle annexe des Archives départementales de 6 km linéaires en 2023.
- Mutualisation du système d'archivage électronique avec les Archives des Yvelines en 2024.
- Schéma départemental des enseignements artistiques 2022-2025.

FICHE N°14 : Le sport pour tous



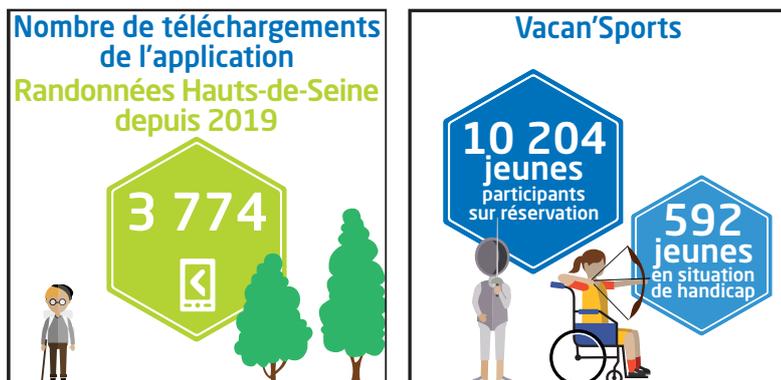
Contexte

Au-delà du simple plaisir de la pratique, le sport est un moyen d'éducation et de formation qui, outre la transmission de savoirs et de techniques, porte des valeurs de partage et de citoyenneté. Le sport est, à ce titre, un acteur de la cohésion sociale. C'est la raison pour laquelle le Département a élaboré un programme d'actions fortes et diversifiées destiné à répondre aux besoins et attentes des Alto-Séquanais.

Les dispositifs sportifs départementaux sont adaptés en permanence afin de répondre efficacement à la diversité et aux évolutions des différents types de pratique. Ils s'adressent ainsi aux jeunes et moins jeunes, aux personnes valides ou en situation de handicap, aux filles et aux garçons. Les champs d'intervention concernent aussi bien les activités des collèges et des clubs, la pratique de loisirs et de compétition, les actions des Communes et des associations que la gestion d'infrastructures sportives départementales de qualité. Le Département est ainsi classé parmi les plus sportifs de France.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clefs de l'année 2021

- Dépenses annuelles de fonctionnement 9 M€ et 5 M€ en investissement
- Recettes annuelles des équipements sportifs : 0,4 M€
- 3 M€ de subventions versées au mouvement sportif



- Indicateurs sportifs : 336 156 licenciés / 2 022 associations sportives déclarées / 379 sportifs de haut niveau

Soutien au mouvement sportif

Depuis plusieurs années, le Département a engagé une politique de soutien important pour le sport de haut niveau, maillon indispensable du développement de la pratique sportive pour tous, par sa valeur d'exemplarité et sa capacité d'incitation auprès des jeunes.

Pour la saison sportive 2021/2022, ont été voté :

- la remise en place d'un dispositif de soutien direct, pour les associations sportives ayant des équipes Senior évoluant dans des Championnats de France par équipe, en 1^{ère} et 2^e divisions nationales, s'accompagnant du retrait des contrats avec les communes des financements correspondants ;
- l'élargissement du périmètre des Primes Champions de France par équipe Senior, aux vainqueurs de la Coupe de France Senior, aux titres européens, et en catégorie Jeune, aux titres de Champions de France et aux vainqueurs de la Coupe de France ;
- l'élargissement des dispositifs de soutien direct aux sportifs de haut niveau ;
- la poursuite de la labellisation Clubs des Hauts-de-Seine ;
- la poursuite du dispositif de soutien aux centres de formation sportive agréés.

Le Département a soutenu cinq centres de formation et les partenariats « Clubs des Hauts-de-Seine ». Il apporte également un soutien annuel au fonctionnement des Comités sportifs départementaux à

travers un dispositif de droit commun.

La crise sanitaire a engendré le report, en 2021, des Jeux de Tokyo 2020, prolongeant d'une année la préparation correspondante des sportifs pressentis pour les Jeux.

Pour aider les sportifs de haut niveau licenciés dans un club des Hauts-de-Seine en lice pour l'obtention d'une qualification olympique ou paralympique, le Département a décidé l'attribution d'une bourse individuelle d'accompagnement d'un montant de 3 500 €. Cette bourse a été versée à 31 sportifs alto-séquanais. A l'issue des Jeux de Tokyo, 11 médaillés en Equipe de France dont 5 athlètes paralympiques, issus de clubs alto-séquanais (4 or, 2 argent, 5 bronze) ont également reçu une prime du Département. Et, dans la perspective des Jeux de Paris 2024, le Département a d'ores et déjà décidé, en juin 2021, une revalorisation de ces primes.

Opération Nautique Hauts-de-Seine 2021

En juillet 2021, pour la 13^e année consécutive, le dispositif Nautique Hauts-de-Seine, a proposé aux Alto-Séquanais de découvrir, en famille, le Parc nautique départemental de l'Île de Monsieur à Sèvres et de s'initier gratuitement à la pratique des sports nautiques (à partir de 10 ans sur la Seine, de 6 ans sur le bassin d'esquimautage).



© CD92 - Stéphanie Gutierrez-Ortega

Ainsi, pour la première fois, une plateforme de réservation en ligne a été mise en place pour respecter les jauges liées au contexte sanitaire. Les réservations concernent les initiations à l'aviron, à l'ergomètre, à la voile, à l'aviron vénitien, au kayak ainsi qu'aux activités ludiques d'éveil nautique aux sports de pagaies proposées aux plus jeunes (6-10 ans). L'ensemble de ces activités était accessible aux personnes en situation de handicap. Ainsi, malgré des restrictions sanitaires pour éviter les grands rassemblements et une météorologie défavorable, près de 6 500 participations ont été enregistrées, sur l'ensemble du mois de juillet 2021.

Découverte de l'escrime pour les jeunes en situation de handicap

Chaque année, le BLR 92, club de Fleuret des Hauts-de-Seine, propose, avec le soutien du Département, des initiations à l'escrime aux élèves scolarisés dans les établissements spécialisés et en ULIS collège du département. Ces actions visent à faire découvrir l'escrime et contribuent au développement de la participation sociale et de l'intégration des jeunes en situation de handicap.

En 2021, dans le contexte de crise sanitaire, BLR 92 a maintenu son intervention auprès des élèves en situation de handicap en allant à leur rencontre dans les établissements pour une journée d'initiation adaptée aux mesures sanitaires en vigueur. Ainsi, 140 élèves âgés de 6 à 20 ans et issus de 4 structures spécialisées du département ont pu bénéficier d'une journée de découverte de l'escrime.



© CD92 - Stéphanie Gutierrez-Ortega

Travaux de réfection du terrain de football au parc départemental des sports de la Grenouillère à Antony

Afin de permettre aux usagers de pratiquer le football dans les meilleures conditions, le Département a refait le terrain de football, alors en schiste, en terrain synthétique dernière génération.

Dans une démarche environnementale, il est équipé d'un dispositif de récupération des eaux de pluie de 200m³ correspondant à 10 cycles d'arrosage du terrain d'honneur engazonné du parc des sports de la Grenouillère à Antony. Il dispose par ailleurs d'un éclairage LED avec plusieurs variantes d'intensité permettant ainsi de réduire les consommations.

Le parc des sports de la Grenouillère, à l'instar de l'ensemble du Domaine de Sceaux, fait partie du site classé au titre de l'environnement. Ce classement de site vise à préserver les lieux dont le caractère paysager exceptionnel justifie une protection et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général. Ce nouvel équipement, comme l'ensemble des aménagements réalisés par le Département, s'intègre et respecte le paysage naturel et boisé du Parc départemental de la Grenouillère et a reçu la validation de la Commission départementale des Sites. Il s'inscrit également dans le cadre de la labellisation Espace Végétal Ecologique (EVE®) d'Ecocert.

Nouveau parcours santé-nature au parc départemental des Chanteraines

Dans le parc départemental des Chanteraines, hautement fréquenté, le nouveau parcours santé-nature permet de compléter les équipements d'activité ludiques et physiques. Il occupe la totalité du site (87 ha) et a la particularité de passer dans des zones d'activités importantes où près de 14 000 personnes travaillent (ZAC des Louvresses, ZA des Chanteraines) et à travers deux communes urbaines, Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, socialement denses.



Station 20 Traction - © CD92

Ce parcours apporte ainsi une réponse aux attentes de ces différents publics, dans une démarche d'innovation. Cette configuration particulière permet à un public très large de profiter pleinement des installations et de rejoindre celles mis à disposition dans les parcs communaux. Le parcours est accessible à tous les publics y compris les personnes à mobilité réduite et de tout niveau. Diversifié, il permet d'exercer différentes activités sportives : il est composé de 6 stations de départ (2 stations de renforcement musculaire et streetworkout et 4 stations d'étirement et relaxation) et de 33 modules répartis dans le parc.

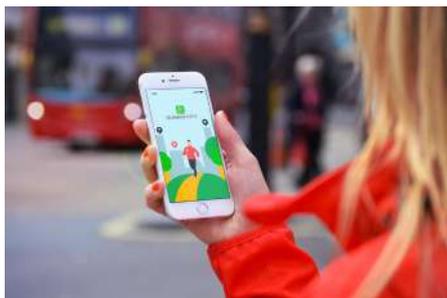


Station 19 Chaise - © CD92

De plus, le parcours santé-nature est équipé d'un dispositif interactif par QR Code qui permet la mise à jour d'exercices nouveaux sur l'ensemble des modules mais aussi de se repérer instantanément sur le parcours. Enfin, les équipements sont en matériaux recyclables (plastique haute résistance) qui ont le double avantage de durer dans le temps et de générer un coût de fonctionnement annuel limité en lien avec la vérification des installations et leur nettoyage. L'Agence nationale du sport (ANS) a retenu ce projet dans le cadre de sa participation aux équipements de proximité en accès libre et attribue au Département une subvention de 100 000 euros.

Valorisation du sport en plein air via le numérique

Après la mise en œuvre de l'application Randonnées Hauts-de-Seine, ce sont trois parcours de course à pied alto-séquanais qui ont été intégrés dans l'application Runnin'City. L'application Randonnées compte désormais en 2021, 36 balades sur le territoire dont 16 nouveaux itinéraires issus du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Elle permet de parcourir des itinéraires incluant de nombreux espaces verts, jardins, parcs et forêts, en lien avec le patrimoine historique et culturel du département. Le nombre de téléchargement a augmenté de 35 % par rapport à 2019. L'application Runnin'City propose, quant à elle, des parcours de 5 à 10 kilomètres ponctués de points d'intérêts touristiques.



© Runnin'City

<https://destination.hauts-de-seine.fr/runnin-city-footing-touristique-hauts-de-seine.html>

Perspectives

- Phase de test au Domaine départemental de Sceaux de l'ouverture des Espaces Sport Orientation (ESO) au tout public par la création de parcours patrimoniaux et sportifs loisirs.
- Réalisation du futur centre aquatique de la Grenouillère avec une démarche Haute Qualité Environnementale, à Antony.

FICHE N°15 : Paris 2024 dans les Hauts-de-Seine



Contexte

Par sa compétence dans les champs des sports de nature, du tourisme, du handicap, des collèges, des personnes âgées et des politiques de solidarité, ainsi que par son soutien global en faveur du mouvement sportif, des équipements et des événements sportifs, le Département est un acteur indispensable de la célébration, de l'héritage et de l'engagement autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

La Convention de labellisation « Terre de Jeux 2024 » signée en 2020 entre le Département des Hauts-de-Seine et Paris 2024 permet, au Département de valoriser ses actions, telles que :

- Les dispositifs en faveur du sport ouvert à tous ;
- Le soutien au fonctionnement du mouvement sportif associatif, à l'organisation de manifestations sportives ainsi qu'à l'investissement des Communes dans la construction et la rénovation de leurs équipements sportifs ;
- La mise à disposition d'infrastructures sportives départementales ;
- La construction de nouveaux équipements sportifs modernes, innovants et performants.

Concernant les infrastructures sportives, le stade départemental Yves-du-Manoir, à Colombes, a été retenu comme site de compétition et d'entraînement pour les épreuves olympiques de hockey. Stade emblématique des Jeux olympiques de 1924, ce stade est l'unique site à accueillir pour la 2^e fois en France, les JO, 100 ans après avoir été le stade de la cérémonie d'ouverture et des épreuves d'athlétisme. Plusieurs autres équipements des Hauts-de-Seine participeront également aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ainsi, Paris La Défense Aréna a été choisi comme site de compétition olympique pour les épreuves de water-polo et les finales de natation. Le stade Louis-Boury à Gennevilliers (football) et la piscine olympique municipale à Colombes (natation) ont été retenus comme sites d'entraînement.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021

- Dépenses annuelles d'investissement : 8,8 M€



Des ambitions olympiques départementales

La convention d'objectifs signée entre le Département, le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024 (COJO Paris 2024) et la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) encadre les relations entre les signataires afin de garantir la livraison du stade départemental Yves-du-Manoir pour les besoins des Jeux de Paris 2024 et l'Héritage. Elle fixe, entre autres, des ambitions olympiques très fortes :

- **Excellence environnementale :**

- Un bilan carbone maîtrisé avec l'atteinte du niveau E3C1, selon le label « E+C- » (haute performance énergétique et bilan carbone réduit) ;
- 50 % de la production d'électricité réalisée sur le site et couverture à hauteur de 50 % des besoins chauds/froids par des énergies renouvelables ;
- 50 % de construction bois minimum, avec un bois 100 % labellisé ;
- 90 % de réemploi ou recyclage des déchets et des terres de chantier ;
- Zéro rejet d'eau pluviale dans les réseaux communaux.

- **Emploi et développement territoriale :**

- 10 % des heures travaillées dans le cadre des opérations de conception, construction, aménagement, gestion, entretien et maintenance des bâtiments et infrastructures créés ou rénovés pour l'insertion professionnelle, soit un total de 60 360 heures ;
- 25 % du montant des marchés alloués aux TPE / PME et structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), soit un montant total de 11 M €.

- **Accessibilité universelle :**

- Prise en compte de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap pour les opérations de construction.

Le marché relatif aux travaux de rénovation et de modernisation du stade départemental Yves-du-Manoir, procédure de Marché Public Global de Performance, a été notifié en février 2021.



© Runnin'City

Le permis de construire a été obtenu en septembre 2021. Le permis de démolition des deux virages de la tribune historique du gymnase Loury a été obtenu, quant à lui, en mai 2021 et la démolition du virage sud et du gymnase Loury a été finalisée fin novembre 2021.

Trophée Hockey sur gazon Hauts-de-Seine

Dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 », et pour la promotion du hockey sur gazon auprès des collégiens des Hauts-de-Seine, le Département a organisé, pour la première fois en mai 2021, un rassemblement départemental appelé Trophée Hockey sur gazon Hauts-de-Seine au stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes, en collaboration avec la Fédération Française de Hockey.

Ce Trophée permet aux collégiens des Hauts-de-Seine de tous niveaux y compris aux jeunes en situation de handicap issus des classes ULIS et des structures spécialisées, d'accéder à la pratique du hockey sur gazon pendant 4 jours dans le cadre d'un projet de classe. Pour l'année scolaire 2020/2021, 900 jeunes ont participé à la première édition du Trophée. Cette opération s'inscrit dans la volonté du Département de faire des Hauts-de-Seine, le territoire national du hockey sur gazon et de développer la pratique de ce sport, dont les épreuves olympiques des Jeux de Paris 2024 se dérouleront au stade départemental Yves-du-Manoir. Et dans la perspective de l'héritage olympique, il est prévu l'installation à Yves-du-Manoir, du siège de la Fédération Française de Hockey et de son Centre National d'Entraînement.





© CD92 - Stéphanie Gutierrez-Ortega

Perspectives

- Programme des volontaires de Paris 2024 : Objectif de fournir à Paris 2024 au 30 septembre 2022, 500 candidats retenus par le Département des Hauts-de-Seine en lien avec les acteurs locaux.
- Rénovation du stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes : 80 M€ - décembre 2023.

PARTIE 3

POUR UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF

Le département des Hauts-de-Seine compte de nombreux atouts : un maillage dense de transports et de voiries, un patrimoine culturel et naturel riche et des antennes publiques de proximité. Cet ensemble constitue un cadre de vie agréable et contribue au dynamisme et à l'attractivité du territoire. Moteur de la région Ile-de-France, le Département représente la première concentration d'emplois, d'entreprises et de bureaux (hors Paris) et compte sur son territoire l'un des premiers quartiers d'affaires en Europe, La Défense. Son haut niveau de desserte en transport permet de relier les pôles économiques du département (La Défense, le port de Gennevilliers, Boulogne / Issy-les-Moulineaux...) aux secteurs résidentiels environnants.

Dans ce cadre, le Département s'engage financièrement dans le développement des mobilités durables en assurant notamment la co-maîtrise des prolongements ou réalisations de tramways, la maîtrise d'ouvrage de 162 km d'aménagements cyclables, et en participant aux grands projets de transports, RER E, tramways et autres prolongements de lignes de métro. Son implication dans les projets d'infrastructure de transport viendra renforcer l'attractivité du territoire et permettra d'accompagner les dynamiques urbaines et économiques en cours.

Le Département mène aussi une politique ambitieuse en faveur du logement social et du renouvellement urbain, en engageant notamment des investissements importants en faveur des quartiers en difficulté et en œuvrant à une transition énergétique vers davantage de logements sociaux économes en énergie.

Il s'attache également à la performance énergétique de son patrimoine bâti, les collèges en particulier.

Dans le domaine du tourisme, le Département développe un tourisme durable et responsable autour de la Seine et ses berges ainsi qu'un tourisme d'affaires, et renforce l'offre touristique culturelle. Enfin, il soutient le développement économique sur son territoire que ce soit via l'action de promotion territoriale à destination de grandes entreprises nationales voire internationales ou des actions de promotion pour les petites entreprises telles que les artisans.



FICHE N°16 : Les infrastructures routières



Contexte

Le Département a pour mission de requalifier ses grands axes routiers en boulevards urbains, en particulier sur les anciens axes nationaux traversant des agglomérations. Il est également chargé de surveiller, entretenir et rénover l'éclairage public et réaliser la mise en valeur lumineuse des ponts sur la Seine ainsi que de développer l'accessibilité de la voirie départementale aux personnes à mobilité réduite. Aujourd'hui, on compte environ 600 km de cheminements piétons et plus de 5 000 traversées de chaussées sur la voirie départementale.

Les missions d'entretien et d'exploitation de la voirie sont assurées par l'Établissement Public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78-92) et s'articulent autour de plusieurs axes distincts :

- Les activités de gestion et de maintenance du réseau routier : conservation du domaine public, circulation, entretien courant et opérations de viabilité ;
- La gestion du trafic sur les axes départementaux par des interventions sur la signalisation lumineuse tricolore au niveau des carrefours (dont le système SITER) ;
- L'ingénierie nécessaire à la modernisation et à l'aménagement du réseau : sécurité routière, amélioration des déplacements, renforcement des chaussées.

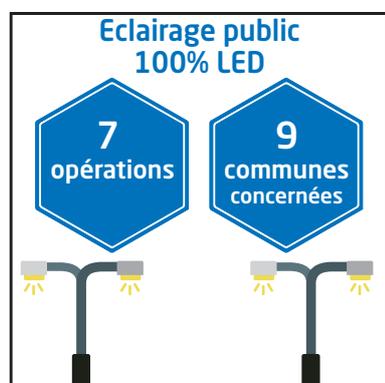
Le Département développe des pratiques vertueuses en matière d'environnement sur ses chantiers de voirie :

- Une quantité croissante de matériaux de chaussée retirés lors des chantiers est orientée vers la valorisation matière, ce qui induit un bilan carbone amélioré ;
- Les marchés sont ouverts aux variantes pour limiter les terrassements, diminuant le nombre de rotations de camions ;
- Le Département conserve, lorsque c'est possible, les arbres en place. Lorsque l'abattage est inévitable, il replante plus d'arbres qu'il n'en abat.

Indicateurs de la politique sectoriel et les chiffres-clés de l'année 2021

Un engagement commun Yvelines/Hauts-de-Seine pour des infrastructures de transport durables avec la gestion mutualisée de :

- 1 913 km de routes départementales dont 321 km de chaussées séparées dans les Hauts-de-Seine
- 822 ouvrages d'art dont 328 dans les Hauts-de-Seine (murs acoustiques, ponts, souterrains)
- 224 ouvrages de signalisation : portiques, potences



Dépenses annuelles réalisées dans les Hauts-de-Seine :

- 28,3 M€ de dépenses d'investissement pour la voirie,
- 22 M€ pour les opérations diverses : éclairage public, infrastructures, entretien des ouvrages d'art...
- 753 k€ pour les études d'infrastructures,
- 3,4 M€ pour l'amélioration de l'infrastructure au titre de la sécurité routière.

Requalifications de voirie pour un meilleur partage du domaine public

Depuis quelques années, la politique du Département en matière de requalification et d'aménagement de ses routes départementales est caractérisée par la volonté de voir cohabiter en toute sécurité piétons, cyclistes, transports en commun et automobilistes. Le Département s'attache également à prévoir des aménagements paysagers soignés afin d'offrir un cadre de vie plus agréable aux Alto-Séquanais.

Cela se traduit notamment par l'implantation d'arbustes séparant la piste cyclable des trottoirs. Cette végétalisation contribue à l'apaisement de la circulation. Par ailleurs, lors des travaux de réhabilitation de voirie départementale, la modernisation de l'éclairage public par l'installation de luminaires basse consommation LED est systématique depuis 2016.



Projet RD39 ©CD92

L'aménagement des boulevards urbains, par le rétrécissement des voies de circulation associé à la réduction du nombre de voies, tend à réduire les vitesses pratiquées, voire le trafic, à redonner de l'espace aux modes de déplacement actif, et à participer à la renaissance des centres-villes commerciaux. Un report modal est constaté sur les déplacements doux, notamment depuis la crise sanitaire.

Perspectives

➤ Projets d'aménagement prévus :

- Promenade des Jardins : travaux 2020-2023.
- RD914 : 3 tronçons livrés entre 2021 et 2026.
- RD920 Sud : fin des travaux en 2022.
- RD987 Clamart : travaux 2022.
- RD407 Marnes-la-Coquette : travaux 2022.
- RD74 Bourg-la-Reine : travaux 2022-2023.
- Passerelle des Louvresses : travaux 2022-2023.
- RD911 Gennevilliers : travaux 2022-2024.
- Réaménagement du boulevard circulaire de La Défense (RD993) ou boulevard Patrick Devedjian et de certaines voies attenantes, concertation préalable en 2022, travaux en 2026 pour une durée prévisionnelle de 8 ans.
- RD67 Châtenay-Malabry : travaux 2023-2024.
- RD62 Montrouge et Bagneux : travaux 2023-2025.
- RD910-Voie Royale : travaux 2023-2026.
- Échangeur de la Manufacture : travaux 2023-2028.
- Carrefour RD406 et RD906 à Clamart : travaux 2024.
- Avenue de la Liberté à Clichy : travaux 2024-2026.
- RD7 Suresnes et Saint-Cloud : travaux 2024-2028.
- RD1 à Boulogne-Billancourt : travaux 2025-2027.
- RD920 Nord : travaux 2025-2029.

- Bilan du RD993 Lab en 2023 avec le résultat des 4 projets expérimentés sur le boulevard Patrick Devedjian.
- Premier bilan du procédé Viaphone (Nom d'un produit de revêtement de chaussée type mince) à Boulogne-Billancourt et à Meudon en 2022, bilan final en 2027.
- Premier bilan du Projet National MULTI Recyclage agrégats d'enrobés (PN Mure) en 2024, sur la RD908 à Neuilly-sur-Seine, bilan final en 2030.
- Premier bilan du revêtement comprenant 30 % d'agrégats recyclés sur la RD911 à Gennevilliers, en 2026, bilan final en 2032.

FICHE N°17 : Les transports en commun



Contexte

Le Département a pour mission d'assurer la co-maîtrise des opérations de tramways, de promouvoir les modes actifs et l'innovation en matière de mobilités pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture. Il étudie les priorités relatives aux grandes infrastructures de transport et l'évolution de la desserte intra départementale.

Le Département des Hauts-de-Seine et celui des Yvelines sont engagés conjointement dans le développement de plusieurs grands projets structurants de transports en commun :

- le prolongement du RER E de Paris à Mantes-la-Jolie,
- le maillage du territoire interdépartemental par les tramways,
- la mise en œuvre du Grand Paris Express avec la ligne 18 qui constituera une liaison interdépartementale.

Le Département, en tant qu'administrateur d'Ile-de-France Mobilités, contribue au développement, à l'exploitation et à l'amélioration de services de transport en commun traversant son territoire. Cela concerne le déploiement des métros (M4, M14), du RER E, du Grand Paris Express, des tramways (T1, T10) et des lignes de bus. Le prolongement de la ligne 14 du métro a été achevé avec l'ouverture de la station Porte de Clichy en janvier 2021.

Le Département est également maître d'ouvrage de l'insertion urbaine pour les tramways, et à ce titre, il est chargé de conduire la conception et la réalisation des aménagements urbains sur les linéaires de tramways.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clefs de l'année 2021

- Dépenses annuelles réalisées :
 - 84 M€ pour les études et travaux d'infrastructures de transport
 - 101,7 M€ pour la contribution statutaire du Département à Ile-de-France Mobilités
- Linéaire de tramways en service : 28,2 km

Un chantier exemplaire à Colombes dans le cadre du prolongement de la ligne de tramway T1

A l'occasion des travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement préalables au prolongement de la ligne de tramway T1 sur l'avenue de Stalingrad à Colombes, les entreprises de travaux mettent en place sur leur base de vie des installations respectueuses de l'environnement le temps du chantier. Un potager, une structure pour le tri des déchets et un poulailler ont été conçus. Grâce à ces installations, ce chantier exemplaire a obtenu deux labels environnementaux :

- Le label « Attitude Environnement » par Vinci Constructions qui valorise les chantiers vertueux pour l'environnement sur la base d'un référentiel composé de 43 exigences s'appuyant sur la réglementation, la norme ISO 14001 et les meilleures pratiques disponibles.
- Le label « Excellence Environnement » par Eurovia qui garantit sur les chantiers labellisés un engagement à mettre en place des actions fondées sur les meilleures pratiques environnementales du secteur en fixant des objectifs à atteindre adaptés aux contextes locaux dans 5 domaines : l'eau et le sol, les gaz à effet de serre, les déchets, la biodiversité et les relations avec les riverains.

En savoir plus sur la labellisation du chantier : <https://www.t1asnierescolombes.fr/arret-sur-images-un-chantier-respectueux-de-lenvironnement/>

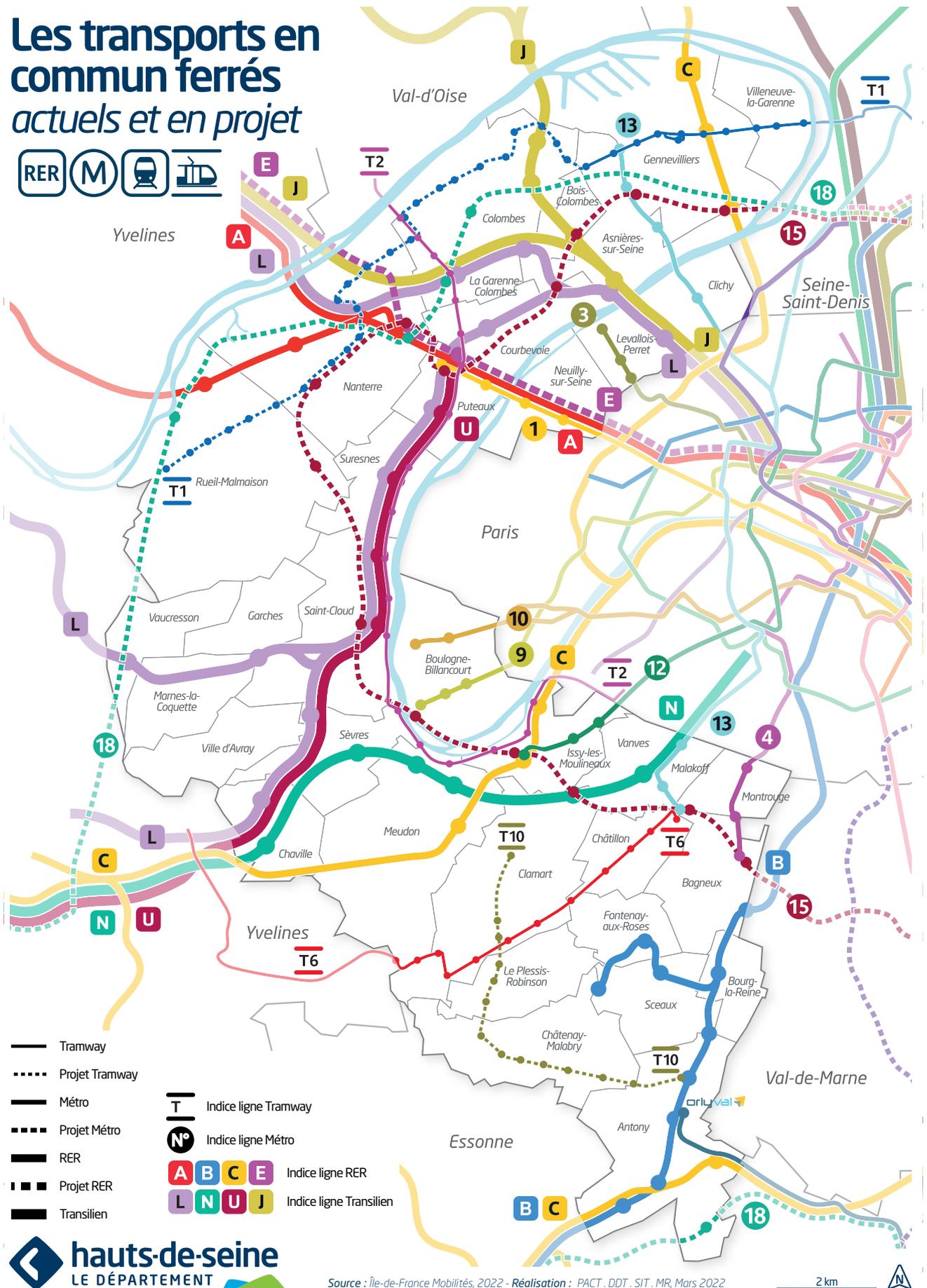


Panneau sur le label Attitude Environnement avec les 10 critères à respecter sur le chantier - © www.t1asnierescolombes.fr

Perspectives

- Métro ligne 4 : mise en service des stations Barbara (sud Montrouge) et Bagneux Lucie Aubrac début 2022.
- RER E : 375 M€ financés par les Départements 92 et 78, mise en service en 2023 à Nanterre.
- Tramway T10 : mise en service à l'été 2023.
- Grand Paris Express : mise en service en 2025 des gares de Bagneux, Châtillon-Montrouge, Fort d'Issy-Vanves-Clamart, Issy RER et Pont-de-Sèvres.
- 21,2 km de linéaire de tramways en projet.

Les transports en commun ferrés actuels et en projet



Source : Île-de-France Mobilités, 2022 - Réalisation : PACT . DDT . SIT . MR, Mars 2022

2 km



FICHE N°18 : Les mobilités douces



Contexte

Depuis plus de 20 ans, le Département encourage la pratique du vélo par la mise en œuvre de son plan de développement des circulations douces. Il soutient ainsi l'utilisation du vélo en tant que mode de déplacement alternatif à la voiture et se positionne comme maître d'ouvrage pour l'aménagement des pistes cyclables sur voirie départementale.

A la fin 2021, ce sont 162 km de routes départementales, soit 50,5 % de leur linéaire, qui sont pourvus d'aménagements cyclables : pistes, bandes, voies vertes, contre-allées, couloirs vélos-bus ou aménagements transitoires (dont coronapistes). Les circulations douces constituent une alternative à l'usage de l'automobile, quand 20 % des déplacements en voiture font moins d'un kilomètre.

D'autre part le territoire des Hauts-de-Seine est traversé par 4 itinéraires inscrits au schéma national des véloroutes et voies vertes : l'Avenue Verte (entre Paris et Londres), la Seine à Vélo (entre Paris et le Havre ou Deauville), la Paris-Lille et la Véloscénie (entre Paris et le Mont-Saint-Michel).

Le jalonnement des véloroutes du nord du Département a été réalisé sur le tracé et le jalonnement de rabattement a été défini avec les Villes. Le jalonnement de la Véloscénie a également été défini avec les Villes.

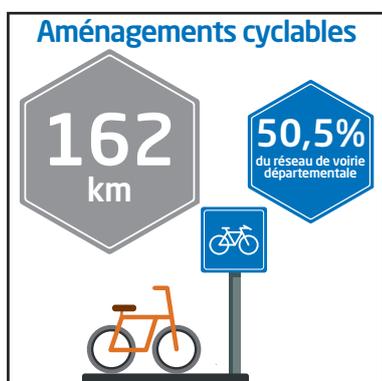
L'année 2021 a été marquée par le challenge « Mai à Vélo » qui a attribué au Département des Hauts-de-Seine le qualificatif de collectivité de plus de 300 000 habitants, la plus circulée à vélo.

En outre, la révision du schéma directeur cyclable départemental a fait l'objet d'une concertation approfondie, tant avec les associations cyclables que les Communes et établissements publics territoriaux.

En parallèle, le Département a initié des études d'aménagements cyclables pour permettre la pérennisation des aménagements cyclables provisoires ou coronapistes. Il a, de plus, participé à de nombreuses réunions relatives au projet RER V, porté par la Région, ayant pour objectif la création de 680 km de réseau cyclable francilien.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021

- Dépenses annuelles réalisées pour les circulations douces : 2,2 M€
- « La Seine à vélo » : itinéraire cyclable de 400 km reliant Paris au Havre



Politique « vélo » récompensée

Avec les 261 583 kilomètres parcourus à vélo, recensés sur l'application Géovélo, les Alto-Séquanais ont permis au Département de monter sur la première marche du podium du challenge « Mai à vélo », pour sa première édition, dans la catégorie des collectivités de plus de 300 000 habitants.

Désormais, chaque projet de rénovation de voie départementale intègre systématiquement des itinéraires cyclables comme sur la RD920, la RD914, la RD1, la RD908. Une attention particulière est portée à leur sécurisation (création de sas vélo, mise en place de panneaux « cédez-le passage pour cyclistes » aux feux...) et à leur maillage cohérent entre les villes.



Quai de Clichy-Charles-de-Gaule (RD1) rénové avec voies pour voitures, cyclistes et piétons - © CD92-Julia Brechler

Perspectives

- Adoption du schéma directeur vélo et de son plan d'actions 2022-2028, début 2022.
- Aménagement de la RD106 entre le centre-ville de Colombes (RD 986) et le parc Lagravère en 2022 et 2023.
- Aménagement du pont d'Épinay en 2023.
- Création de la passerelle des Louvresses en 2023.
- Aménagement du pont de Courbevoie en 2023-2024.
- Aménagement de la RD1 entre le pont d'Issy et Paris à Boulogne-Billancourt en 2023-2024.
- Aménagement de la RD9 et de la RD998 entre la rue Philippe Lebon et la RD986 à Villeneuve-la-Garenne en 2023-2024.
- Aménagement de la RD911, boulevard Jean-Jaurès à Clichy entre la RD1 et Paris en 2023-2024.
- Aménagement de la RD907 boulevard Poincaré à Garches et Marnes-la-Coquette en 2023-2024.
- Aménagement de la RD907 à Boulogne-Billancourt entre la RD1 et Paris en 2024-2025.

Aménagements cyclables sur les routes départementales et Véloroutes



- Piste cyclable le long d'une RD
- Autre aménagement cyclable (bande, voie verte, contre-allée ou voie bus) le long d'une RD
- Coronapiste le long d'une RD
- Véloroute
- RD non pourvue d'un aménagement cyclable



Source : IGN & CD92, 2021
 Réalisation : PACT, DM, SPOM, UESM, SC, Janvier 2022



FICHE N°19 : Une politique de la ville en faveur des quartiers en difficulté



Contexte

La politique de la ville a vocation à aider les populations des territoires prioritaires par des mesures qui, en pratique, s'articulent avec des enjeux relevant des champs de l'économie, du social et de l'environnement. L'intervention du Département sur ce volet se manifeste par la mise en œuvre de deux politiques complémentaires :

- le soutien en investissement en faveur des quartiers en difficulté,
- le financement d'actions d'accompagnement en direction des habitants de ces quartiers.

Dans le cadre de sa politique d'investissement en faveur de la remise à niveau des quartiers en difficulté, le Département mobilise sur la période 2015-2024 un montant d'environ 689 millions d'euros au bénéfice notamment des habitants des quartiers de la politique de la Ville, qu'il s'agisse de ceux relevant de la géographie prioritaire ou de ceux relevant de la veille active.

Ce montant est mobilisé pour les projets mis en œuvre ou financés dans les domaines des collèges, des infrastructures de transport, des équipements publics de proximité, des espaces publics, de la production et de l'amélioration de logements locatifs sociaux.

De plus en 2021, le Conseil départemental a adopté le dispositif « Quartiers d'avenir Hauts-de-Seine », afin d'apporter un soutien financier aux projets portant une ambition forte.

Parallèlement aux investissements précités, le Département a mis en place une intervention d'accompagnement social spécifique en faveur des habitants des quartiers prioritaires selon deux orientations :

- la réussite éducative, et en particulier celle des collégiens,
- l'insertion des publics en difficulté.

L'accompagnement se matérialise d'une part par un soutien financier en faveur des politiques locales conduites par les Villes et d'autre part par le déploiement progressif du réseau départemental de l'École Française des Femmes, créé en 2008 par l'Institut des Hauts-de-Seine.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clefs de l'année 2021

Financement total du Département au titre de la politique de la ville en fonctionnement soit 2,9 M€ répartis selon deux axes :

- 66 % pour les programmations communales avec le nombre total d'actions soutenues, le nombre d'actions pour l'insertion des publics en difficulté, et le nombre portant sur la réussite éducative ;
- 34 % pour le soutien direct à des associations dont l'Institut des Hauts-de-Seine pour le fonctionnement du réseau de l'École française des Femmes et du dispositif « Bus santé femmes ».



Le dispositif « Quartier d'avenir - Hauts-de-Seine » : une aide pour les quartiers en difficulté

Mis en place cette année, ce dispositif de rénovation urbaine finance des projets destinés à améliorer la qualité de vie des Alto-Séquanais. Il est doté d'une première enveloppe de 150 M€ dont 15 M€ pour 2021. Il s'adresse d'une part aux quartiers relevant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et leurs secteurs limitrophes et d'autre part aux quartiers situés dans les autres secteurs géographiques et nécessitant une requalification. Les projets situés hors NPNRU pourront être éligibles s'ils répondent aux critères cumulatifs suivants :

- s'inscrire dans la transition énergétique, l'inclusion sociale, l'accessibilité, la mixité sociale, la diversification fonctionnelle ;
- se situer dans un quartier alto séquanais composé majoritairement de logements dégradés ;
- être d'un niveau d'ambition et d'une ampleur suffisamment forts pour contribuer réellement à la requalification du quartier.

Le dispositif « Quartiers d'avenir », qui s'inscrit dans la continuité de la politique de solidarité territoriale, repose donc sur une géographie souple qui s'avère complémentaire à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et est indispensable à la réussite des projet urbains d'ensemble. L'intervention départementale favorisera la dimension qualitative des projets, qu'il s'agisse des aménagements urbains, des équipements publics et des logements. Le Département sera particulièrement attentif à l'exemplarité des projets en terme de développement durable.

Enfin, ce dispositif s'inscrit dans la stratégie départementale en faveur de la cohésion territoriale et apparait, à ce titre, complémentaire de la politique de promotion de la mixité sociale, mise en œuvre par le Département ainsi que de l'intervention relative à l'accompagnement social spécifique en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

A ce jour, 19 projets susceptibles d'être soutenus par le Département au titre de ce dispositif ont été identifiés et ont fait l'objet d'échanges avec les villes concernées.

Perspectives

- Déploiement du dispositif départemental d'intervention en matière de renouvellement urbain et de requalification des quartiers « Quartier d'avenir-Hauts-de-Seine ».



Contexte

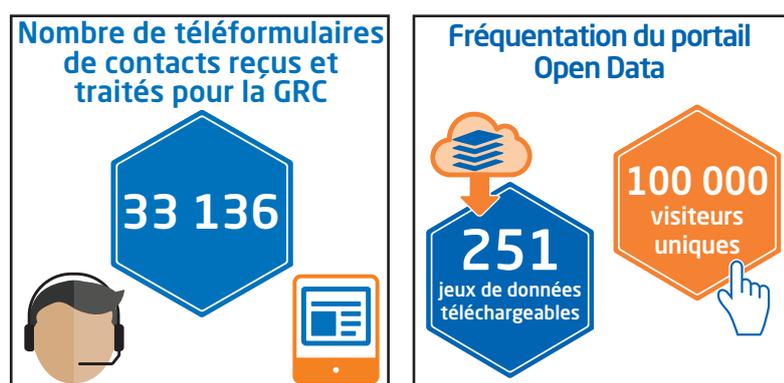
Les démarches en ligne développées par le Département continuent d'être améliorées pour permettre une prise en charge toujours plus efficace des demandes des citoyens. La mise en place d'interfaces entre ces démarches et l'outil Gestion relation citoyen (GRC) permet aux agents d'avoir les données relatives au citoyen et offre un meilleur suivi des usagers. Grâce à l'implication des agents mobilisés pendant les périodes de confinement, la GRC a permis de poursuivre sans interruption la prise en charge des sollicitations du public, il y a d'ailleurs une augmentation significative cette année du recours au téléformulaire.

Le portail Open Data, <https://opendata.hauts-de-seine.fr>, propose quant à lui de nombreux jeux de données gratuits et accessibles à tous sur tous les champs de compétences du Département depuis 2013. Ces données concernent des informations très variées comme par exemple les adresses des crèches, les calendriers et la localisation des travaux de voirie, la pluviométrie ...

En adéquation avec ses orientations, le Département a fait le choix de digitaliser les dispositifs de communication existants pour toucher et maintenir le lien plus largement avec les agents et les publics d'une part et de s'inscrire dans une démarche de transition écologique et de répondre à une demande de plus en plus forte du personnel d'autre part. Ainsi une approche cross média des publications départementales s'est déployée : le magazine du personnel, HDS Mag et La Lettre Bleue sont diffusées en version papier (en libre-service) et en version numérique enrichie de contenus interactifs. Toutes les publications départementales sont de surcroît consultables en ligne via un outil de lecture dynamique. De plus dans un contexte de crise sanitaire, la digitalisation des événements organisés par le service communication interne et externe s'est poursuivie, à l'instar du Printemps de la Sculpture, 5 000 collégiens à Versailles, des conférences internes Cultivons nos talents.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021

- Suivi des sollicitations du public dans la GRC



Open Data départemental au service de tous

Dès son origine, l'un des enjeux de la démarche d'ouverture de données publiques départementales a été de nouer des partenariats avec des acteurs institutionnels afin de proposer une offre de données ouvertes consolidée sur le territoire départemental. En 2021, le rôle fédérateur et facilitateur du Département dans l'émergence d'une politique commune d'ouverture de la donnée sur le territoire alto-séquanais est encore conforté par l'adhésion de trois nouveaux partenaires. Ainsi la dynamique partenariale autour de l'Open data se poursuit : Bourg-la-Reine, Garches et l'Établissement Public de Paris la Défense rejoignent Bois-Colombes, Asnières-sur-Seine, Colombes, Puteaux, Rueil-Malmaison, Sceaux et Suresnes.



FICHE N°21 : La transition énergétique et la résorption de la précarité énergétique



Contexte

Le Département, chef de file contre la précarité énergétique, s'inscrit dans une démarche de transition énergétique sur le patrimoine bâti, source d'émissions de gaz à effet de serre. L'intervention du Département en matière d'habitat répond à ce titre aux enjeux du développement durable, et porte sur deux volets :

- Sur l'ensemble du territoire alto séquanais, par ses politiques d'aménagement de cohésion sociale et sa contribution à la résorption de la précarité énergétique avec :
 - l'aide aux propriétaires privés à revenus modestes pour l'amélioration de la performance énergétique de leur logement et de leurs conditions de logement ;
 - le soutien à la création de logements sociaux économes en consommation d'énergie ;
 - la rénovation énergétique du parc social existant.
- Sur son propre patrimoine en maîtrisant ses consommations et en améliorant sa performance énergétique.

Pour l'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine, le Département a entrepris plusieurs actions ambitieuses sur presque 380 sites (1,5 Mm²) afin de maîtriser ses consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre associées. Tandis qu'il déploie sa stratégie de mise en œuvre des contrats de performance énergétique sur l'ensemble des collèges qui représentent les trois quarts de son patrimoine, le Département agit également sur son patrimoine hors scolaire très varié (bâtiments sociaux, bâtiments culturels d'exception et bâtiments administratifs).

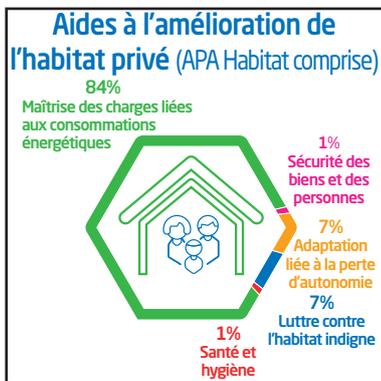
Sur le reste de son parc bâti, des diagnostics sont engagés sur le patrimoine départemental d'une surface supérieure à 1 000 m², afin d'évaluer les leviers d'action. Depuis, le Département s'est engagé à réinventer les bâtiments de demain en adoptant une stratégie de performance environnementale sur l'ensemble de son patrimoine immobilier de la construction jusqu'à la fin de vie.

Cette stratégie se concrétise avec l'élaboration d'un référentiel de qualité environnementale bâtimentaire. Ce référentiel se veut exigeant sur les objectifs à atteindre mais aussi sur les moyens et outils de suivi des indicateurs performanciers. La volonté du Département est d'améliorer la qualité de vie des Alto-Séquanais en apportant des évolutions devenues incontournables en matière de gestion de l'énergie, de l'eau ou de chantier propre.

Le projet du stade Yves-du-Manoir pour les JO2024, est un exemple visant l'atteinte le niveau E3C1 du niveau de performance énergétique et environnementale défini dans la référentiel E+C- (énergie positive et réduction carbone). Il se traduira par une réduction de 90 % des déchets de chantier par leur recyclage et leur réutilisation, 50 % des constructions en bois issues de forêts labellisées, et à terme, la moitié des besoins de chauffage et de climatisation couverts par des énergies renouvelables.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021

- 9,3 M€ versés en faveur de la politique départementale de l'habitat
- Une augmentation de 50 % de l'aide annuelle attribuée à Hauts-de-Seine habitat, portée aujourd'hui à 12 M€
- Certification environnementale (BBC, NF Habitat HQE) de 61 % des logements sociaux financés par le Département
- Electricité 100 % d'origine renouvelable certifiée par garantie d'origine



- 327 logements aidés au titre de l'amélioration de l'habitat privé
- 271 projets de rénovation énergétique des logements soutenus pour un montant total de 0,55 M€, soit 84 % des subventions attribuées au titre du dispositif départemental d'amélioration de l'habitat privé.

Soutien pour un logement décent des ménages modestes

Le Fond de solidarité logement (FSL) accorde des aides aux ménages modestes dans le cadre du « Maintien dans le logement ». L'une des 3 aides proposées prend en charge des impayés d'énergie, de fluide auprès des fournisseurs d'accès, sur production de factures, avec un portage priorisé du Chèque énergie auprès des fournisseurs d'énergie et d'accès.

De plus le règlement départemental d'intervention en matière d'amélioration de l'habitat privé, approuvé en 2016, permet de soutenir les projets de rénovation énergétique des logements portés par les propriétaires occupants, sous condition de ressources. Cette politique contribue de fait à accompagner prioritairement les ménages les plus modestes dans un double objectif de lutte contre la précarité énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique.

En 2021, 271 projets de ce type ont fait l'objet d'une aide du Département, pour un montant total de subvention de 0,55 M€.

Soutien à l'aménagement des logements sociaux vertueux

En 2021, 61 % des logements sociaux financés par le Département ont obtenu une certification environnementale (BBC, NF Habitat HQE, label énergie plus /carbone moins au niveau d'exigence E3C1) dépassant la performance énergétique inscrite dans la réglementation thermique en vigueur RT2012, qui fixe des exigences de résultats en matière de conception du bâtiment, de confort et de consommation d'énergie, ainsi que des exigences de moyens.

C'est ainsi que le Département a cofinancé la construction de 43 logements sociaux dans le cadre de la création d'un Foyer de jeunes travailleurs à Rueil-Malmaison. Cette opération a reçu la certification E3C1 en raison de son très bon niveau de performance énergétique.

Dans le cadre du programme annuel d'aide à l'amélioration générale du patrimoine, le Département soutient également l'Office public de l'habitat Hauts-de-Seine Habitat, dont il est la collectivité de rattachement, et la Société coopérative Hauts-de-Bièvre Habitat, qui est propriétaire depuis 2018 du patrimoine châtenaisien de Hauts-de-Seine Habitat.

En 2021, le Département a annoncé une augmentation de 50 % de l'aide annuelle apportée à Hauts-de-Seine Habitat, qui s'élèvera à partir de 2022 à 12 M€, afin notamment de soutenir de manière plus importante les projets de réhabilitation thermique du patrimoine de l'Office.

Par ailleurs, le Département va acquérir 70 M€ de titres participatifs émis par Hauts-de-Seine Habitat pour accompagner l'organisme dans le développement d'une offre nouvelle, plus performante énergétiquement, en particulier dans les communes dont le taux de logement social est inférieur au seuil minimum de 25 % fixé par l'État.

Une stratégie de performance environnementale pour le patrimoine bâti départemental

Le Département mène une politique en matière de qualité environnementale bâtiminaire ambitieuse en s'engageant dans une modernisation de ses équipements. L'objectif est de réduire l'impact carbone de 40 % pour les projets nouveaux en favorisant des constructions adaptées à l'échelle locale avec l'utilisation de matériaux biosourcés et plus vertueux. A cet effet, le Département a élaboré un référentiel de Qualité Environnementale Bâtiminaire (QEB) dans le but de préserver et d'améliorer la qualité de son parc immobilier.

Initiée en 2019, cette stratégie basée sur le référentiel QEB est mise en œuvre de manière systématique depuis 2020, sur tous les projets départementaux (collèges, pôles sociaux, bureaux...), neufs ou en réhabilitation. Ce référentiel QEB définit les modalités d'évaluation de la qualité environnementale des bâtiments en construction ou en réhabilitation selon les 4 thématiques suivantes :

1. Insertion dans le site : concevoir avec les atouts et les contraintes du site, lutter contre l'effet d'îlot de chaleur urbain, gérer les eaux pluviales, améliorer la biodiversité, promouvoir les mobilités douces...
2. Bioclimatique et confort : assurer prioritairement de façon passive la plupart des besoins du bâtiment grâce à l'approche bioclimatique (Confort ; Énergie ; Santé) ;
3. Performance énergétique : tendre vers des bâtiments sobres, durables et d'un haut niveau de qualité d'usage qui s'inscrivent dans les enjeux environnementaux actuels et anticipent les réglementations à venir ;
4. Gestion des ressources : gérer avec raison nos ressources, promouvoir les matériaux à faible impact carbone (matériaux biosourcés, réemploi et recyclage, fin de vie du bâtiment).

Cinq projets en phase de reconstruction/réhabilitation sont au stade de conception/réalisation en 2021 :

- Cinquième collège d'Asnières-sur-Seine ;
- Collège Alfred-de-Vigny à Courbevoie ;
- Collège Claude-Nicolas-Ledoux au Plessis-Robinson ;
- Stade Yves-du-Manoir ;
- Musée du Grand Siècle.

4 projets de nouvelles constructions d'établissements scolaires et 2 projets de réhabilitations de collèges sont en phase de programmation.

Ilot vert : création d'îlots de fraîcheur dans les collèges

La création d'îlots de fraîcheur dans les espaces extérieurs des collèges est un des actes de la stratégie de performance environnementale. Le confort et le bien-être des collégiens ont toujours été une préoccupation majeure.

Les premières opérations de ce type ont permis de mettre en avant la richesse du travail participatif avec les collèges et l'approche transverse entre les services du Département. Dans le cadre du dispositif « imagine ton collège » mis en place par le Département, les élèves et les professeurs ont fortement contribué à la transformation de leurs cours. Le lancement d'une consultation sur la plateforme éducative Oze, ouverte aux élèves de la 6^e à la 4^e dans trois collèges pilotes, a permis de choisir le nom qui a été donné au programme de végétalisation des cours des collèges du département, « Ilot vert ».



Les objectifs de ces aménagements sont les suivants :

- Améliorer le cadre de vie des collégiens en développant la végétalisation des sites et les espaces de convivialité et de détente ;
- Réduire l'impact environnemental des établissements en privilégiant l'infiltration à la parcelle des eaux de pluie mais aussi en utilisant des matériaux issus du réemploi ;
- Accroître la résilience des collèges au réchauffement climatique, notamment lors des périodes de canicule en apportant plus de fraîcheur par des végétaux et des espaces ombragés, et par des revêtements plus clairs et moins réfléchissants.



Aménagement de l'ilot vert au collège Jean Macé à Clichy © CD92/Julia Brechler

Le premier ilot vert a été réalisé au collège Jean Macé à Clichy en 2020 puis deux autres aménagements ont été effectués en 2021 aux collèges Moulin Joly à Colombes et Henri-Georges Adam à Antony. Sur la base de ce retour d'expérience, le Département a planifié le lancement d'une vague plus large de projets d'évolution des cours des collèges.

Compte tenu des diverses interventions bâtementaires à réaliser dans les établissements et du calendrier estival de ces travaux lourds dans les cours, il est programmé la création de 6 ilots verts par an.

L'opération vise à repenser les espaces extérieurs de 34 collèges publics d'ici à 2027, dont 16 d'ici 2024, pour un budget estimé de 40 M€.

Perspectives

- Déploiement des ilots verts dans 34 collèges d'ici 2027.
- Poursuite des audits énergétiques pour chaque bâtiment couvert par les obligations du « décret tertiaire » (110 audits réalisés sur 150 bâtiments impactés par le décret).
- Mise en place de plans d'actions suite aux audits incluant différents types d'amélioration ou travaux (éclairage par détection de présence, ampoules LED, isolation, etc.).
- Engagement du titulaire du Marché Public Global de Performance (MPGP) pour le Musée du Grand Siècle sur des objectifs environnementaux et de performance en matière énergétique et environnementale (consommation d'énergie cible, traitement paysager du jardin).
- Engagement du titulaire du MGP (Dialogue compétitif) pour le stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes sur des objectifs environnementaux et de performance : futur site de compétition, pour les épreuves olympiques de hockey sur gazon des Jeux Olympiques de 2024.

FICHE N°22 : Maintenir un tissu économique et un tourisme dynamiques



Contexte

La stratégie départementale de solidarité et d'innovation économique cadre les offres de services au profit des projets de développement économique sur le territoire.

En faveur de l'attractivité du territoire et du développement des pôles de vie locaux, le Département a poursuivi en 2021 son partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Ile-de-France - Hauts-de-Seine (CMA) et la Chambre de Commerce et d'Industrie Hauts-de-Seine Paris Ile-de-France (CCI). Il en découle des programmes d'action tels que « City Commerces » pour revitaliser des centres villes, la labellisation « artisan du tourisme » pour des artisans d'excellence, le concours des jeunes entreprises « Made in 92 » et deux nouveaux dispositifs « Open H'Innov » et « Positiv'Incuba'School ». En soutien aux artisans et commerçants du territoire qui ont dû faire face à la crise sanitaire, économique et sociale et au titre de sa compétence en matière d'actions sociales, le Département a maintenu jusqu'en juin 2021 son dispositif « Relance92 » en partenariat avec la CCI et la CMA.

Depuis 2010, le Département s'est engagé en faveur de l'économie collaborative et de l'innovation sociale dans l'objectif d'apporter des réponses à des besoins peu ou non couverts sur le territoire, y compris en matière de création d'emplois. Le Curious Lab 92/78, laboratoire d'idées innovantes et de réflexion collective, est notamment un outil d'innovation collaborative visant à enrichir l'action publique locale.

D'autre part, la stratégie touristique Hauts-de-Seine/Yvelines votée en 2017 valorise de nouvelles pratiques touristiques respectueuses des enjeux environnementaux.

Afin de promouvoir la diversité et la richesse des offres touristiques dans l'ouest francilien, des deux Départements proposent depuis 2020 un pass touristique gratuit : Pass Malin Hauts-de-Seine/Yvelines. Il permet au porteur, accompagné de 4 personnes maximum, de bénéficier de tarifs réduits sur une sélection d'activités culturelles et de loisirs situées sur le territoire interdépartemental.

Enfin, le Département est membre de l'Association des Départements de l'Axe Seine (ADAS) tout comme cinq autres Départements (les Yvelines, le Val-d'Oise, l'Eure, la Seine-Maritime et le Calvados). L'objectif de cette association est de construire une vision partagée du développement de l'Axe Seine, tirer parti de ses atouts, développer les infrastructures nécessaires et contribuer au développement du tourisme et de l'emploi.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021



- 27 413 téléchargements sur le site www.passmalin.fr
- 5 731 chefs d'entreprises aidés (montant global 26,8 M€)

Stratégie départementale de solidarité et d'innovation économique

Cette stratégie départementale, véritable offre de services, est déclinée en trois domaines d'intervention :

- Prospective et stratégie de l'innovation économique ;
- Valorisation et enrichissement des projets économiques ;
- Soutien, pédagogie et animation.

A cet effet, le Département a lancé en octobre 2021 le Laboratoire de l'innovation économique des Hauts-de-Seine. Visant prioritairement les responsables du développement économique des communes et leurs partenaires, dans un objectif de solidarité territoriale, le Laboratoire prend la forme de plusieurs ateliers de travail annuels, abordant des thèmes innovants à partir des projets concrets des villes et des retours d'expériences.

Ainsi, un premier atelier axé sur la thématique des marchés forains a eu lieu en visio-conférence. Cet atelier, inspiré des méthodes d'intelligence collective, a proposé aux communes un temps d'échanges d'expériences tels que des témoignages d'experts et des partages de bonnes pratiques entre pairs.

Un premier « Carnet de l'Innovation économique » sur le thème des marchés forains restituera les moments forts de ces échanges avec en plus une étude synthétique des près de 90 marchés alto-séquanais à découvrir ou à redécouvrir.

Innovation de Curious Lab' pour le développement durable

En quatre promotions, le Curious Lab' a déjà permis à 20 communes, dont 16 des Hauts-de-Seine, de bénéficier de réflexions modernes et innovantes de la part de plus de 700 étudiants, venant alors les questionner dans leurs pratiques professionnelles. Parmi les 50 défis présentés, un certain nombre d'entre eux rentre dans le prisme du développement durable, et notamment son axe environnemental.

En effet, soucieuses de proposer un cadre de vie agréable et végétalisé aux habitants et usagers, plusieurs Communes ont challengé des étudiants afin qu'ils imaginent de nouvelles manières de verdir leurs territoires, qu'ils recensent des méthodes de communication innovantes en lien avec la qualité de l'air ou encore qu'ils contribuent à la mise en œuvre d'un tableau de bord traduisant un budget climat.

D'autres sujets, en lien avec les mobilités ont fait appel à des solutions relevant de la smart city mais aussi à des solutions plus techniquement abordables, telles qu'une réflexion générale sur le dernier kilomètre ou encore la création d'un lieu dédié aux mobilités douces.

Pour en savoir plus sur le premier carnet du Curious Lab' : www.hauts-de-seine.fr/fileadmin/user_upload/Mon_departement/01_Missions_et_actions/01.9_Attractivite_du_territoire_et_Innovation/Innovation/Curious_Lab_/CURIOUS_LAB_n1_AssocierLesJeuneGenerationsaLaFabriqueDesTerritoires.pdf

Développement d'une offre touristique fluviale

Une expérimentation d'une navette fluviale desservant plusieurs lieux emblématiques du territoire (Seine Musicale, Musée départemental Albert-Kahn, Musée de la Céramique, Domaine national de Saint-Cloud...) a été mise en place par le Département pendant le week-end des Journées du Patrimoine. Plus de 500 passagers l'ont empruntée.

De plus, au cours de l'été 2021, sur 3 mercredis, un programme de promenades fluviales a été proposé au public des solidarités et au grand public, au départ de Paris vers les Hauts-de-Seine (Sèvres, Rueil-Malmaison...) pour découvrir les Hauts-de-Seine autrement. Cette opération était menée en coopération avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris. 150 places ont été diffusées auprès des publics des solidarités et près de 300 places achetées par le public.

Perspectives

- Programmation de croisières mixtes bateau/vélo de juin à septembre 2022.
- Célébration de la « Seine à Vélo », dans le cadre de « Mai à vélo », à Rueil-Malmaison : animations pour les amateurs de vélo et les familles et parade à vélo le long de l'itinéraire.
- Déploiement de la marque « Accueil vélo » sur le territoire.
- Stratégie tourisme.

PARTIE 4

POUR UNE ADMINISTRATION INNOVANTE ET RESPONSABLE

L'administration départementale, qui emploie plus de 4 600 agents, met en œuvre les politiques votées par son Conseil d'élus, dans le cadre de ses compétences dévolues par la loi. Elle est organisée en 4 pôles opérationnels au service des usagers :

- Le pôle solidarités,
- Le pôle éducation, sports et construction,
- Le pôle attractivité, culture et territoire,
- Le pôle logement, patrimoine et partenariats.

A ceux-ci, s'ajoutent 4 pôles fonctionnels :

- Le pôle communication,
- Le pôle ressources humaines et financières,
- Le pôle évaluation, organisation et méthodes,
- Le pôle commande publique et logistique.

Le Département met à l'honneur trois priorités cohérentes avec sa mission de service public : le renforcement des solidarités et du lien de proximité avec les Alto-Séquanais ; le développement de l'attractivité du territoire et l'exigence d'un développement harmonieux et durable dans la mise en œuvre de l'ensemble de ses politiques publiques.

Investi de missions d'intérêt général portant une forte dimension sociale, il veille à délivrer un service de qualité pour tous. Pour cela, le Département s'appuie sur des forces qu'il a su développer et entretenir depuis sa création : une rigueur budgétaire, une commande publique responsable ; un investissement constant dans la formation professionnelle de ses agents et leurs conditions de travail ; et une innovation permanente de ses outils et méthodes qui permettent de dispenser des services publics appropriés au contexte social, économique et environnemental, de façon résiliente, plus agile et plus transparente.

En outre, le Département assure sa permanence et sa mutabilité dans une logique de réduction de son empreinte environnementale en appliquant les principes vertueux de l'économie circulaire. L'administration s'inscrit ainsi dans l'atteinte des objectifs nationaux de neutralité carbone à l'horizon 2050.



FICHE N°23 : Les finances et les achats responsables



Contexte

En 2021, les dépenses du Département se sont élevées à 2 Md€ (hors dette, fonds national de garantie individuelle de ressource, provisions et Très haut débit), dont 1,6 Md€ en fonctionnement et 457 M€ en investissement.

La solidarité reste toujours la mission première du Département, qui y a consacré près de 927 M€ contre 916 M€ en 2020. Le Département a exécuté des dépenses sociales exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire à hauteur 87 M€ (66 M€ en 2020 et 21 M€ hors hausse du RSA en 2021).

L'enseignement représente, cette année encore, le premier poste de dépenses d'investissement du Département avec 105 M€. L'enveloppe repose principalement sur une augmentation des dépenses au titre de l'environnement numérique des collèges ainsi que d'importants travaux dans des collèges d'Antony et de Ville-d'Avray.

Le Fonds de solidarité et d'investissement interdépartemental (FS2I), créé par les sept Départements d'Ile-de-France afin de favoriser un aménagement solidaire de leurs territoires, a été abondé en 2021 à hauteur de 34,5 M€ par le Département sur un total de plus de 141 M€.

Le Département a perçu, cette année encore, une recette plafonnée de 2 M€, qui a contribué au financement de nombreux projets d'investissement : rénovations et constructions de collèges, projets en faveur de la solidarité ou encore des circulations douces.

Concernant sa politique d'achats, le Département a mis en place, depuis de nombreuses années, des mesures pour prendre en compte des considérations environnementales dès la définition des besoins, développer l'introduction de critères dans les marchés publics pour la sélection des offres et des clauses de performance adaptées en matière de protection de l'environnement. Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), adopté en décembre 2021, décline et rend publics les engagements de la politique d'achat sur le plan social et environnemental. Les achats publics durables doivent ainsi permettre au Département d'assumer pleinement sa responsabilité environnementale, sociale et économique, tout en assurant une gestion rigoureuse et efficace de deniers publics.

De surcroît, depuis 2017, le Département est détenteur du « Label Relations Fournisseurs & Achats Responsables » qui a été renouvelé en 2021. Ce label s'appuie sur quatre engagements essentiels : le respect des intérêts des fournisseurs et des sous-traitants, les impacts des achats sur la compétitivité économique, l'intégration des facteurs environnementaux et sociétaux dans les processus d'achat et la qualité de la relation fournisseur/sous-traitant.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021

- Suivi des notifications des marchés (hors marchés inférieurs à 40 000€ HT)
- Suivi et renouvellement du label Relation Fournisseur et Achat Responsable (RFAR)
- Plus de 135 000 heures d'insertion soutenues par les clauses sociales

Principaux postes d'investissement du budget du Département en millions d'euros



Soutien financier face à la crise sanitaire

En 2021, le Département a continué d'exécuter d'importantes dépenses exceptionnelles pour faire face à la crise sanitaire. Ainsi, près de 30 M€ ont été mobilisés, pour accompagner les populations et les structures alto-séquanaises en difficulté mais également pour garantir le bon fonctionnement des services sur le territoire.

Ces dépenses concernent près de 27 M€ en fonctionnement (hors hausse du RSA) à savoir :

- 39 % : Personnels intérimaires dans les collèges (21 %) et services territoriaux du Pôle Solidarités (18 %) ;
- 26 % : Aide sociale aux entrepreneurs ;
- 15 % : Soutien aux Communes ;
- 9 % : Dépenses supplémentaires auprès des établissements sociaux et médico-sociaux et associations pour les usagers rentrés chez eux ou un tiers pendant la crise ;
- 6 % : Dotations complémentaires aux établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE), personnes handicapées et personnes âgées afin de faire face aux surcoûts liés à la COVID-19 ;
- 5 % : Commandes de masques réutilisables et accessoires (gel, gants), ménages, gardiennage, désinfection des locaux, installation du vaccinodrome au Pôle Universitaire Léonard-de-Vinci.

Et 3 M€ en investissement avec notamment :

- 55 % : Soutien aux entreprises au titre du fonds de solidarité « Résilience » porté par la Région Ile-de-France ;
- 41 % : Pistes cyclables.

Adoption du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables : le SPASER

Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) s'appuie sur quatre axes : la proximité, la solidarité, des achats durables et décarbonés, et une fonction achat efficace et innovante. Ceux-ci sont déclinés en 15 objectifs et 27 actions qui sont elles-mêmes assorties de résultats cibles et d'indicateurs.

Les actions prévoient notamment l'élaboration d'une stratégie de développement des marchés réservés ; la définition d'une stratégie par segment d'achat visant à réduire les impacts négatifs des marchés en termes d'émission de gaz à effet de serre ; l'insertion dans les marchés d'une clause obligeant les candidats à supprimer les produits et emballages en plastique à usage unique ; l'augmentation du nombre de marchés intégrant des biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées ; l'augmentation du nombre de marchés ayant recours à des ecolabels ou encore l'identification de marchés susceptibles de permettre la mise en œuvre d'un calcul en coût global ou cycle de vie et la formation des acheteurs à cette méthodologie.

Les objectifs en matière de clauses sociales et environnementales sont ambitieux. Ils visent le seuil de 30 % des marchés intégrant des considérations sociales dès 2022, seuil fixé pour 2025 par le futur Plan National des Achats Durables (PNAD). De même, l'objectif est d'atteindre 75 % des marchés intégrant des considérations environnementales dès 2022 et 100 % en 2023, soit avec deux ans d'avance sur le PNAD.

Lauréats des Trophées de la commande publique

Des actions mises en œuvre dans le cadre du projet de convergence de la commande publique unifiée (Hauts-de-Seine et Yvelines) ont été récompensées en 2021. Les deux Départements ont été désignés lauréats des « Trophées de la commande publique », concours organisé par le site internet « Achatpublic.com » et le Ministère de la Transition écologique afin de récompenser les personnes publiques engagées dans une démarche d'amélioration de l'efficacité de leurs politiques d'achat. Le jury du trophée a notamment relevé que le projet de convergence avait fait l'objet d'une large consultation et avait permis d'améliorer l'efficacité administrative et de mutualiser et rendre visibles les achats à un niveau interdépartemental.



Jean-Yves Sénant, conseiller départemental rapporteur du budget et président de la commission des finances du Département (à droite) et Nicolas Lallemand, le directeur de la commande publique unifiée des Yvelines et des Hauts-de-Seine (à gauche) - ©CD92

Une logique d'écoconception privilégiée pour les événements départementaux

En 2021 a été renouvelé le marché de signalétique événementielle du Département, avec une forte intégration du critère environnemental. Cela permet ainsi de faciliter le recours à des produits éco-conçus en alternative aux produits traditionnels.

D'autre part, une démarche de recyclage des bâches événementielles a été initiée depuis plusieurs années auprès d'une association alto-séquanaise de réinsertion professionnelle.

Enfin, les quantités d'objets promotionnels (goodies) commandées sont rationalisées. L'utilisation des matériaux durables et/ou présentant une dimension environnementale est désormais privilégiée dans les commandes d'objets promotionnels (exemple : objets fabriqués avec du plastique de bouteilles recyclés, objets type totebag en coton biologique, objets en carton).

Perspectives

- Etude des modalités d'élaboration d'un budget vert dès 2022.
- Conception et préparation de la modernisation des systèmes d'information financière (Grand Angle, Zoé et PrevOrdo) sur 2022/2023.
- Mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER).

FICHE N°24 : La gestion des ressources humaines et les moyens exceptionnels déployés



Contexte

L'analyse de la gestion départementale de la crise sanitaire, achevée en 2021 a eu pour ambition d'améliorer les pratiques professionnelles et le service rendu aux usagers, afin de rendre l'organisation plus résiliente face aux crises et renforcer la pratique de l'anticipation. Au terme de cette première phase, le Département s'est engagé dans un chantier de renforcement du pilotage des risques majeurs (inondations, attentats, ...). En outre, en décembre 2020, le Département a validé son plan d'actions relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, sur la période 2021-2023.

Au Département, la diversité des métiers (130) et la fréquence des évolutions, qu'elles soient liées au contexte socio-économique, aux réformes réglementaires ou à l'adaptation du service public à destination des Alto-Séquanais, nécessitent une mise à jour permanente des compétences.

Le Département développe chaque année un plan de formation des agents articulé autour de cinq orientations majeures :

- le développement des compétences managériales avec l'Université du Management,
- le renforcement de la maîtrise des compétences techniques et des expertises,
- des actions de préparation aux concours et examens professionnels, ainsi que les plans de formations individualisés,
- l'accroissement de la maîtrise des savoirs fondamentaux, d'achats et de finances publiques, de bureautique, ...
- le respect des obligations statutaires et réglementaires.

Le Département propose une aide aux agents qui ont un projet de mobilité professionnel grâce à ses conseillers en évolution professionnelle.

L'accompagnement durable vers et dans l'emploi constitue un enjeu majeur en matière d'insertion des personnes handicapées dans le milieu ordinaire de travail. Fidèle à ses missions et à sa vocation de venir en aide aux plus fragiles, le Département a mis en place une mission handicap. Celle-ci a pour objectif de prévenir ou pallier les difficultés rencontrées dans l'exercice des missions confiées aux agents handicapés, de s'assurer des modalités d'adaptation au collectif de travail notamment par la sensibilisation et la formation des équipes de travail, d'évaluer et adapter le poste et l'environnement de travail, de faciliter la gestion des compétences et le parcours du travailleur handicapé en lien avec les acteurs de la collectivité, dont le médecin du travail.

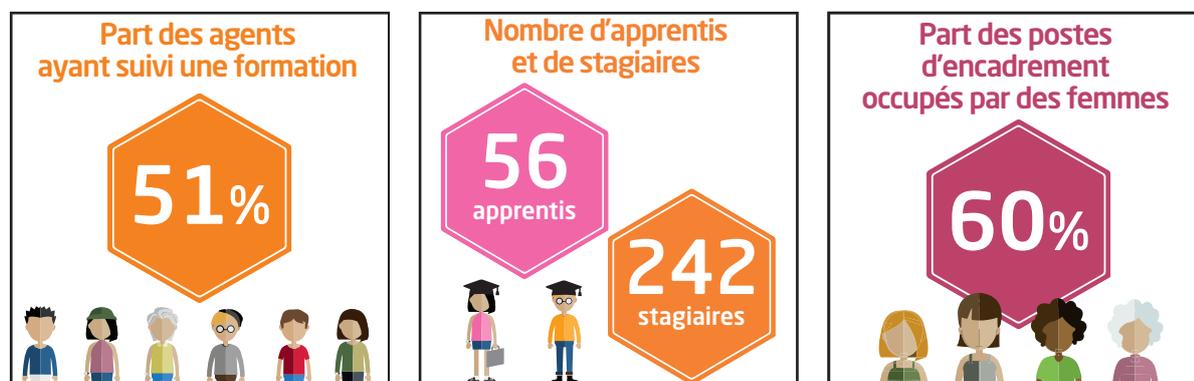
D'ailleurs, une action de sensibilisation du personnel sur l'accompagnement au maintien dans l'emploi a été réalisée en novembre 2021, à l'occasion de la semaine du handicap, avec la participation d'agents bénéficiaires du soutien de la mission handicap.

De plus, le Département met en place des aménagements horaires pour les agents handicapés en conservant leur rémunération à taux plein afin de favoriser le maintien et le retour à l'emploi.

D'autre part, le Département affirme son implication dans la formation et l'intégration professionnelles des jeunes en augmentant de 75 % le nombre d'apprentis accueillis en 2021. Il confirme ainsi sa participation à l'ambition nationale en faveur de la formation des jeunes, particulièrement impactés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques et sociales.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021

- Suivi de l'intégration et le maintien au travail des bénéficiaires d'une obligation d'emploi
- Politique favorisant la mixité
- Politique favorisant la mobilité interne pour une évolution de poste
- 2 243 agents en télétravail / Part des télétravailleurs sur l'effectif global : 49 %
- 196 agents bénéficiaires d'un aménagement horaire en raison d'un handicap
- Taux d'emploi des bénéficiaires d'une obligation d'emploi : 8,45 % (taux d'emploi légal de 6%)
- 70 agents accompagnés pour leur projet de mobilité professionnel



Déploiement d'un plan d'actions pour l'égalité femme/homme

Le plan d'actions pour l'égalité femme/homme comprend notamment l'élaboration d'un dispositif permettant le signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

Ce dispositif permet aux agents vivant des situations de travail difficile, d'alerter, afin que des réponses appropriées soient apportées tout en garantissant leur protection. Il est entré en vigueur en décembre 2021.

Il prévoit pour les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par ces agents ;
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes, vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien ;
- Une procédure d'orientation des agents vers les autorités compétentes pour prendre toutes mesures de protection fonctionnelle appropriées et assurer le traitement des faits signalés, notamment par la réalisation d'une enquête administrative.

Une organisation plus résiliente grâce au plan de continuité d'activité

Le retour d'expérience, organisé à partir d'entretiens réalisés auprès d'agents, d'ateliers et de deux enquêtes en ligne, a fait émerger des éléments positifs pour le Département. Les agents ont globalement considéré que la collectivité avait su s'adapter à la situation et faire face à l'urgence en prenant des mesures dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA) pour assurer le fonctionnement des services publics identifiés comme prioritaires.

Il a également permis un recensement des actions engagées en vue d'identifier des axes d'amélioration. À partir de ce recensement, des préconisations ont été formulées pour améliorer la prévention et la maîtrise des risques majeurs, de manière globale, ainsi que le pilotage de la gestion de crise. Ces propositions concernent trois volets : le pilotage et la gouvernance, les outils et la communication.

Il existe différentes classifications des risques majeurs :

- Risques naturels (ex : canicule, inondation) ;
- Risques sanitaires (ex : pandémie, pollution de l'air) ;
- Risques technologiques (ex : panne informatique, risques industriels, accident nucléaire, transport de matières dangereuses) ;
- Risques humains (ex : attentat, malveillance, risques relevant de l'Homme) ;
- Risque cyber (ex : cybercriminalité, atteinte à l'image).

Ce nouveau chantier de maîtrise des risques consacré aux risques majeurs ainsi qu'au pilotage de la gestion de crise a pour objectif d'identifier les premières actions pouvant être mises en œuvre dès à présent en matière de gestion des risques majeurs.

Aide à la préparation au reclassement professionnel

Les cinq conventions de préparation au reclassement, conclues en 2020 ont perduré en 2021 et ont été complétées par 3 nouvelles conventions.

Ce dispositif, nouvellement mis en œuvre, est dédié aux agents concernés par un reclassement pour raisons médicales. Il leur permet de bénéficier d'une période transitoire d'un an pour se former avant d'occuper un nouveau poste. Il favorise ainsi le maintien dans l'emploi et offre aux agents la possibilité de se préparer à une seconde carrière.

Perspectives

- Nouveau règlement généralisant le télétravail en 2022 à hauteur de deux jours maximum par semaine pour les agents dont les missions sont télétravaillables.
- Formation des chargés de recrutement pour favoriser la mixité dans les recrutements au printemps en 2022.
- Aboutissement du chantier de maîtrise des risques pour les prochaines années notamment dans le cadre de l'Université du Management.

FICHE N°25 : Une politique sociale à destination des agents



Contexte

Le Département met en œuvre une politique sociale à destination de ses agents pour les protéger et favoriser leur épanouissement, leur bien-être et celui de leurs familles.

Les prestations sociales et de loisirs participent à la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle des agents en facilitant la garde des enfants, leur scolarité, le départ en vacances et l'épanouissement culturel pour un moindre coût. Ainsi, de nouveaux marchés ont été passés au cours de l'année afin que les agents continuent de bénéficier de titres-restaurants dématérialisés, de séjours et de colonies pour leurs enfants. La crise sanitaire a induit l'annulation de prestations culturelles et de loisirs pour les agents et leurs enfants. Cependant, des événements conviviaux ont pu être mis en place tel qu'un goûter à « l'Arbre de Noël » et des animations dans le cadre de la semaine de la mobilité et des fêtes de fin d'année.

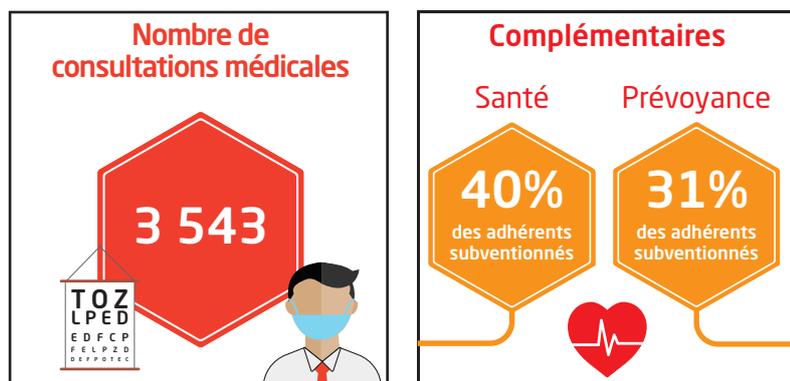
Par sa politique volontariste en matière de logement, le Département attribue des subventions et des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux. En contrepartie, il bénéficie de droits de réservation qui lui permettent de proposer des candidats pour l'attribution des logements réservés.

Le Département est également attentif au bien-être et à la santé de ses agents. Aussi, face à des problématiques professionnelles ou personnelles, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement par un assistant social dont le rôle est de faciliter les procédures administratives et le lien avec l'employeur, le médecin du travail et la protection sociale complémentaire et leur rappeler leurs droits.

De plus, la médecine professionnelle et préventive a pour mission d'éviter toute altération de la santé physique et psychique des agents du fait de leur travail, en surveillant l'ensemble de l'environnement professionnel.

Enfin, la prévention des risques au travail est formalisée dans le document unique. Ce document évalue l'ensemble des risques, y compris psycho-sociaux et fait le point sur les actions de prévention mises en place et en définit de nouvelles. Le service de la prévention des risques professionnels, avec l'appui de terrain des conseillers de prévention des pôles, a été un acteur important dans la gestion de la crise sanitaire et le retour des agents sur leur poste de travail en présentiel.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021



- Accompagnement social des agents :
 - 236 agents suivis
 - 531 entretiens
 - 116 aides de solidarité accordées
 - 104 subventions enfants ou jeunes adultes handicapés

Des actions sanitaires déployées dans le cadre de la crise sanitaire

La crise sanitaire en 2021 a continué d'impacter l'activité du service médical avec la poursuite d'un suivi renforcé des agents pouvant présenter une forme sévère de la maladie. Le Département a prêté une attention particulière à ces agents, qui bénéficiaient d'une mesure d'isolement, c'est-à-dire de télétravail permanent ou d'autorisation spéciale d'absence, afin de favoriser un retour serein en présentiel sur leur poste de travail. Cela s'est traduit par la réalisation d'un livret afin d'aider les managers à bien préparer ce retour et par la poursuite de l'accompagnement psychologique des agents.

De plus, le Département a continué de proposer aux agents volontaires un service gratuit de dépistage PCR jusqu'en septembre 2021 afin de freiner la circulation du virus. Cela s'est traduit par la réalisation de 379 tests par les infirmières du travail.

Enfin, le Département a contribué à développer la vaccination contre la COVID-19 en proposant d'une part aux agents d'être vaccinés par le service de médecine professionnelle et préventive, et d'autre part en facilitant la mise en place d'un vaccinodrome ouvert à tous à proximité de l'Hôtel du Département.

Nouvelles conventions de protection sociale complémentaire

La protection sociale complémentaire est une priorité du Département afin d'aider les agents à prendre soin de leur santé et leur garantir un certain niveau de vie en cas d'incapacité à travailler.

Le Département propose à ses agents l'adhésion à des contrats de participation pour les risques santé et prévoyance avec un niveau d'aide financière significatif (40 € brut mensuels par mois pour les deux risques). Ces contrats comprennent trois niveaux de couverture, la possibilité de panachage au sein du foyer pour la santé et une offre à la carte pour la prévoyance. Un débat sur la protection sociale complémentaire s'est tenu au sein du Conseil départemental en décembre 2021 afin d'échanger sur l'évolution du cadre réglementaire, notamment la mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024 d'une obligation de participation pour les employeurs publics.

Perspectives

- Réalisation en 2022 d'un spectacle vivant destiné aux agents et à leurs enfants dans le cadre de l'arbre de Noël dans les Hauts-de-Seine.
- Passation d'un marché de délivrance de chèques cadeaux sous forme de carte en 2022.
- Passation d'une nouvelle autorisation d'occupation temporaire pour la distribution automatique de boissons et de denrées avec un périmètre élargi en 2023.

FICHE N°26 : Des outils numériques au service des agents



Contexte

Le Département poursuit la dématérialisation de ses procédures, contribuant ainsi à la réduction de la consommation du papier tout en accélérant les échanges administratifs entre les institutions et en optimisant le service rendu à l'utilisateur.

Depuis 2018, le Département dématérialise l'instruction des demandes de subventions de fonctionnement entrant habituellement dans le périmètre du guichet unique (sport, culture, domaine social), ainsi que les subventions d'investissement et l'appel à projets « la science se livre ».

Depuis 2019, le Département transmet à la pairie départementale, de manière dématérialisée, l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de ses dépenses et de ses recettes. Avec la mise en place successive d'outils d'uniformisation et de dématérialisation des procédures en interne (ZOE, AXEL, signature électronique), associés au portail national Chorus Pro, la chaîne comptable est désormais dématérialisée de bout en bout. Il en résulte une diminution de la consommation de papiers et la réduction des délais de traitement.

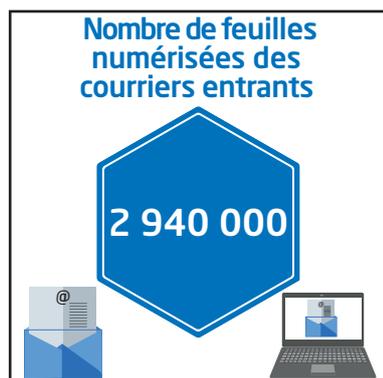
La chaîne de gestion et de traitement des courriers est également dématérialisée. La crise sanitaire a montré que la gestion dématérialisée était nécessaire et facilitait les démarches avec les bénéficiaires.

L'outil Easyvista, portail permettant aux agents de saisir leurs demandes d'intervention ou de matériel en ligne et de pouvoir suivre leur avancement, a facilité l'interactivité entre les différents acteurs. De nouvelles étapes ont été franchies élargissant l'accès au portail à de nouvelles offres de services. Ce portail devient donc transverse et entre dans la catégorie des logiciels de gestion de service d'entreprise appelés Enterprise service management (ESM).

Afin de réduire l'empreinte carbone du numérique, la démarche de Green IT, ou informatique durable, qui vise à appliquer un système d'optimisation énergétique du poste de travail informatique, a été poursuivie et renforcée en 2021.

Enfin, de nouvelles fonctions de communication ont été déployées directement sur le poste de travail, étoffant ainsi l'offre déjà en place. Elles permettent une plus grande souplesse dans les échanges et le travail d'équipe en s'adaptant à l'évolution des modes de fonctionnement comme le télétravail ou les réunions à distance limitant les déplacements des agents (messagerie instantanée Jabber, softphone, TEAMS, visio-conférence...).

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clefs de l'année 2021



- 672 demandes de subventions traitées de manière dématérialisée
- Dématérialisation de la chaîne comptable :
 - Délai global de paiement moyen : 22 jours
 - 85% de factures payées dans un délai de 30 jours
 - 40% de liquidations dont la facture est dématérialisée

Une administration responsable avec le numérique durable

La démarche de Green IT procure un triple bénéfice :

- La réduction de la consommation électrique du parc informatique par des mises en veille renforcées en fonction de l'usage et des extinctions planifiées aux horaires non travaillés ;
- Les mises à jour du poste de travail pendant les horaires non travaillés rendant ces opérations transparentes pour l'utilisateur ;
- La modernisation du parc informatique en PC portables moins énergivores. En 2021, 87 % des agents du Département en sont équipés. Cela concerne 97 % des agents dont les missions sont en partie ou totalement télétravaillables.

Modification du logiciel NEEVA pour une meilleure gestion de son cursus professionnel

Le logiciel NEEVA a fait l'objet d'importantes modifications en 2021 afin de faciliter la vie professionnelle des agents et des managers du Département. Application de gestion et de développement des compétences, il permet aux agents de saisir et d'accéder à leurs entretiens professionnels annuels (EPA) de manière entièrement dématérialisée, mais également, depuis le mois de janvier 2021, de gérer leurs demandes de formation.

Ainsi la dématérialisation a permis le développement de l'offre de service Formation et facilité l'élaboration et l'exécution du plan pluriannuel de formation en partenariat avec les directions métiers. Ainsi, 10 104 demandes de formation ont été émises en 2021 et 7 035 formations réalisées.

Déploiement d'une nouvelle application informatique pour un renforcement du suivi médical

Afin de consolider la qualité du suivi médical des agents et de leurs conditions de travail, le Département a déployé une nouvelle application informatique. Elle est accessible à distance, et la sécurisation des données de cette solution, en mode « Software as a Service » (SaaS), ou « logiciel en tant que service », est agréée par l'Agence du numérique en santé (ANS).

Perspectives

- Déploiement en 2022 du module de recrutement de NEEVA.
- Déploiement de l'application SIS Marchés et de son lien avec le système d'information financière Grand Angle, en 2022.
- Déploiement d'une plateforme d'accès dématérialisée aux prestations sociales en 2022.
- Dématérialisation en 2022 des demandes de subvention pour le parasport de haut niveau, pour un volet investissement relevant du schéma départemental des enseignements artistiques, pour les projets innovants inhérent au Curious Lab'.
- Dématérialisation de l'appel à projet Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) en 2022.

FICHE N°27 : Vers des déplacements professionnels plus vertueux

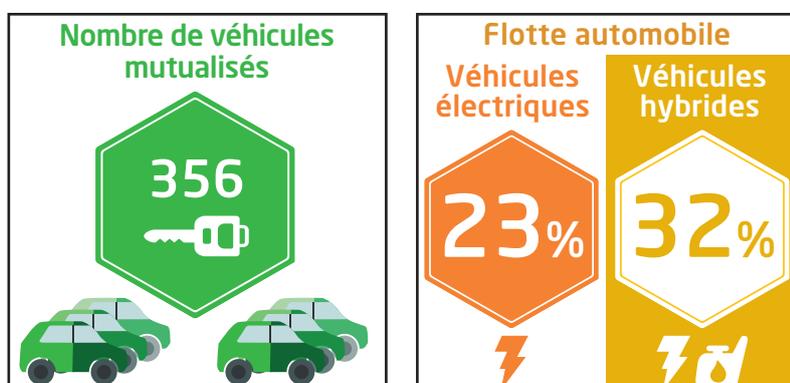


Contexte

Depuis 2016, le Département rationalise sa flotte automobile selon un plan pluriannuel. Il continue d'ajuster son pool de véhicules mutualisés qui compte aujourd'hui 356 véhicules.

Le Département a fait le choix d'introduire prioritairement des véhicules hybrides en remplacement de la flotte de véhicules thermiques. Dès 2019 ces véhicules hybrides permettent de faire face aux problèmes structurels de la recharge des véhicules électriques tout en préservant l'environnement.

Cette transition s'inscrit dans le sillage des lois LOM (loi d'orientation des Mobilités) et Climat et Résilience qui rendent obligatoires le verdissement des parcs automobiles et l'interdiction des véhicules polluants dans les zones à faibles émissions (ZFE).



Poursuite de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de la flotte automobile

Depuis 2019, le projet départemental visant à mettre en œuvre une stratégie de transition énergétique à l'horizon 2030 est bien engagé. La réglementation impose, pour les collectivités gérant un parc automobile de plus de 20 véhicules (véhicules de moins de 3,5 t), un quota de 30 % de véhicules à faibles émissions (VFE) d'ici fin 2024. En 2021, avec l'acquisition de nouveaux véhicules hybrides, le nombre de VFE qui composent la flotte départementale s'élève à 254 (105 véhicules électriques et 149 véhicules hybrides rechargeables) soit 55 % de la flotte totale. Le Département a donc déjà dépassé les objectifs réglementaires fixés pour 2024 et compte poursuivre sur sa lancée. Ces chiffres traduisent la stratégie de renouvellement de la flotte engagée par le Département depuis 2019 qui vise à remplacer les véhicules éligibles aux critères de réforme (âgés de plus de 7 ans ou ayant parcouru plus de 120 000 km) mais aussi les véhicules les plus polluants « crit'air 3 » par des véhicules hybrides ou par des véhicules thermiques plus récents selon les besoins.

La flotte départementale est ainsi rajeunie, l'âge moyen des véhicules passant de 9 ans en 2016 à 5 ans en 2021, et plus performante en matière d'émissions de gaz à effet de serre avec l'intégration de VFE (les hybrides) et de véhicules thermiques récents moins polluants.

Mise en place du « forfait mobilités durables »

Voté en décembre 2021, le « forfait mobilités durables » permet aux agents départementaux de bénéficier d'un versement annuel fixé à 200 € pour leurs déplacements « durables » entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Pour obtenir ce financement, l'agent doit se déplacer avec un vélo ou avoir recours au covoiturage (conducteur ou passager). Ce dispositif devrait permettre d'augmenter l'usage de modes de transports durables.



© CD92/Julia Brechler

Action de sensibilisation et de participation pour les déplacements doux et alternatifs

Une action à l'occasion de la semaine de la mobilité en septembre 2021 a promu les engagements du Département en faveur des mobilités douces, notamment en vue de l'adoption du Plan vélo en 2022. Deux objectifs majeurs de communication ont été développés :

- Un objectif d'information via un large relais dans tous les supports départementaux (Magazine du personnel et Intranet tout particulièrement) ;
- Un objectif de communication comportementale : inciter les agents à adopter une démarche éco citoyenne en privilégiant les modes de déplacement actifs et alternatifs à la voiture individuelle. En parallèle, la communication interne a proposé aux agents des excursions à vélo et en marche nordique au parc du Pré Saint-Jean (70 participants) ainsi qu'une animation vélo smoothies à l'Hôtel du Département (150 participants).

Perspectives

- Poursuivre le rajeunissement de la flotte automobile pour tendre à n'avoir plus que des véhicules (véhicules utilitaires légers + véhicules particuliers) âgés au maximum de 7 ans (âge de réforme) et atteindre un âge moyen du parc de 5 ans.
- Dépasser l'objectif des 70 % de véhicules électriques ou hybrides composant la flotte départementale fin 2022.
- Adoption du Plan vélo en 2022.

FICHE N°28 : Vers une économie circulaire : gestion des déchets et consommation responsable



Contexte

En tant qu'administration, le Département agit principalement sur deux leviers : en amont avec une gestion raisonnée de ses ressources dont le papier, l'encre, la signalétique et en aval avec une gestion adaptée de ses déchets. Lorsqu'elles sont nécessaires, les impressions des magazines sont prioritairement effectuées sur du papier recyclé ou sur du papier issu de forêts gérées durablement. Concernant les supports papiers imprimés, le Département s'acquitte des taxes réglementaires et contribue ainsi au financement de la collecte, la valorisation et l'élimination des déchets papiers.

D'autre part, grâce au déploiement du projet REMMI ou Rationalisation de l'édition et modernisation des moyens d'impression, le Département concourt à réduire de façon drastique la consommation de papier.

De plus, en adéquation avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), le Département s'assure de la bonne gestion des déchets produits sur ses chantiers et sur ses sites. Conformément à la réglementation, il a mis en place, dès 2016, dans les bâtiments centraux, le tri à la source et la collecte séparée de cinq flux de déchets : le bois, le verre, le métal, le plastique et les papiers/cartons. En effet, pour assurer leur recyclage, ces déchets valorisables ne doivent plus être mélangés aux autres déchets. Dans cette même logique, dans le cadre de la labellisation Eve® de ses promenades, parcs et jardins, le Département améliore les consignes de tri pour les usagers.

Concernant la fin de vie des équipements électriques et électroniques (DEEE), Le Département s'associe avec un éco-organisme de mission d'utilité publique qui se charge de collecter, dépolluer et valoriser les DEEE sur l'ensemble du territoire français, en s'assurant que chaque étape soit menée en toute conformité.

Le Département a poursuivi ses actions visant à réparer les PC portables de moins de deux ans, ayant subi des dommages et qui sont éligibles grâce aux pièces récupérées sur des PC portables « cassés », destinés à la destruction. Cette démarche permet de réduire le volume de PC portables mis au rebut (DEEE). En 2021, notre partenaire a réparé 18 matériels ultra-portables du Département.

En réaction à ce nouveau flux de déchets, le Département apporte des solutions concrètes pour le recyclage des masques à usage unique et déploie des bornes de collecte de masques à usage unique usagés. Il fournit également des masques en tissu à ses agents.

Enfin, dans sa démarche d'économie circulaire, le Département organise des ventes aux enchères de ses biens mobiliers réformés destinés au rebut.

Indicateurs de la politique sectorielle et les chiffres-clés de l'année 2021

- Suivi des tonnages de déchets triés et collectés
- Suivi des tonnages de déchets produits sur les chantiers
- Suivi et mise à jour du plan de prévention de la consommation du papier



- 8 tonnes de bouteilles plastiques et cannettes triées dans les bâtiments centraux
- 40 tonnes de papiers triés (dont archives confidentielles) dans les bâtiments centraux
- Part des papiers recyclés parmi les papiers commandés : 67 %
- 3844 kg de matériels informatiques traités

La gestion des déchets des chantiers d'entretien routier (échantillon représentatif de 10 chantiers) :

- 99 % des déchets produits ont été orientés vers de la valorisation matière ;
- 74 % des matériaux utilisés dans les couches d'assise pour ces chantiers étaient issus de la valorisation matière ;
- 26 % des matériaux utilisés dans les couches de surface pour ces chantiers étaient issus de la valorisation matière.

L'utilisation d'encre moins nocives

L'impression des supports de communication sur papier ou sur tout autre matériau de signalétique est réalisée avec des encres sans additifs, végétales, ou bio à base de pigments végétaux afin de réduire l'impact sur l'environnement. Le choix du grammage du papier est également optimisé.

Dans une démarche d'efficacité, le Département poursuit sa réflexion et teste l'utilisation de machines avec encres à eau pour les impressions papier grand format. Ce nouveau procédé est non toxique puisqu'il n'émet aucun composé organique volatil.

Poursuite du programme REMMI ou rationalisation de l'éditique et modernisation des moyens d'impression

Tous les sites centraux et distants sont équipés d'imprimantes en location, neuves et mutualisées. Le réglage adapté des serveurs d'impression ainsi que du logiciel PAPER-CUT ont permis de réduire les impressions. Ce dernier se charge toujours de la suppression des impressions non libérées au bout de 12 heures, le tout assorti d'un système de badge identifiant. Cet outil est précieux pour la connaissance et la maîtrise de la consommation éditique par pôle, direction et service, par l'édition de rapports synthétiques ou thématiques mensuels ou sur des périodes déterminées. C'est aussi un instrument d'aide à la décision, notamment dans le cadre des options déterminantes qui ont orienté l'esprit du nouveau marché éditique attribué en 2021 (REMMI2) dans le sens d'une rationalisation plus poussée pour les 4 prochaines années. Le système de fax mail « FAX bis » conforte l'effort de dématérialisation, de gain de temps et d'économie de papier.

La campagne de retrait des multifonctions obsolètes, s'est poursuivie sur 2021. Un résidu d'imprimantes obsolètes est encore en cours de reprise pour destruction.

Participation à une économie circulaire pour le papier

En tant que donneur d'ordre émettant plus de 5 tonnes de supports papiers imprimés par an, le Département contribue à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets papiers en s'acquittant chaque année de l'éco-contribution auprès de l'éco-organisme CITEO, mandaté par l'Etat (hors ramettes de papier dont la taxe est payée par le fournisseur).

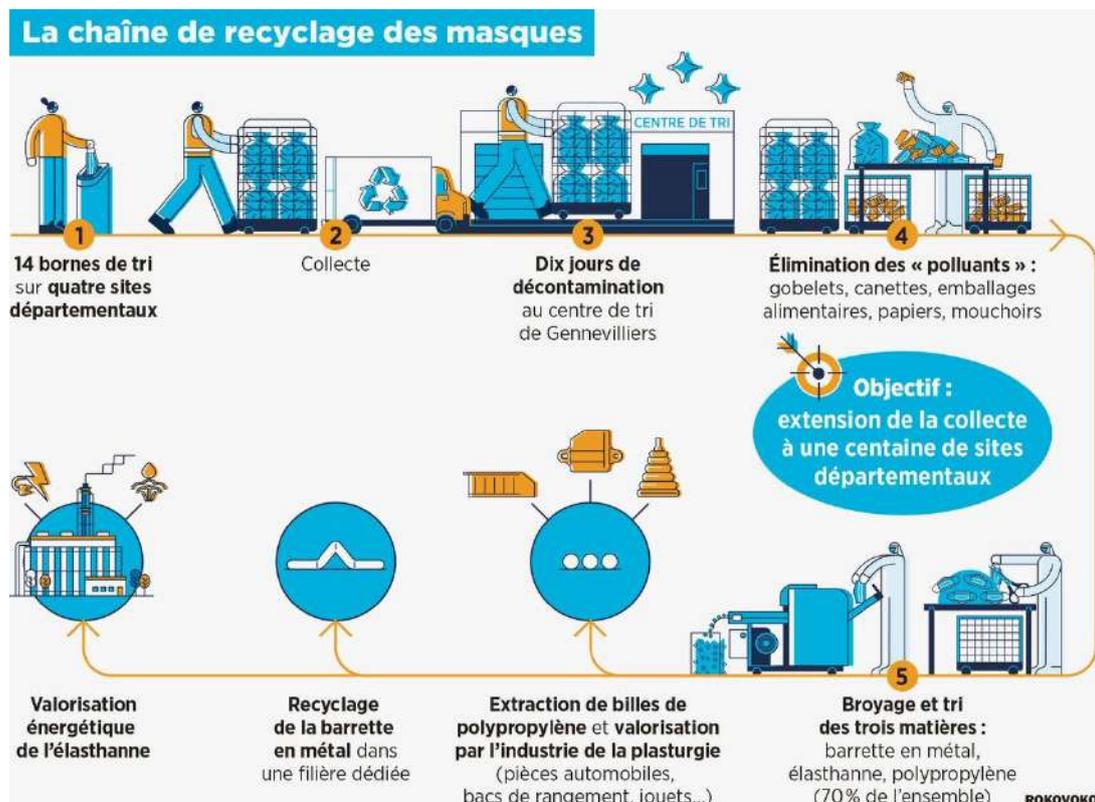
Un système de bonus-malus régit le calcul de cette éco-contribution en fonction de critères (origine de la fibre papier : recyclée/ issue de forêts gérées durablement/ non tracée ; recyclabilité ; réduction des débouchés de recyclage). En 2021, le Département a déclaré 704 tonnes de papiers



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

imprimés à CITEO. Ainsi, le Département participe à l'économie circulaire de la filière papier en s'acquittant de son éco-contribution, ce qui a permis de financer la collecte pour 28 700 habitants et la fabrication de 483 tonnes de papier recyclé.

Réduire la pollution des masques à usage unique : de la collecte au recyclage



Les masques jetables constituent une nouvelle forme de pollution. Les masques sont constitués d'un dérivé du pétrole, le polypropylène qui les rend non biodégradables. Le Département entend développer un système de collecte des masques en privilégiant la valorisation de ces déchets. Les entreprises en charge de la collecte et du recyclage des masques usagés valorisent ces déchets en les transformant en granulés de polypropylène servant à la fabrication de jouets ou de bacs plastiques, créant ainsi de nouveaux emplois. Concrètement, en mai 2021, 14 collecteurs ont été installés sur 4 sites pilotes du Département avec 100 kg de masques usagés collectés. La généralisation de l'installation des bornes de collecte sera réalisée en 2022 sur l'ensemble des sites départementaux. Cette politique de collecte et de valorisation a fait l'objet d'une communication intense auprès des agents, les masques constituant des équipements de protection individuelle (EPI).



©CD92

Privilégier le reconditionnement des ordinateurs portables

Le Département contribue à l'égalité numérique et limite la consommation d'appareils électroniques neufs avec des dons d'ordinateurs recyclés réalisés au profit de collégiens en situation de handicap ou en difficulté. C'est une démarche à la fois sociale, éducative, éthique et solidaire.

Ces postes informatiques sont reconditionnés par l'association ECODAIR, établissement et service d'aide par le travail (ESAT), qui emploie des travailleurs handicapés ou en insertion. Ils sont ensuite cédés gratuitement aux familles. Ils sont livrés avec un système d'exploitation, une suite bureautique, un navigateur, un écran plat, un clavier et une souris neufs et les familles bénéficient d'une assistance pendant 6 mois.

En 2021, les collèges ont réceptionné 800 ordinateurs fixes et 100 ordinateurs portables en don pour être distribués aux familles. Ils viennent s'ajouter aux 2 650 ordinateurs déjà donnés depuis le lancement de l'opération en 2013, soit un total de 3 550 ordinateurs reçus par les collégiens alto-séquanais.

En raison de la crise sanitaire, en 2020 et 2021, il n'a pas été possible d'organiser une cérémonie de remise des ordinateurs en présence du Président du Conseil départemental, des Vice-présidents concernés, des collégiens et de leurs familles.

Des actions internes participatives et solidaires à l'occasion des fêtes de fin d'année

45 arbres récupérés de la fête de Noël, organisée pour les enfants des agents, ont été répartis sur les différents sites départementaux. Un grand concours de décoration de sapins, à partir de matériaux recyclés, a été organisé en interne afin de sensibiliser les agents au développement durable. Une initiative largement suivie et plébiscitée : 32 équipes participantes et plus de 800 votes sur l'Intranet.

En outre, pour permettre aux agents d'accomplir un geste de solidarité et promouvoir l'économie circulaire, une grande collecte de jouets au profit de la fédération alto-séquanaise du Secours populaire s'est déroulée en décembre 2021. Au moyen d'un point de collecte situé à l'Hôtel du Département, les agents étaient invités à donner une seconde vie à des jouets. Près de 300 jouets ont été collectés. Cette action a permis de mobiliser les agents autour d'une cause solidaire, mais aussi de réaffirmer les engagements du Département en faveur des plus vulnérables.



Le premier prix - ©CD92

L'innovation au service de la traçabilité et de la valorisation des déchets de chantier

Dans le cadre des travaux pour la mise en circulation du tramway T10, le Département s'engage en garantissant la traçabilité de ses déchets. Les différents acteurs du chantier ont collaboré à la mise en œuvre d'outils permettant d'obtenir des résultats exemplaires : 99 % des matériaux extraits sont revalorisés.

Le Département veut connaître précisément le volume de déblais qu'il produit au sein de ses chantiers, le pourcentage qui pourrait être réutilisé et celui des terres polluées qui part en décharge. La solution innovante, Altaroad, expérimentée au sein des chantiers liés au projet T10, répond aux objectifs de diminuer l'empreinte écologique et de veiller à la traçabilité des déchets en temps réel.

Concrètement, pendant l'exécution du chantier, cette traçabilité en temps réel permet :

- D'optimiser les chargements des camions pour améliorer le taux de rotation et réduire l'empreinte carbone liée au transport ;
- D'avoir un suivi transparent de l'avancement du chantier grâce à l'accessibilité des informations ;
- De suivre les pourcentages de revalorisation des 41 059 tonnes de matériaux terrassés pendant l'opération grâce au reporting, à savoir :
 - 82 % réemployés sur site directement,
 - 17 % évacués dans le cadre de réaménagement et considérés comme valorisés,
 - 1 % seulement envoyé en stockage réglementé.

Le Département a donc été précurseur dans cette implémentation permettant à la fois de mettre en valeur la démarche d'économie circulaire choisie et d'anticiper la nouvelle réglementation qui entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et qui renforce la traçabilité des déchets mais aussi leur mise en valeur.

Perspectives

- Généralisation de l'installation des bornes de collecte de masques à usage unique en 2022.
- Dématérialisation des bordereaux de suivi des déchets dès 2022 sur le système de gestion électronique « Trackdéchets » mis en place par l'Etat.
- Déploiement de fontaines à eau (bonbonnes et réseaux) sur les sites départementaux dès 2022.



ANNEXES

La déclinaison des 17 Objectifs de développement durable (ODD)

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
 <p>1 PAS DE PAUVRETÉ</p>	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim.	<ul style="list-style-type: none"> Extrême pauvreté, pauvreté Protection sociale Accès aux ressources Vulnérabilité Mobilisation des ressources Prise en compte dans les politiques
 <p>2 FAIM «ZÉRO»</p>	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.	<ul style="list-style-type: none"> Faim Malnutrition Productivité et petits exploitants Agriculture performante et résiliente Diversité et partage des ressources génétiques Recherche agronomique Exportation et commerce Fonctionnement des marchés alimentaires
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.	<ul style="list-style-type: none"> Mortalité maternelle Mortalité néonatale et infantile Maladies transmissibles, maladies non transmissibles Conduites addictives Accidents de la route Santé sexuelle et procréative Couverture santé universelle Santé environnement Tabac Recherche/ mise au point et accès aux médicaments Personnel de santé Sécurité sanitaire
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie.	<ul style="list-style-type: none"> Éducation scolaire Soins et éducation préscolaires Formation professionnelle et enseignement supérieur Compétences et accès à l'emploi Egalité des chances Apprentissages fondamentaux Éducation pour le développement durable Accessibilité des établissements scolaires Bourses de formation et d'études supérieures Formation des enseignants (pays en développement PED)
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre les discriminations Violences et exploitation Mariage forcé et mutilations Promotion et partage des travaux domestiques Participation et accès aux postes de direction Santé sexuelle et procréation Droit et accès aux ressources Technologies et autonomisation Politiques d'égalité
 <p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p>	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'eau potable Accès aux services d'assainissement et d'hygiène Qualité de l'eau Gestion durable des ressources en eau Gestion intégrée des ressources Protection et restauration des écosystèmes Coopération et renforcement de capacités Gestion collective de l'eau

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.	<ul style="list-style-type: none"> Accès à l'énergie Énergies renouvelables Efficacité énergétique Recherche et investissement Approvisionnement en énergie
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> Croissance du PIB Productivité économique Développement des TPE et PME Utilisation efficiente des ressources Plein emploi et travail décent Accès des jeunes à l'emploi et la formation Exploitation des enfants, traite, travail forcé Droits & sécurité au travail Tourisme durable Accès aux services financiers et d'assurance Aide pour le commerce des PED Pacte mondial pour l'emploi
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.	<ul style="list-style-type: none"> Infrastructures durables, résilientes et accessibles Industrialisation socio-économiquement durable Accès de toutes les entreprises aux services financiers Modernisation et durabilité des filières industrielles Innovation, recherche et développement Appui aux pays en développement Diversification et ajout de valeur Accès aux technologies de l'information et de la communication
 <p>10 INÉGALITÉS RÉDUITES</p>	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.	<ul style="list-style-type: none"> Evolution des revenus des plus pauvres Autonomisation et intégration Égalité des chances Politiques publiques ciblées au service de l'égalité Règlementation de la finance Gouvernance internationale Migrations Traitement spécial et différencié Aide publique au développement Coûts de transaction
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.	<ul style="list-style-type: none"> Accès au logement décent Transports sûrs, accessibles et viables Urbanisation durable Préservation du patrimoine Prévention et limitation de l'impact des catastrophes Impact environnemental Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs Développement territorial Politiques intégrées pour des territoires résilients Bâtiments durables et résilients
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	Établir des modes de consommation et de production durables.	<ul style="list-style-type: none"> Gestion durable des ressources naturelles Gaspillage alimentaire Gestion écologique des produits chimiques Réduction des déchets Responsabilité sociétale des entreprises Marchés publics durables Formation et information environnementales Tourisme durable Politique de subvention de l'énergie

Déclinaison des objectifs		Cibles principales
	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	<ul style="list-style-type: none"> Résilience et adaptation Politiques climatiques Éducation et capacité d'action Fonds vert Renforcement des capacités
	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.	<ul style="list-style-type: none"> Pollutions marines Écosystèmes marins et côtiers Acidification des océans Règlementation de la pêche Préservation de zones marines Subventions nuisibles à la pêche Petits États insulaires Recherche et transferts de techniques marines Préservation de la pêche artisanale Droit de la mer
	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> Préservation des écosystèmes terrestres Gestion durable des forêts Dégradation des sols Écosystèmes montagneux Biodiversité et espèces menacées Ressources génétiques Braconnage et trafics d'espèces protégées Espèces envahissantes Intégration de la biodiversité dans les politiques Financement (Biodiversité) Financement (Forêts) Moyens dans la lutte contre le braconnage
	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de la violence Maltraitance et exploitation infantiles État de droit et accès à la justice Criminalité organisée Corruption Institutions exemplaires Prise de décisions inclusive Gouvernance internationale État civil Information et protection des libertés Terrorisme et criminalité Politiques non discriminatoires
	Partenariats pour la réalisation des objectifs.	<ul style="list-style-type: none"> Mobilisation des ressources nationales Aide publique au développement Ressources financières supplémentaires Maîtrise de la dette nationale Investissements ciblés Coopération scientifique et technologique Transferts ciblés de technologies Capacités scientifiques et technologiques Renforcement des capacités Système commercial multilatéral équitable Exportations des pays en développement Accès aux marchés Stabilité économique mondiale Cohérence des politiques Souveraineté nationale Partenariat pour le développement durable Partenariats multi-acteurs Recueil de données Construction d'indicateurs de développement durable

Tableau des indicateurs pour l'année 2021

FICHE	Indicateur	Unité	2021
1	Surfaces d'espaces naturels sensibles classés	Hectare	620
1	Surface d'espaces naturels sensibles réaménagés	Hectare	11
1	Part des Alto-Séquanais habitant à moins de 15 minutes à pied d'un espace naturel sensible	Pourcentage	30%
1	<i>Surface totale des parcs départementaux</i>	Hectare	<i>Fin de l'indicateur</i>
1	Nombre de parcs départementaux labellisés Espace Végétal Ecologique EVE®	Nombre	18
1	Fréquentation annuelle des sites	Nombre de visiteurs en millions	16
1	Projets potagers créés dans les collèges par an	Nombre	10
1	Projets potagers dans les collèges depuis 2016	Nombre	44
1	Nombre de participants présents à l'opération « Randonnées dans les Hauts-de-Seine »	Nombre	0
1	Nombre d'arbres plantés dans les ENS	Nombre	3 086
1	Nombre d'arbres d'alignement plantés sur les routes départementales et le long des tramways	Nombre	741
1	Linéaire de liaisons vertes sur les grandes promenades départementales	Kilomètre	33
2	Part des surfaces traitées en techniques alternatives ou déconnectées pour la gestion des eaux pluviales par rapport à la surface totale de parcelles aménagées constatées conformes en 2020	Pourcentage	30,3%
2	Surface dotée d'installations de régulation des eaux pluviales conformes contrôlée dans l'année	Mètre carré	23 111
2	Nombre de contrôles de conformité des branchements de particuliers en secteur séparatif	Nombre	477
2	Nombre d'équivalent-habitants (EH) pour les habitants ayant eu la mise en conformité de leurs branchements	Nombre	400
2	Linéaire de réseau traité		
	réseau visitable	Kilomètre	5,3
	réseau non visitable	Kilomètre	3,3
2	Quantité de déchets collectés sur la Seine et ses berges	Tonnage annuel	323
	dont des déchets verts compostés	Tonne	147
2	Quantité de déchets dans les bennes des bateaux nettoyeurs	Tonnage moyen par benne	1,48
2	Taux de remplissage des bennes par rapport à celui de 2018 (1,35t/b)	Pourcentage	109%
3	Aménagement des berges RD1		
	Réaménagement en boulevard urbain	Kilomètre	-
	Création d'une promenade	Nombre	-
3	Linéaire de berges de Seine aménagées à la promenade	Mètre linéaire	0
		Mètre linéaire cumulé	8 740
	Linéaire d'aménagement de berges à l'étude	Mètre linéaire	3 815
4	Amélioration de l'environnement sonore à proximité des infrastructures routières		
	Pose d'enrobés phoniques	Kilomètre	0,0
5	Contrat de développement Département-Ville		
	Nouveaux contrats conclus	Nombre	5
	Avenants	Nombre	29
	Opérations d'investissement financées	Nombre total	18
	Opérations favorables en matière de développement durable	Nombre	10
	Opérations très favorables	Nombre	2
5	Composantes du développement durable dans les contrats depuis l'origine (2013)		
	<i>Amélioration de la performance énergétique</i>		
	Démarche certifiée ou apparentée HQE		
	Amélioration de la gestion de la ressource en eau		
	Amélioration de la gestion des déchets		
	Protection des ressources naturelles et/ou de la biodiversité		
	Amélioration du cadre de vie et renforcement de la cohésion sociale		
	Amélioration de l'accès aux équipements publics des personnes à mobilité réduite (PMR)		
	Agenda 21 ou stratégie apparentée de développement durable		
	Urbanisme durable et prévention du bruit		
	Mesures en faveur des modes de transports doux		
	Haute Qualité d'Usage (HQU)		
6	Répartition des types de demandes formalisées via la gestion relation citoyen (GRC)		
	Protection Maternelle et Infantile	Pourcentage	33,2%
	Maison Départementale des Personnes Handicapées	Pourcentage	21,4%
	Autonomie	Pourcentage	13,1%
	Social	Pourcentage	28,5%
	Accueil en lien avec le mode de garde	Pourcentage	1,5%
	Accueil en lien avec le Centre de planification et d'éducation familiale	Pourcentage	1,3%
	Adoptions	Pourcentage	0,0%
	Direction générale	Pourcentage	0,9%

FICHE	Indicateur	Unité	2021
6	Demandes de prestations déposées sur la plateforme « Démarches simplifiées en ligne » et les outils spécifiques au Département (Blueway)	Nombre	48 247
6	Nombre de consultations de planification familiale et d'entretiens de conseil conjugal	Nombre	11 216
6	Actions sociales menées auprès des personnes accueillies dans les services sociaux territoriaux	Nombre	96 365
	Domaine de l'insertion sociale et professionnelle	Pourcentage	28%
	Domaine de l'insertion par le logement : accès et maintien	Pourcentage	29%
	Domaine de la prévention et protection des majeurs vulnérables	Pourcentage	5%
	Domaine parentalité protection enfance	Pourcentage	12%
	Domaine du droit	Pourcentage	26%
6	Nombre de postes de gestionnaires d'offre de services (GOS)	Nombre	65
6	Augmentation du nombre de postes GOS par rapport à l'an dernier	Pourcentage	18%
6	Nombre de bénéficiaires du RSA ayant un accompagnement socio-professionnel	Nombre	3 001
6	Nombre de bénéficiaires du RSA ayant d'un accompagnement socio-professionnel et ayant retrouvé une activité	Nombre	1 552
6	Nombre d'heures prévisionnelles cumulées dans le cadre des clauses sociales	Nombre	-
6	Nombre d'heures réalisées cumulées dans le cadre des clauses sociales	Nombre	1 006 712
6	Emplois créés et retour à l'emploi de 2010 à fin 2018		
	Emplois créés	Nombre	NC
	Eaux	Pourcentage	NC
	Voirie	Pourcentage	NC
	Bâtiments et transports	Pourcentage	NC
	Services	Pourcentage	NC
	Espaces verts	Pourcentage	NC
	Personnes en retour à l'emploi	Nombre	NC
	Eaux	Pourcentage	NC
	Voirie	Pourcentage	NC
	Bâtiments et transports	Pourcentage	NC
	Services	Pourcentage	NC
	Espaces verts	Pourcentage	NC
7	Nombre d'enfants âgés de 3 – 4 ans ayant bénéficié d'un Bilan de santé en école maternelle (BSEM) sur l'année scolaire 2020/2021	Nombre	15 589
7	Pourcentage des enfants âgés de 3 – 4 ans ayant bénéficié d'un Bilan de santé en école maternelle (BSEM) sur l'année scolaire 2019/2020	Pourcentage	75%
7	Pourcentage des enfants âgés de 3 – 4 ans orientés vers des spécialistes de santé	Pourcentage	35%
7	Taux de couverture des bilans de santé par rapport au nombre d'enfants de 3-4 ans scolarisés	Pourcentage	75%
7	Nombre d'enfants orientés suite au BSEM	Nombre	5 497
7	Nombre d'orientations vers différents types de soin	Nombre	7 342
7	Nombre de mallettes de dépistage BSEM	Nombre	41
7	Nombre d'assistants maternels agréés	Nombre	4 626
7	Nombre de place d'accueil	Nombre	13 414
7	Nombre de places dans les établissements d'accueil du jeune enfant	Nombre	28 381
7	Nombre de bénéficiaires de l'allocation Bébédom	Nombre	6 747
7	Nombre de demandes d'agrément par les alloséquanais en vue d'adoption	Nombre	NC
	Nombre d'agrément alloséquanais délivrés	Nombre	NC
	Nombre de titulaires alloséquanais d'un agrément valide au 31 décembre	Nombre	NC
7	Nombre de naissance dans le secret (dans le 92)	Nombre	NC
7	Nombre d'enfants accueillis chez des parents alloséquanais	Nombre	NC
7	Pourcentage de femmes enceintes suivies / nombre de naissances domiciliées	Pourcentage	6%
7	Pourcentage de nourrissons de moins de 1 mois suivis / nombre de naissances domiciliées	Pourcentage	42%
7	Pourcentage d'enfants de 0 à 5 ans vaccinés en centre de PMI	Pourcentage	5%
8	Nombre d'inscriptions sur les activités proposées dans le cadre du dispositif « Plan vacances-été-jeunes »	Nombre	NC
8	Nombre d'étudiants soutenus au Forum santé	Nombre	Fin de l'indicateur
8	Nombre de jeunes 11-25 ans concernés par les actions de prévention et d'insertion	Nombre	NC
8	Nombre de jeunes de moins de 21 ans accueillis par l'ASE (en cumulé)	Nombre	6 165
8	Nombre de mineurs non accompagnés accueillis par l'ASE au 31 décembre	Nombre	1 239
8	Nombre total de jeunes suivis par une aide éducative dans l'année	Nombre	4 472
8	Part des jeunes bénéficiaires d'une mesure d'aide éducative au 31 décembre	Pourcentage	47%
9	Nombre de foyers allocataires du revenu de solidarité active (RSA) au 31/12/N	Nombre	32 297
	dont le taux de bénéficiaires du RSA majoré	Pourcentage	6,8%
	Nombre de personnes couvertes par le dispositif revenu de solidarité active	Nombre	56 407
	Nombre de personnes pouvant bénéficier d'un accompagnement personnalisé	Nombre	39 241
	Part de personnes accompagnées dans le cadre d'un accompagnement professionnel	Pourcentage	68,6%
9	Nombre de contrats d'engagement réciproque (CER) élaborés	Nombre	7 818

FICHE	Indicateur	Unité	2021
9	Demandes de Fonds de Solidarité Logement (FSL)		
	Demandes accordées pour le maintien au logement	Nombre	2 820
	Demandes accordées pour l'accès au logement	Nombre	3 400
	Demandes pour le maintien au logement déposées tous canaux	Nombre	3 198
9	Demandes pour l'accès au logement déposées tous canaux	Nombre	2 132
	Mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)		
	Demandes accordées pour le maintien au logement	Nombre	574
	Demandes accordées pour l'accès au logement	Nombre	201
9	Demandes déposées pour le maintien au logement	Nombre	NC
	Demandes déposées pour l'accès au logement	Nombre	NC
10	Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile	Nombre	9 445
10	Nombre total de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap à domicile	Nombre	4 978
10	Nombre d'enfants bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap à domicile	Nombre	374
10	Nombre de bénéficiaires de l'allocation compensatrice pour tierce personne	Nombre	1 340
10	Nombre de bénéficiaires de l'aide-ménagère pour les personnes âgées ou en situation de handicap	Nombre	526
10	Nombre de bénéficiaires de PAM 92-78	Nombre	720
	Nombre de courses effectuées	Nombre	28 147
10	Nombre d'heures d'insertion réalisées dans le marché de transport PAM 92	Nombre	3 240
10	Nombre de bénéficiaires du titre Améthyste	Nombre	42 823
11	Dispositif "Initiatives Jeunes Solidaires" (IJS) -		
	Nombre de dossiers reçus	Nombre	17
	Nombre de dossiers éligibles	Nombre	14
	Nombre de projets soutenus	Nombre	0
11	Montant global attribué	Euro	0
	Répartition des jeunes lauréats du dispositif "IJS" - Action non réalisée en 2020 à cause de la crise sanitaire		
	Nombre de jeunes des Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus	Nombre	0
	Nombre de jeunes hors Hauts-de-Seine participant aux projets soutenus	Nombre	0
11	Nombre total de participants	Nombre	0
	Localisation des projets soutenus depuis 2010		
	Mexique	Nombre en cumulé	2
Nicaragua	7		
Haïti	7		
Panama	3		
Equateur	2		
Pérou	29		
Bolivie	8		
Guatemala	2		
Maroc	4		
Tunisie	1		
Zambie	1		
Sénégal	17		
Mali	7		
Burkina Faso	23		
Bénin	16		
Togo	30		
Cameroun	7		
Burundi	1		
Kenya	2		
Tanzanie	1		
Rwanda	1		
Guinée	1		
Comores	1		
Madagascar	55		
Mongolie	5		
Népal	7		
Arménie	16		
Inde	33		
Laos	3		
Cambodge	44		
Vietnam	45		
Philippine	6		
Indonésie	2		
Timor oriental	1		
Fidji	1		

FICHE	Indicateur	Unité	2021
12	Nombre de collégiens inscrits au Pass+ Hauts-de-Seine	Nombre	Fin de l'indicateur
12	Nombre de jeunes alto-séquanais de la 6 ^è à leur majorité, inscrits au Pass+	Nombre	90 000
12	Nombre d'élèves ayant suivi le dispositif des ateliers pédagogiques	Nombre	NC
12	Nombre de visites du portail d'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges	Nombre en millions	42
12	Nombre de SMS envoyés depuis l'Environnement Numérique de Travail (ENT) des collèges	Nombre en millions	3,7
12	Nombre d'équipements dont une majorité d'ultra-mobiles prêtés aux familles alto-séquanaises depuis mars 2020	Nombre	5 000
12	Nombre d'ultra-portables livrés aux collèges début décembre 2020	Nombre	Fin de l'indicateur
12	Nombre d'équipements mobiles dans les collèges dont une majorité d'ultra-portables	Nombre	8 000
12	Nombre de collégiens ayant bénéficié des dispositifs des actions éducatives avec la médiation éducative	Nombre	NC
12	Nombre de collèges candidats au concours Trophées IDEES Junior (créé en 2011)	Nombre	Fin de l'indicateur
12	Nombre de collèges ayant participé au dispositif MEDAILLES "Les Médailles du développement durable" (1 ^{ère} édition en 2021)	Nombre	28
12	Nombre de médailles décernées	Nombre	64
12	Nombre d'éco-collèges ayant signé la charte d'engagement Eco-collège 92	Nombre	Fin de l'indicateur
		Nombre en cumulé	
12	Nombre d'éco-collèges	Nombre	10
		Nombre en cumulé	49
12	Nombre d'interventions concernant le développement durable dans les collèges	Nombre	144
12	Nombre de collégiens sensibilisés au développement durable dans les collèges	Nombre	2 879
12	Nombre de prêt de borne Développement Durable (supports interactifs)	Nombre	20
12	Nombre de collèges bénéficiant de la valorisation des déchets alimentaires de cantine	Nombre en cumulé	NC
12	Nombre de jeunes alto-séquanais ayant accédé aux ressources pédagogiques du service archéologie	Nombre	Plus de 1 500
	Nombre d'élèves ayant pu bénéficier du matériel itinérant du service archéologie	Nombre	Plus de 1 100
12	Nombre d'élèves ayant participer aux ateliers, visites ou interventions des archéologues	Nombre	300
13	Nombre de téléchargements de l'application Géosculpture Hauts-de-Seine	Nombre	1 277
13	Recherches réalisées par les Archives départementales	Nombre de demandes	2 528
		Nombre de pages numérisées	11 338
13	Nombre de fichiers disponibles sur le site des Archives départementales	Nombre en millions	1,3
13	Fréquentation du service éducatif des Archives départementales (Capacité d'accueil maximum de 110 classes par an en moyenne)	Nombre d'élèves	2 723
13	Les rassemblements festifs dans les parcs	Nombre d'animations	180
		Nombre de participants	4 483
13	Fréquentation de La Seine Musicale	Nombre d'événements	100
		Nombre de spectateurs	100 000
13	Fréquentation des festivals de musiques contemporaines (Chorus, La Défense Jazz Festival)	Nombre de spectateurs	14 729
13	Fréquentation en Education artistique et culturelle (Chemin des Arts, Chœur des collèges, collège au cinéma et Entrée des Artistes)	Nombre de collégiens	10 834
		Nombre de participants (public éloigné)	1 000
13	Fréquentation des 3 musées départementaux et de la Tour aux figures (Musée du domaine Départemental de Sceaux, Musée départemental Albert-Kahn, Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups / Maison de Chateaubriand)	Nombre de personnes (Tous publics et scolaires)	133 411
13	Fréquentation des musées sur les réseaux sociaux	Nombre de followers	25 000
13	Nombre d'Alto-Séquanais bénéficiaires des actions de médiation et de valorisation du patrimoine archéologique	Nombre	1 670
14	Nombre de téléchargements de l'application Randonnées Hauts-de-Seine (depuis mai 2019)	Nombre	3 774
14	Nombre de téléchargements de l'application Runnin'City (depuis juillet 2020)	Nombre	2 379
14	Indicateurs sportifs		
	Nombre de licenciés	Nombre	336 156
	Nombre d'associations sportives déclarées	Nombre	2 022
	Nombre de sportifs de haut niveau	Nombre	379
14	Vacan'Sports (Nombre de participants sur réservation)	Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune)	10 204
	Vacan'Sports (Nombre de passages en accès libre)	Nombre	0
14	Vacan'Sports : Participation des jeunes en situation de handicap	Nombre de places (1 place = 4 heures d'activités par jour pour un jeune)	592
14	Activités Plein Air Handicap et activités équestres adaptées	Nombre de jeunes concernés	2 506

FICHE	Indicateur	Unité	2021
15	Heures d'insertion réalisées pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024	Nombre	4 537
15	Pourcentage des heures d'insertion réalisées par rapport aux objectifs	Pourcentage	7,5%
16	L'accessibilité des moyens de déplacement aux usagers en fauteuil roulant et aux personnes à mobilité réduite		
	Nombre d'établissements recevant du public (ERP) dont la voirie attenante a été mise en accessibilité dans un rayon de 300 mètres	Nombre	NC
	Nombre de diagnostics réalisés autour de bâtiments départementaux dans cette perspective	Nombre	NC
16	Éclairage public 100 % LED		
	Nombre d'opérations	Nombre	7
	Nombre de communes concernées par les opérations	Nombre	9
16	Linéaire d'enrobés tièdes	Kilomètre	Fin de l'indicateur
16	Quantité d'enrobés tièdes mis en œuvre	Tonne	10 129
16	Part d'enrobés tiède mis en œuvre	Pourcentage	59%
16	Economie de CO2 grâce aux enrobés tièdes (4kg/tonne source ADEME)	Kg CO2 équivalent C	27 704
17	Lignes de bus dont l'offre a été renforcée		
	Nombre de lignes par an		2
	Pourcentage de lignes par an	Fin de l'indicateur	
17	Lignes de bus diurnes		
	Nombre		190
	Lignes de bus nocturnes	Nombre	20
17	Linéaire de tramways aménagés	Kilomètre cumulé	28,2
18	Linéaire de coronapistes ou pistes temporaires		
	Développement de mobilités durables		
	Linéaire de bandes cyclables créés	Mètre	570
18	Linéaire de piste cyclable créés		
	Linéaire de piste cyclable créés	Mètre	1 280
	Linéaire de pistes cyclables aménagées sous Maîtrise d'ouvrage du Département depuis 2001	Kilomètre cumulé	157
18	Linéaire de routes départementales pourvues d'aménagements cyclables (pistes, bandes, voies vertes, contre-allées, couloirs vélos-bus ou aménagements transitoires dont coronapistes)	Kilomètre cumulé	162
18	Pourcentage du réseau de voirie départemental équipé d'aménagements cyclables	Pourcentage	50,5%
18	Pourcentage du réseau de voirie départemental équipé de pistes cyclables	Pourcentage	Fin de l'indicateur
19	Financement en fonctionnement pour la Politique de la ville		
	Part des programmations communales	Million d'euros	2,9
	Part du soutien aux associations (Institut des Hauts-de-Seine)	Pourcentage	66%
19	Répartition des Programmations communales		
	Actions pour l'insertion des publics en difficulté	Pourcentage	34%
	Actions pour la réussite éducative	Nombre d'actions	212
20	Nombre de téléformulaire de contacts reçus et traités pour la GRC		
	Nombre		33 136
	Fréquentation du portail Open Data		
20	Nombre de jeux de données téléchargeables		
	Nombre		251
20	Nombre de visiteurs uniques		
	Nombre		100 000
21	Répartition, par types de travaux, des aides à l'amélioration de l'habitat privé attribuées relatives aux parties communes et/ou privatives (APA Habitat comprise)		
	Maîtrise des charges liées aux consommations énergétiques	Pourcentage	84%
	Lutte contre l'habitat indigne	Pourcentage	7%
	Adaptation liée à la perte d'autonomie	Pourcentage	7%
	Santé et hygiène	Pourcentage	1%
21	Sécurité des biens et des personnes		
	Pourcentage		1%
	Amélioration de l'habitat privé		
21	Nombre de logements aidés au titre de l'amélioration de l'habitat privé		
	Nombre		327
	Nombre de projets de rénovation énergétique des logements	Nombre	271
21	Pourcentage des subventions attribuées aux projets de rénovation énergétique des logements		
	Pourcentage		84%
21	Nombre d'îlots verts créés dans les collèges depuis 2020		
	Nombre		3
	Contrat de performance énergétique		
21	Nombre de collèges couverts par un Contrat de performance énergétique (CPE) depuis 2020		
	Nombre		62
21	Réduction d'énergie		
	Pourcentage		30%
21	Nombre de collèges départementaux en travaux		
	Nombre		0
21	Montant des travaux CPE réalisés	Million d'euros	12,6

FICHE	Indicateur	Unité	2021
21	Consommation énergétique <u>totale</u> des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)	Giga watt heure énergie final (Gwhéf)	128,69
21	Consommation énergétique <u>totale corrigée</u> (correction climatique) des bâtiments (y.c. collèges et sans éclairage public)	Giga watt heure énergie final (Gwhéf)	124,37
21	Consommation énergétique des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	Giga watt heure énergie final (Gwhéf)	42,33
	Consommation énergétique des bâtiments de l'administration/consommation totale (sans éclairage public)	Pourcentage	33%
	Consommation énergétique des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	Giga watt heure énergie final (Gwhéf)	86,36
	Consommation énergétique des bâtiments de l'enseignement/consommation totale (sans éclairage public)	Pourcentage	67%
	Consommation énergétique <u>corrigée</u> (correction climatique) des bâtiments de l'administration (sans éclairage public)	Giga watt heure énergie final (Gwhéf)	41,28
	Consommation énergétique <u>corrigée</u> (correction climatique) des bâtiments/consommation totale corrigée de l'administration (sans éclairage public)	Pourcentage	33%
	Consommation énergétique <u>corrigée</u> (correction climatique) des bâtiments de l'enseignement (sans éclairage public)	Giga watt heure énergie final (Gwhéf)	83,09
	Consommation énergétique <u>corrigée</u> (correction climatique) des bâtiments/consommation totale corrigée de l'enseignement (sans éclairage public)	Pourcentage	67%
21	<i>Réduction des consommations énergétiques de l'Hôtel du Département suite au déménagement (entre 2017 et 2019)</i>		
	<i>sur les consommations d'électricité</i>	Pourcentage	Fin de l'indicateur
	<i>sur les consommations de chaud</i>	Pourcentage	
	<i>sur les consommations de froid</i>	Pourcentage	
<i>Economie des consommations au global</i>	Pourcentage		
21	Nombre de certificats d'économies d'énergie (CEE) déposés	Kilowatt-heure cumulés	78 891 438
22	Nombre d'artisans labellisés « Artisan du tourisme »	Nombre	87
22	Nombre de téléchargements sur le site www.passmalin.fr	Nombre	27 413
22	Nombre de chefs d'entreprise aidés	Nombre	5 731
23	Principaux postes d'investissement du budget du Département		
	Culture	Millions d'euros	35
	Routes et voiries	Millions d'euros	59
	Fonds de Solidarité et d'Investissement Interdépartemental	Millions d'euros	34
	Collèges	Millions d'euros	93
	Aménagement et développement urbain	Millions d'euros	40
	Logement	Millions d'euros	10
	Transports en commun	Millions d'euros	84
	Eaux et assainissement	Millions d'euros	3
	Environnement (Espaces verts/Espaces naturels/PDIPR/déchets/pollution)	Millions d'euros	16
	Sport	Millions d'euros	25
23	Part des marchés publics intégrant des clauses sociales (hors procédure adaptée < 40 000 € HT)	Pourcentage	21%
	Part des marchés publics intégrant des clauses environnementales (hors procédure adaptée < 40 000 € HT)	Pourcentage	38%
23	Montant de la dette par habitants hors partenariat public-privé (PPP)	Euro par habitant	32
23	Montant de la dette par habitants avec partenariats public-privé (PPP)	Euro par habitant	110
23	Nombre d'heures d'insertion soutenues par les clauses sociales	Nombre	Plus de 135 000
24	Nombres d'agents en télétravail	Nombre	2 243
	Part des télétravailleurs sur l'effectif global	Pourcentage	49%
	Part des agents ayant suivi une formation	Pourcentage	51%
	Nombre de jours de formation	Nombre	8 109
	Nombre d'agents concernés par les jours de formation	Nombre	2 171
	Nombre d'apprentis	Nombre	56
	Nombre de stagiaires	Nombre	242
24	Part des recrutements issus des mobilités internes	Pourcentage	21,0%
24	La mobilité interne		
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie A	Nombre	81
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie B	Nombre	26
	Nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne en catégorie C	Nombre	49
	Nombre total d'agents ayant bénéficié d'une mobilité interne	Nombre	156
24	Nombre d'agent bénéficiant d'aménagement horaire en raison d'un handicap	Nombre	196
24	Dépenses favorisant le maintien dans l'emploi de travailleurs handicapés	Kilo d'euros	60
24	Taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (au mois de mai de l'année)	Pourcentage	8,45%
24	Nombre d'emplois bénéficiaires de l'obligation d'emplois (BOE)	Nombre d'agents	415
24	Part des postes d'encadrement occupés par des femmes	Pourcentage	60%
24	Part des femmes dans les effectifs	Pourcentage	70%
24	Part des femmes en catégorie A	Pourcentage	75%
24	Nombre d'agents accompagnés pour leur projet de mobilité professionnel	Pourcentage	70

FICHE	Indicateur	Unité	2021
24	Nombre d'agents accompagnés dans leur évolution professionnelle		
	Accompagnement individuel	Nombre	216
	Accompagnement collectif	Nombre	0
24	Les Rendez-vous de la mobilité		
	Nombre de rendez-vous	Nombre	1
	Nombre d'agents	Nombre	15
24	Nombre d'agents abonnés aux transports en commun	Nombre	2 342
24	Part des agents ayant bénéficié d'au moins un remboursement de frais de transports	Pourcentage	55%
25	Nombre de consultations médicales	Nombre	3 543
25	Nombre d'adhérents à une mutuelle santé et/ou prévoyance subventionnée par le Département		
	Complémentaire santé	Nombre d'agents	1 740
	Complémentaire prévoyance	Nombre d'agents	1 356
25	Part des adhérents subventionnés pour la complémentaire santé	Pourcentage	40%
25	Part des adhérents subventionnés pour la complémentaire prévoyance	Pourcentage	31%
25	Accompagnement social des agents		
	Nombre d'agents suivis	Nombre	236
	Nombre d'entretiens	Nombre	531
	Nombre d'aides de solidarité accordées	Nombre	116
	Nombre de subventions enfants ou jeunes adultes handicapés	Nombre	104
26	Nombre de feuilles numérisées des courriers entrants	Nombre	2 940 000
26	Nombre de demandes de subventions traitées de manière dématérialisée	Nombre	672
26	Nombre d'organismes et de contacts enregistrés sur le Customer Relationship Management (CRM)	Nombre d'organismes	Fin de l'indicateur
		Nombre de contacts	
26	Nombre d'organismes et de contacts enregistrés sur le Customer Relationship Management (CRM)	Nombre	70 000
26	Dématérialisation de la chaîne comptable		
	Délai global de paiement moyen	Nombre de jours	22
	Factures payées dans un délai de 30 jours	Pourcentage	85%
	Liquidations dont la facture est dématérialisée	Pourcentage	40%
27	Nombre de véhicules mutualisés en cumulé	Nombre	356
27	Part des véhicules électriques dans la flotte automobile	Pourcentage	23%
	Part des véhicules hybrides	Pourcentage	32%
27	Part totale de véhicules à faibles émissions	Pourcentage	55%
27	Nombre de véhicules dans la flotte automobile	Nombre	461
	Nombre de véhicules électriques dans la flotte automobile	Nombre	105
	Nombre de véhicules hybrides	Nombre	149
27	Consommation totale de carburants	Nombre de litres	166 232
27	Ancienneté de la flotte automobile	Nombre d'années	5,5
28	Part des papiers triés (hors archives confidentielles) par rapport à la quantité totale de papiers consommés	Pourcentage	40%
28	Quantité de papiers triés (hors archives confidentielles)	Tonne	35
28	Part des papiers recyclés commandés par rapport à la quantité totale de papiers commandés	Pourcentage	67%
28	Quantité de papiers commandés	Tonne	12
	Quantité de papiers commandés (pâte recyclée)	Tonne	8
	Quantité de papiers commandés (pâte vierge)	Tonne	4
28	Nombre de pages consommées via les imprimantes-photocopieurs	Nombre en millions	8,7
28	Nombre de pages économisées grâce aux documents non imprimés	Nombre	490 000
28	Nombre d'ordinateurs reconditionnés et cédés aux collégiens en difficulté	Nombre d'ordinateurs	900
		Nombre d'ordinateurs en cumulé depuis 2013	3 550
28	Quantité de matériels informatiques en fin de vie, valorisés	Kilogramme	3 844
28	Gestion des déchets de chantiers d'entretien routier		
	Part des déchets produits sur ces chantiers, qui sont orientés vers la valorisation de matière	Pourcentage	99%
	Part des matériaux utilisés dans les couches d'assise pour ces chantiers et qui sont issus de la valorisation de matière	Pourcentage	74%
	Part des matériaux utilisés dans les couches de surface pour ces chantiers et qui sont issus de la valorisation de matière	Pourcentage	26%

FICHE	Indicateur	Unité	2021
	Tri sélectif dans les bâtiments centraux		
28	Quantité de bouteilles plastiques et cannettes triées	Tonne	8
	Quantité totale de papiers triés (avec archives confidentielles)	Tonne	40
28	Bornes de collecte de masques	Nombre	14
28	Quantité de masques collectés (mis en place en avril 2021)	Kilogramme	100
28	Quantité de déchets de boisson récupérés pour recyclage	Tonne	Fin de l'indicateur
28	Quantité de piles usagées collectées (mise en place en avril 2011)	Kilogramme	0
28	Quantité de lampes et tubes usagés collectés en Kg (mise en place en 2011)	Kilogramme	NC
28	Quantité de papiers assujettis déclarée à l'éco-organisme agréé à l'année n+1 pour l'année n	Tonne	704
28	Nombre de gobelets utilisés par les distributeurs automatiques dans les bâtiments centraux	Nombre	94 100
28	Taux d'utilisation de son mug personnel au distributeur de boissons	Pourcentage	23,0%
		Nombre de signataires	0
28	Nombre de signataires de la charte de l'agent éco-responsable	Nombre de signataires en cumulé	1 642

NC : Valeur non connue

Département des Hauts-de-Seine
Pôle attractivité, culture et territoire
Direction des parcs, des paysages et de l'environnement
Service études, paysages, patrimoine et environnement
Unité des politiques environnementales

Elaboration et coordination :
Fabienne Michels - Magali Esteves - Lucile Mauranne
22 correspondants développement durable

Maquette - Illustrations - Cartographie :
DDT - SIT - Maxime Plantey - Alexandre Médina -
Céline Aubert - Mathilde Richet

Couverture :
Département des Hauts-de-Seine - Pôle communication

Impression :
Reprographie Département des Hauts-de-Seine

Décembre 2022

<http://my.hauts-de-seine.fr/rapportDD/>



www.hauts-de-seine.fr